

Portraits de territoires

Décembre 2022

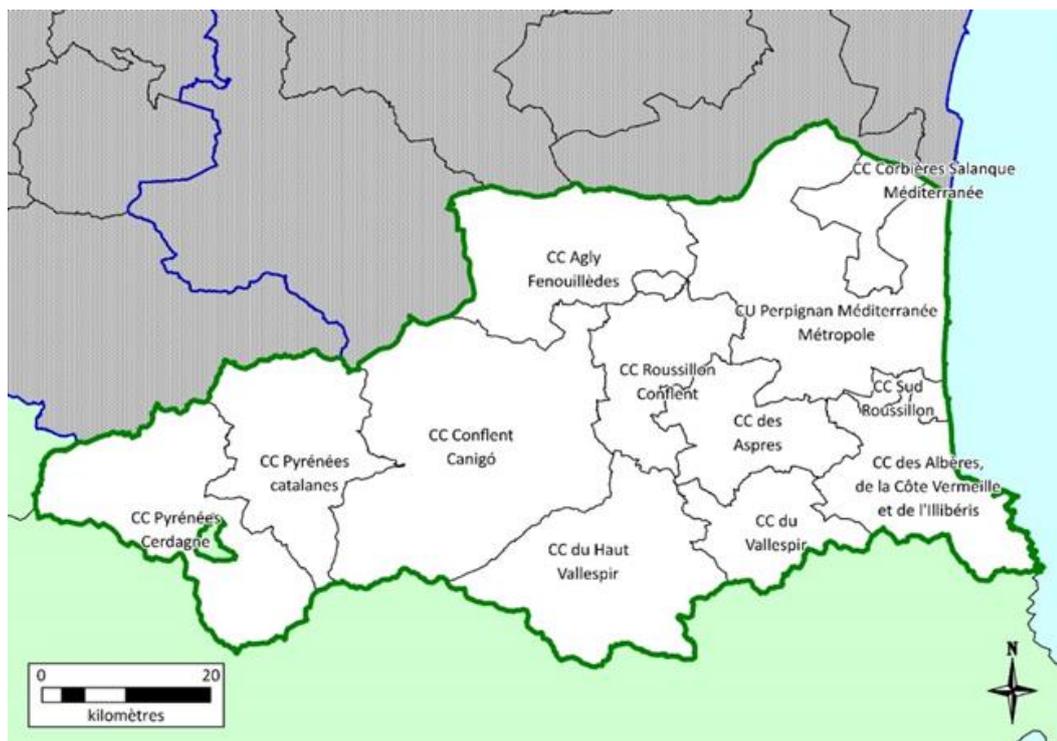
Pyrénées-Orientales

SOMMAIRE

1.	Démographie.....	5
2.	Caractéristiques sociales.....	21
3.	Cadre de vie et environnement	39
4.	Généralités et état de santé	49
5.	État de santé par groupes de population	71
6.	Offre de soins.....	85
7.	Offre médico-sociale.....	97
8.	Annexes.....	101

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Situé au Sud-Ouest de la France et au sud-est de la région Occitanie, le département des Pyrénées-Orientales s'étend sur 4 116 km². Deux départements lui sont limitrophes : l'Aude et l' Ariège.



Au 1^{er} janvier 2022, le département des Pyrénées-Orientales compte 226 communes, 17 cantons et 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont une communauté urbaine (CU) et 11 communautés de communes (CC).

Une communauté de communes est interdépartementale :

- la CC Corbières Salanque Méditerranée dont le siège est dans les Pyrénées-Orientales et dont 3 des 21 communes (mais plus des trois quarts de la population) sont dans les Pyrénées-Orientales.

Pour cette communauté de communes, les données présentées dans ce portrait de territoire portent sur l'ensemble de son territoire, y compris la partie hors du département.

Les chiffres présentés pour le département des Pyrénées-Orientales dans son ensemble portent sur le seul territoire départemental.

Partie 1

DÉMOGRAPHIE

Nombre d'habitants et densité.....	6
Taux d'accroissement de la population.....	8
Indicateur conjoncturel de fécondité.....	10
Espérance de vie à la naissance.....	12
Jeunesse.....	14
Personnes âgées.....	16
Pyramide des âges.....	19

Nombre d'habitants et densité

► Une densité proche de la densité nationale

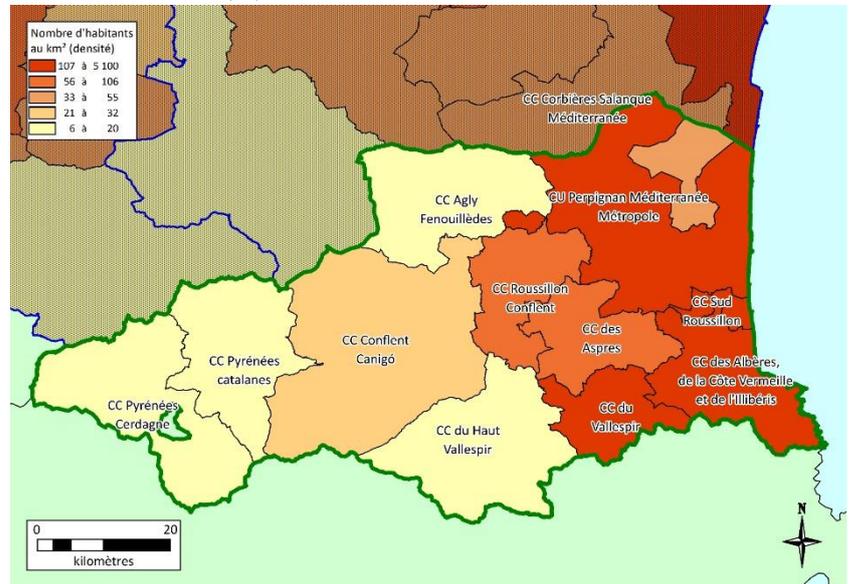
Le département des Pyrénées-Orientales compte plus de 476 350 habitants en 2018, ce qui représente environ 4 % de l'effectif de la région. La densité de population est de 115,7 habitants au kilomètre carré, soit plus importante que celle de la région (81 hab./km²) et proche de celle de la France métropolitaine (119 hab./km²).

La haute-montagne occupant une bonne partie du département, la population se concentre plus fortement dans la partie Est et plus particulièrement dans les EPCI proches ou longeant le littoral méditerranéen : ainsi, c'est dans la CC Sud Roussillon (qui n'accueille que 5 % des habitants) que la densité de population est la plus importante avec 579 hab./km² ; c'est ensuite dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole (qui accueille 56 % des habitants du département) que la population est la plus dense avec 435 hab./km².

Dans trois CC, la densité de population est très faible, ne dépassant pas 20 habitants au km² : la CC Pyrénées Catalanes (16,9), la CC Agly (17,4) et la CC Pyrénées Cerdagne (19,6 hab./km²).

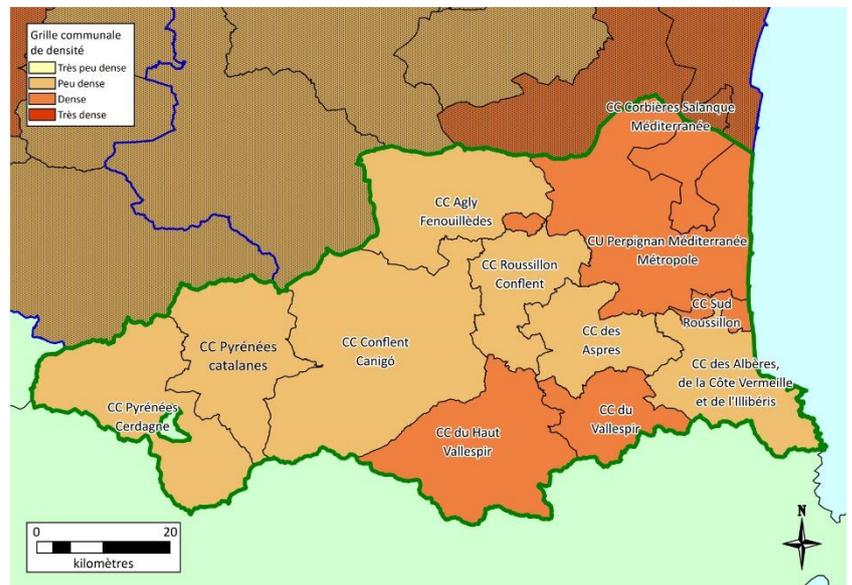
En 2018, 81 % des communes des Pyrénées-Orientales sont des communes rurales, communes classées comme étant peu denses ; elles accueillent 32 % de la population du département.

Carte 1 : Densité de la population en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : Creai-ORS Occitanie

Carte 2 : Grille communale de densité en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le département des Pyrénées-Orientales est au 4^e rang des départements de la région ayant les plus fortes densités de population, après la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard.

Tableau 1 : Nombre d'habitants et densité de la population (en habitant par km²) au 1^{er} janvier 2018.

	Nombre d'habitants	Densité
CC Pyrénées Catalanes	5 974	16,9
CC Agly Fenouillèdes	6 412	17,4
CC Pyrénées Cerdagne	8 635	19,6
CC du Haut Vallespir	9 677	20,8
CC Conflent-Canigó	20 466	26,0
CC Corbières Salanque Méditerranée*	22 196	40,4
CC Roussillon-Conflent	18 398	78,8
CC des Aspres	21 708	93,8
CC du Vallespir	20 468	111,3
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	55 610	190,1
CU Perpignan Méditerranée Métropole	268 445	435,3
CC Sud-Roussillon	23 575	578,8
Pyrénées-Orientales	476 357	115,7
Occitanie	5 885 496	80,9
France Métropolitaine	64 844 037	119,2

* parmi les 22 196 habitants de la CC Corbières Salanque Méditerranée, 16 989 (soit, 77 %) habitent une commune des Pyrénées-Orientales

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu des recensements de population réalisés par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

La densité de population est obtenue en divisant le nombre d'habitants d'un territoire par sa superficie.

Taux d'accroissement de la population

► Un solde migratoire positif compense le déficit naturel

Sur la période 2013-2018, les Pyrénées-Orientales accueille 2 730 nouveaux habitants en moyenne chaque année. Ainsi, la population a augmenté avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,6 % de sa population. Dans le même temps, la population régionale a augmenté de 0,7 % et celle de la France métropolitaine a augmenté de 0,4 %.

Les taux d'accroissement annuels moyens (TAAM) de la population sont très variables dans le département : trois EPCI voient leur population décroître (la CC Agly Fenouillèdes, la CC du Haut-Vallespir et la CC Pyrénées Cerdagne) et la CC du Vallespir a une population stable (+0,01 %). Trois EPCI se distinguent avec un fort TAAM : la CC des Aspres (+1,85 %), la CC Sud-Roussillon (+1,43 %) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (+1,42 %), CC qui concernent à 77 % des habitants du département.

Le département des Pyrénées-Orientales fait partie des quatre départements de la région aux TAAM les plus élevés après la Haute-Garonne (+1,2 %), l'Hérault (+1,2 %) et le Tarn-et-Garonne (+0,7 %).
Trois EPCI se démarquent avec de forts TAAM : la CC Sud-Roussillon (+1,83 %), la CC des Aspres (+1,85 %) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (+1,42 %)

Carte 3 : Accroissement annuel moyen de la population entre 2013 et 2018



Source : Insee – Recensement de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le solde naturel présente des taux négatifs dans quasiment tous les territoires à l'exception de la CU Perpignan Méditerranée Métropole et la CC des Aspres, qui présentent des soldes naturels positifs, bien que très faibles (respectivement, +0,07 % et +0,04 %).

Les soldes migratoires, quant à eux, sont tous supérieurs à ce qui est observé en France métropolitaine. Ils varient également très fortement selon les EPCI : de +0,11 % dans la CC Agly Fenouillèdes, à 1,83 % dans la CC Sud-Roussillon. Ainsi, les soldes migratoires sont très élevés dans la moitié des EPCI où ils dépassent 1 %.

Tableau 2 : Accroissement annuel moyen de la population, solde naturel et migratoire (en %) entre 2013 et 2018.

	Taux d'accroissement annuel moyen de la population	Solde naturel	Solde migratoire
CC Pyrénées Catalanes	0,11	-0,08	0,19
CC Agly Fenouillèdes	-0,96	-1,08	0,11
CC Pyrénées Cerdagne	-0,21	-0,53	0,32
CC du Haut Vallespir	-0,42	-1,51	1,09
CC Conflent-Canigó	0,76	-0,52	1,27
CC Corbières Salanque Méditerranée*	1,42	-0,08	1,48
CC Roussillon-Conflent	0,46	-0,16	0,63
CC des Aspres	1,85	0,04	1,79
CC du Vallespir	0,01	-0,60	0,60
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	0,54	-0,57	1,11
CU Perpignan Méditerranée Métropole	0,49	0,07	0,42
CC Sud-Roussillon	1,43	-0,41	1,83
Pyrénées-Orientales	0,58	-0,15	0,74
Occitanie	0,70	0,08	0,62
France Métropolitaine	0,36	0,29	0,07

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

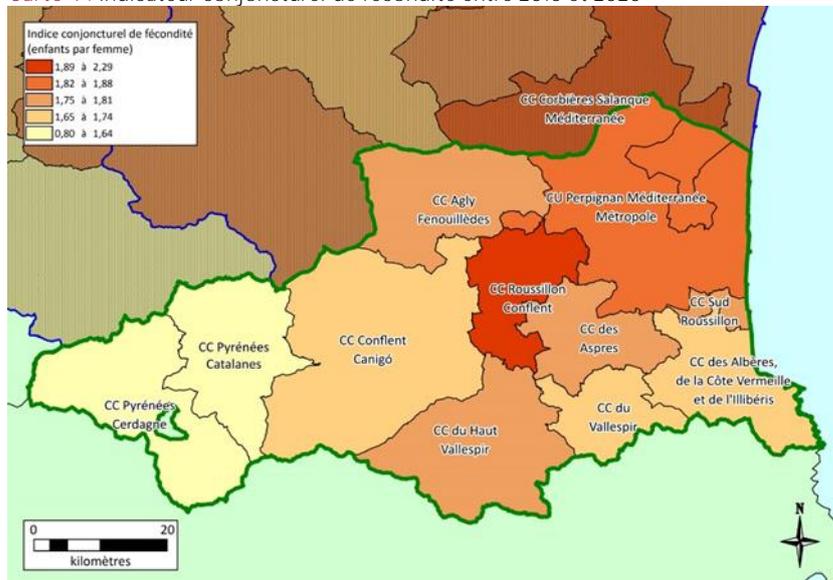
L'accroissement de la population est apprécié entre deux cycles de recensement, soit sur une période de 5 ans. Le taux observé sur 5 ans est présenté en moyenne annuelle et s'exprime en pourcentage.

Indicateur conjonctuel de fécondité

► Un indice conjonctuel de fécondité compris entre l'indice régional et l'indice national

En reproduisant les conditions de fécondité observées entre 2016 et 2020, chaque femme habitant les Pyrénées-Orientales a en moyenne 1,80 enfant durant sa vie. Cet indicateur conjonctuel de fécondité (ICF) est inférieur à celui de la France hexagonale (1,83 enfant par femme) et supérieur à celui de l'Occitanie (1,75 enfant/femme). Selon les EPCI, les niveaux de fécondité sont très contrastés : c'est dans la CC Roussillon-Conflent, au centre du département, que l'ICF est le plus élevé (2,01 enfants/femme) et, avec celui de la CU Perpignan Méditerranée Métropole (1,86 enfant/femme), les deux seuls à avoir une fécondité plus élevée qu'au niveau national (1,83 enfant/femme). À l'inverse, dans deux CC, l'ICF est inférieur à 1 enfant/femme : la CC Pyrénées Cerdagne (0,8 enfant/femme) et la CC Pyrénées Catalanes (0,9 enfant/femme).

Carte 4 : Indicateur conjonctuel de fécondité entre 2016 et 2020



Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Seulement deux EPCI du département présentent un ICF supérieur à ceux de la région et de la moyenne nationale.

Tableau 3 : Indicateur conjoncturel de fécondité¹ entre 2016 et 2020, nombre annuel moyen de femmes en âge de procréer entre 2016 et 2020 et nombre annuel moyen de naissances vivantes entre 2016 et 2020.

	Indicateur conjoncturel de fécondité	Femmes en âge de procréer	Naissances vivantes par an
CC Pyrénées Catalanes	0,93	1 142	28
CC Agly Fenouillèdes	1,81	992	42
CC Pyrénées Cerdagne	0,80	1 704	34
CC du Haut Vallespir	1,79	1 345	57
CC Conflent-Canigó	1,74	3 521	147
CC Corbières Salanque Méditerranée*	1,88	4 435	219
CC Roussillon-Conflent	2,01	3 771	190
CC des Aspres	1,77	4 361	197
CC du Vallespir	1,65	3 412	141
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	1,74	9 262	412
CU Perpignan Méditerranée Métropole	1,86	54 601	2 758
CC Sud-Roussillon	1,76	4 149	186
Pyrénées-Orientales	1,80	91 930	4 372
Occitanie	1,75	1 220 599	58 365
France Métropolitaine	1,83	13 971 599	719 221

1 : nombre d'enfants par femme

Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Espérance de vie à la naissance

► La 2^e espérance de vie à la naissance la plus faible de la région

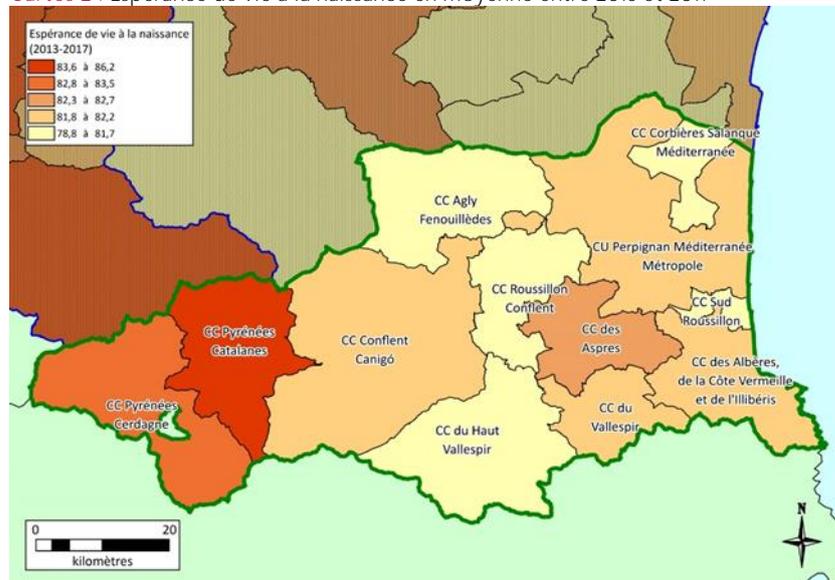
Sur la période 2013-2017, l'espérance de vie moyenne à la naissance est de 82,0 ans pour les habitants des Pyrénées-Orientales. Plus faible que l'espérance de vie régionale (82,9 ans), elle est aussi légèrement plus faible que celle en France métropolitaine (82,5 ans). Parmi les départements d'Occitanie, seule la Lozère présente une espérance de vie plus faible que celle des Pyrénées-Orientales.

Dans le département, les espérances de vie moyennes à la naissance varient de 79,0 ans dans la CC du Haut Vallespir, à 83,9 ans dans la CC des Pyrénées Catalanes. La répartition des espérances de vie sur le territoire est très contrastée et ne reflète pas de lien géographique : deux CC adjacentes peuvent présenter des espérances de vie très différentes.

La majorité des EPCI des Pyrénées-Orientales (8/12) ont des espérances de vie à la naissance inférieures aux valeurs régionale et nationale.

On observe que 4,9 ans séparent la plus faible et la plus forte espérance de vie au sein des EPCI des Pyrénées-Orientales. Cet intervalle est plus important que l'écart d'espérance de vie entre les départements extrêmes d'Occitanie (2,7 ans) mais nettement moins important que celui observé parmi l'ensemble des EPCI d'Occitanie (7,4 ans).

Cartes 2 : Espérance de vie à la naissance en moyenne entre 2013 et 2017



Source : Insee – État-civil 2013- 2017 & RP 2013- 2017
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Si l'espérance de vie à la naissance est inférieure de 0,5 an dans le département à celle des habitants de la région, elle est inférieure de 0,9 an à celle des Français. Cependant, elle varie très fortement selon les CC puisqu'un enfant né dans la CC du Haut Vallespir peut espérer vivre 79,0 ans alors qu'un enfant né dans la CC des Pyrénées Catalanes peut espérer vivre 83,9 ans.

Tableau 4 : Espérance de vie moyenne à la naissance moyenne (en années) entre 2013 et 2017.

	Espérance de vie à la naissance
CC Pyrénées Catalanes	83,9
CC Agly Fenouillèdes	80,5
CC Pyrénées Cerdagne	83,4
CC du Haut Vallespir	79,0
CC Conflent-Canigó	82,2
CC Corbières Salanque Méditerranée*	81,3
CC Roussillon-Conflent	81,5
CC des Aspres	82,4
CC du Vallespir	81,8
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	81,9
CU Perpignan Méditerranée Métropole	82,2
CC Sud-Roussillon	81,6
Pyrénées-Orientales	82,0
Occitanie	82,9
France Métropolitaine	82,5

Source: Inserm-CépiDC 2013- 2017 - Insee – RP 2013- 2017
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Jeunesse

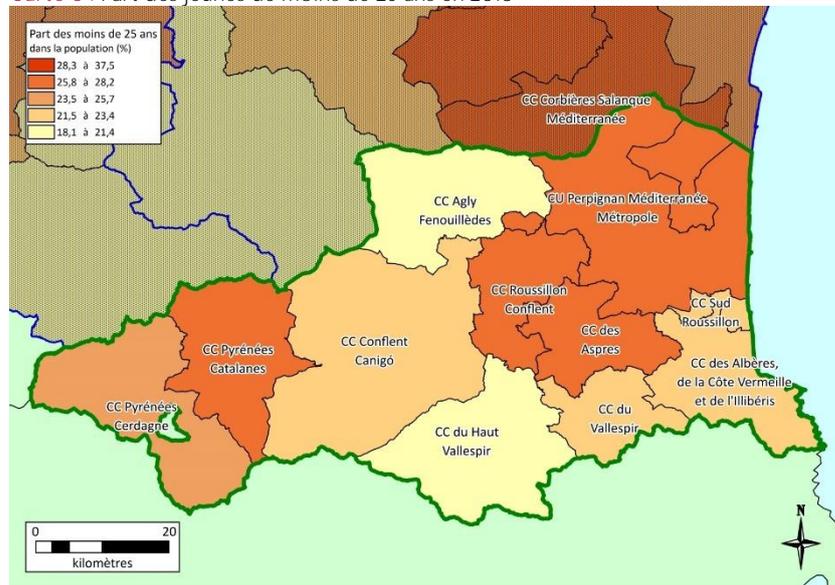
► Une part de jeunes très variable entre les territoires

Dans les Pyrénées-Orientales, on compte près de 125 600 jeunes de moins de 25 ans, soit plus du quart de la population totale (26,4 %). Cette part est plus faible que celles de la région (28,1 %) et de la France métropolitaine (29,6 %).

C'est dans les intercommunalités du nord-est du département que la part des jeunes dans la population est la plus importante. Près de 60 % des habitants des Pyrénées-Orientales de moins de 25 ans habitent dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole où ils représentent 28 % de la population. Cette part des jeunes de moins de 25 ans dans la population varie entre 18,1 % dans la CC du Haut Vallespir et 28,3 % dans la CC Roussillon-Conflent. C'est le long de la frontière espagnole, à l'est de la Cerdagne, qu'on retrouve la plupart des territoires où les parts de jeunes dans la population sont les plus faibles (de 18,1 % à 23,5 %).

La part des jeunes dans la population est inférieure à celle observée au niveau national dans tous les EPCI du département.

Carte 6 : Part des jeunes de moins de 25 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le département des Pyrénées-Orientales présente une part de jeunes de moins de 25 ans inférieure à ce qui est observé en région ou en France métropolitaine.
La CU Perpignan Méditerranée Métropole accueille 60 % des jeunes de moins de 25 ans du département.

Tableau 5 : Effectif et part (en %) des jeunes de moins de 25 ans en 2018.

	Population des moins de 25 ans	Part des moins de 25 ans
CC Pyrénées Catalanes	1 632	27,3
CC Agly Fenouillèdes	1 360	21,2
CC Pyrénées Cerdagne	2 188	25,3
CC du Haut Vallespir	1 752	18,1
CC Conflent-Canigó	4 803	23,5
CC Corbières Salanque Méditerranée*	6 261	28,2
CC Roussillon-Conflent	5 201	28,3
CC des Aspres	5 770	26,6
CC du Vallespir	4 621	22,6
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	12 411	22,3
CU Perpignan Méditerranée Métropole	75 193	28,0
CC Sud-Roussillon	5 401	22,9
Pyrénées-Orientales	125 582	26,4
Occitanie	1 654 179	28,1
France Métropolitaine	19 198 760	29,6

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

Personnes âgées

► Une part de séniors dans la population plus élevée qu'en région et en métropole

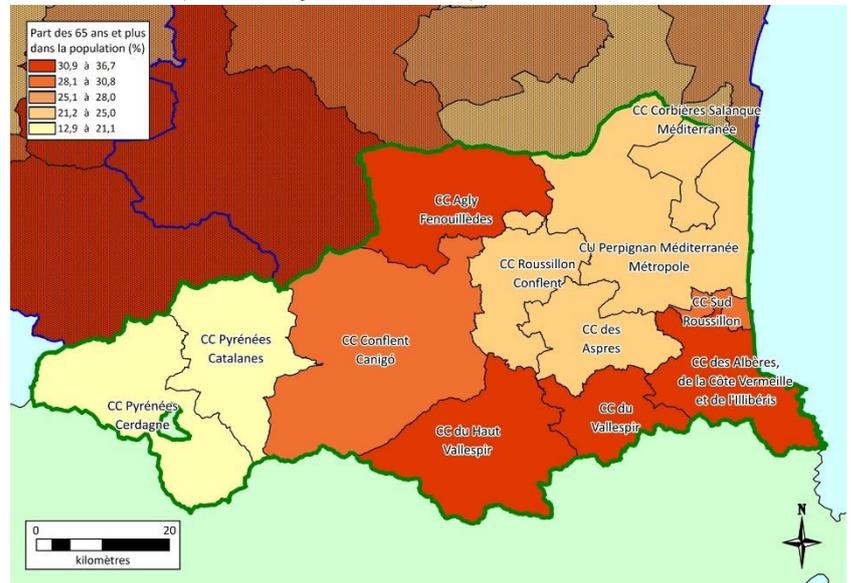
En 2018, la population des Pyrénées-Orientales compte plus 123 300 personnes âgées de 65 ans et plus, ce qui représente 25,9 % de la population départementale. Cette part est bien plus élevée que celle de la France métropolitaine (20,0 %) et plus élevée également que celle de l'Occitanie (22,4 %).

La répartition des parts des personnes âgées de 65 ans ou plus est relativement contrastée selon les EPCI. Ainsi, dans cinq territoires, la part des 65 ans ou plus dépasse 30 % de la population : la CC Sud-Roussillon (30,6 %), la CC du Vallespir (31,1 %), la CC Agly Fenouillèdes (31,2 %), la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès (32,2 %) et la CC du Haut Vallespir (36,7 %). La plus faible valeur concerne la CC Pyrénées Catalanes (19,0 %), seul territoire où la part des 65 ans et plus dans la population est moins élevée qu'au niveau national.

Dans les Pyrénées-Orientales, on compte plus de 63 800 personnes âgées de 85 ans ou plus. Leur part dans la population est de 4,4 %, plus élevée que celle de la région (qui a une population relativement âgée) et plus élevée que celle de la France métropolitaine (respectivement, 3,9 % et 3,3 %).

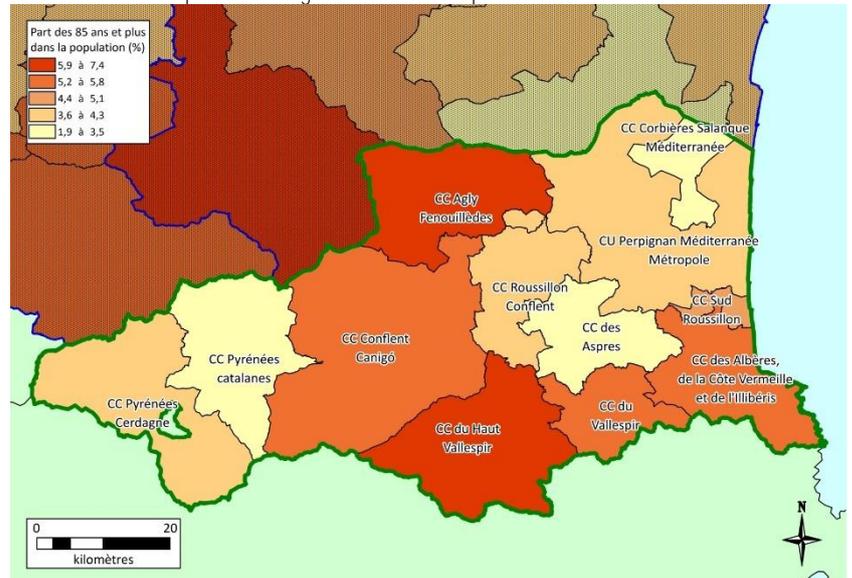
C'est dans deux des cinq territoires cités précédemment, la CC Agly Fenouillèdes et la CC du Haut Vallespir, que l'on trouve les plus fortes parts de personnes âgées de 85 ans et plus, dépassant 6 % de la population.

Carte 7 : Part des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 8 : Part des personnes âgées de 85 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Un quart de la population des Pyrénées-Orientales est âgée de 65 ans et plus (contre un cinquième au niveau national). Cette proportion dépasse 30 % dans cinq intercommunalités.

Tableau 6 : Effectifs et parts (en %) des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018

	65 ans et plus		65-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Catalanes	1 135	19,0	715	12,0	296	5,0	124	2,1
CC Agly Fenouillèdes	2 000	31,2	964	15,0	635	9,9	401	6,3
CC Pyrénées Cerdagne	1 811	21,0	960	11,1	511	5,9	339	3,9
CC du Haut Vallespir	3 551	36,7	1 717	17,7	1 122	11,6	712	7,4
CC Conflent-Canigó	6 070	29,7	3 126	15,3	1 857	9,1	1 087	5,3
CC Corbières Salanque Méditerranée*	4 827	21,7	2 697	12,2	1 372	6,2	757	3,4
CC Roussillon-Conflent	4 177	22,7	2 050	11,1	1 368	7,4	759	4,1
CC des Aspres	4 679	21,6	2 579	11,9	1 434	6,6	666	3,1
CC du Vallespir	6 358	31,1	3 279	16,0	2 003	9,8	1 076	5,3
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	17 912	32,2	9 250	16,6	5 710	10,3	2 952	5,3
CU Perpignan Méditerranée Métropole	65 179	24,3	33 455	12,5	20 751	7,7	10 973	4,1
CC Sud-Roussillon	7 204	30,6	3 909	16,6	2 156	9,1	1 139	4,8
Pyrénées-Orientales	123 301	25,9	63 806	13,4	38 739	8,1	20 757	4,4
Occitanie	1 320 157	22,4	688 089	11,7	404 713	6,9	227 355	3,9
France Métropolitaine	12 944 755	20,0	6 821 840	10,5	3 982 547	6,1	2 140 368	3,3

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

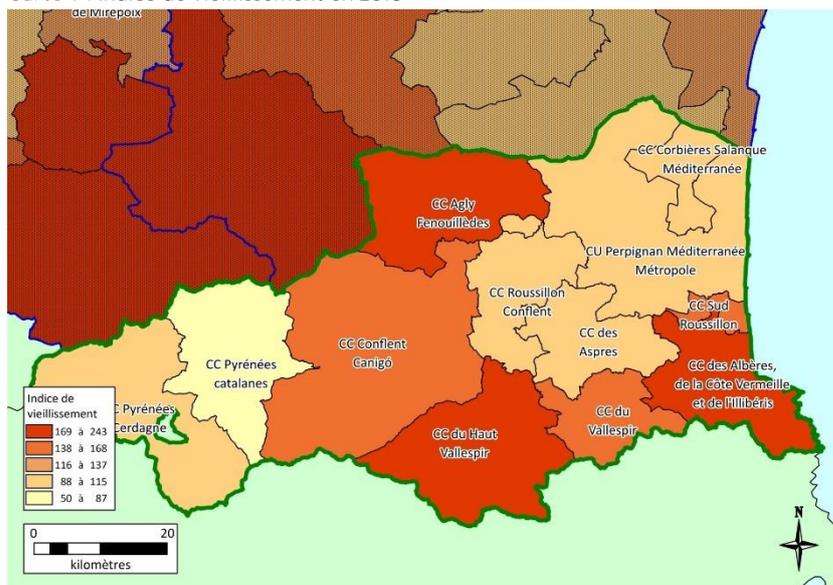
Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

► Un indice de vieillissement élevé dans chaque EPCI

L'indice de vieillissement (IDV) est le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Il atteint 118,1 dans les Pyrénées-Orientales. L'Occitanie et la France métropolitaine présentent des valeurs inférieures (99,3 et 83,1 respectivement).

Selon les EPCI, les indices varient de 86,5 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (dans la CC Pyrénées Catalanes), à 242,2 dans la CC du Haut Vallespir, soit plus de deux fois plus de personnes âgées que de jeunes. Aucun EPCI du département ne présente un IDV inférieur à la valeur de la France métropolitaine mais 5 des 12 EPCI ont de valeurs inférieures à celle de l'Occitanie.

Carte 9 : Indice de vieillissement en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 7 : Indice de vieillissement en 2018

	Indice de vieillissement
CC Pyrénées Catalanes	86,5
CC Agly Fenouillèdes	169,4
CC Pyrénées Cerdagne	95,7
CC du Haut Vallespir	242,2
CC Conflent-Canigó	146,8
CC Corbières Salanque Méditerranée*	89,7
CC Roussillon-Conflent	93,1
CC des Aspres	93,8
CC du Vallespir	162,4
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	170,5
CU Perpignan Méditerranée Métropole	105,9
CC Sud-Roussillon	159,7
Pyrénées-Orientales	118,1
Occitanie	99,3
France Métropolitaine	83,1

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Si l'indice de vieillissement indique un ratio supérieur à 100, la population des 65 ans et plus est supérieure à celle des moins de 20 ans. Plus le ratio est élevé, plus le vieillissement est important.

Pyramide des âges

► Une population vieillissante

La base de la pyramide des âges (avant 16 ans) apparaît inversée dans les Pyrénées-Orientales. C'est également le cas en Occitanie et en France métropolitaine mais de manière un peu moins marquée.

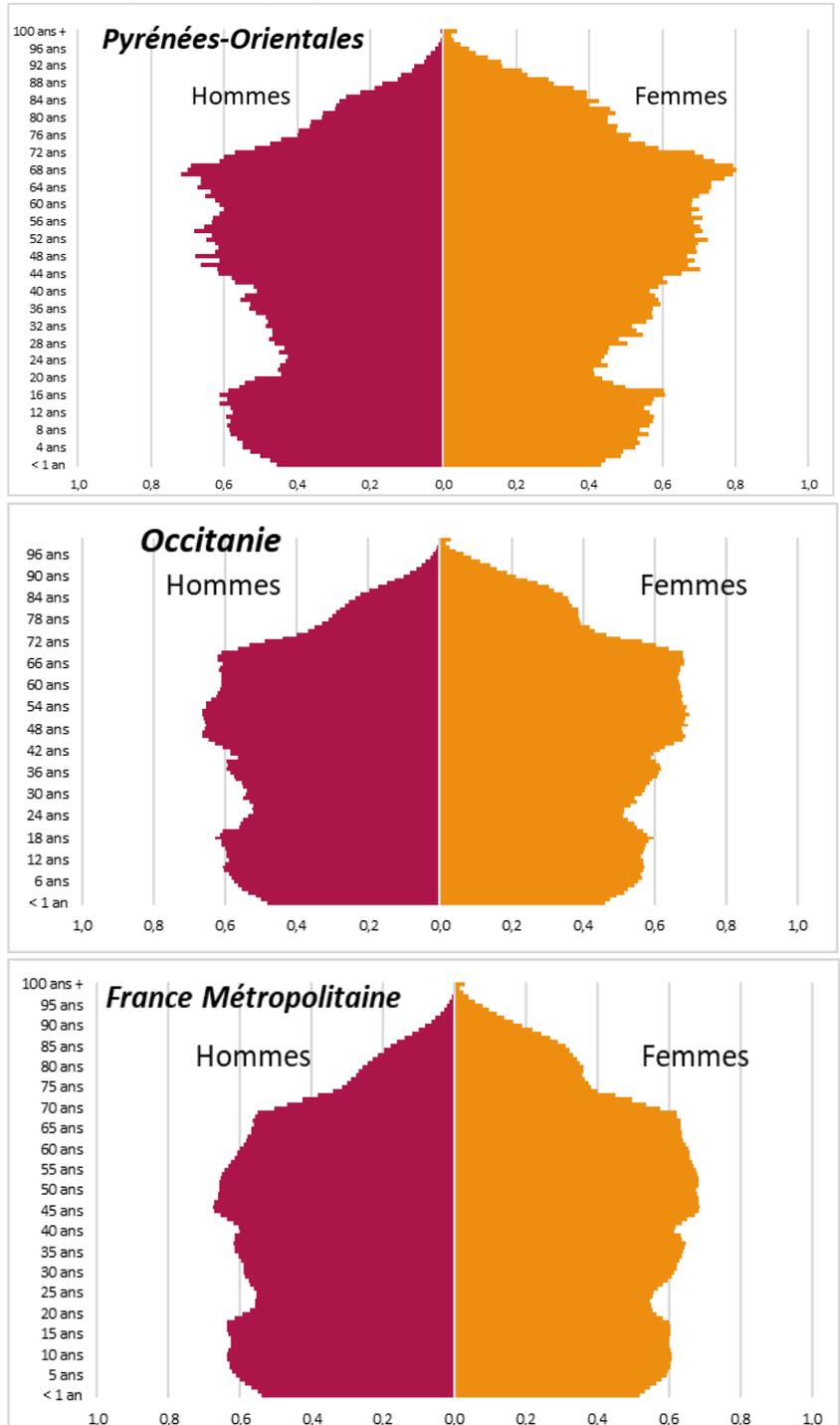
Malgré l'offre de formation locale, une part importante de jeunes quittent le territoire, notamment pour suivre des études ou pour trouver un travail. Cela crée un déficit d'habitants âgés de 20 à 40 ans avec, a contrario, une présence plus marquée des quinquagénaires et sexagénaires dans la population.

Avec une natalité plus faible qu'au niveau national, le déficit des naissances est visible à la base de la pyramide des âges des Pyrénées-Orientales, base moins large que celle de la région, elle-même moins large que celle de la France métropolitaine.

Repères méthodologiques

La pyramide des âges est construite en faisant figurer la part des habitants, âge par âge, dans la population totale.

Cartes 10 : Pyramides des âges : Pyrénées-Orientales, Occitanie et France métropolitaine



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Partie 2

CARACTERISTIQUES SOCIALES

Scolarisation	22
Niveau d'études.....	24
Population active.....	26
Chômage.....	30
Précarité.....	32
Adultes handicapés.....	36
Ménages.....	37

Scolarisation

► Moins de la moitié des jeunes adultes poursuivent leurs études

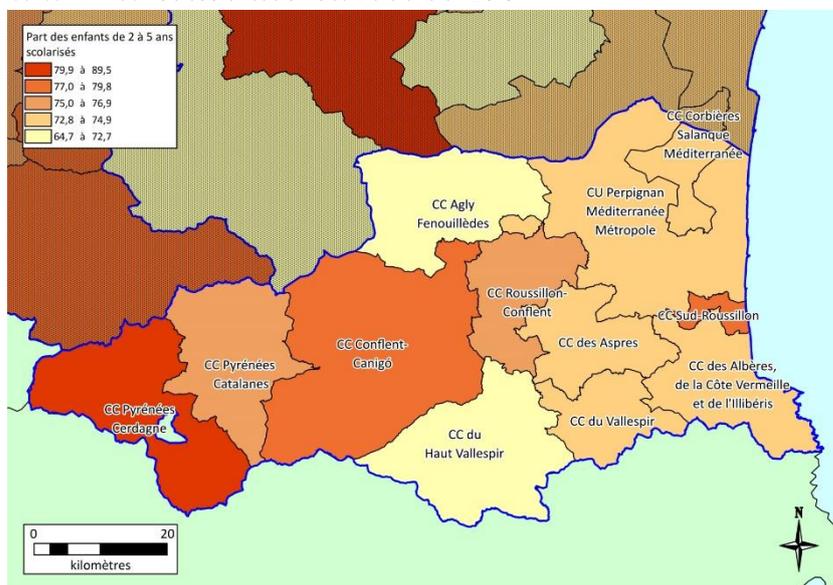
En 2018, le département compte près de 19 900 enfants de 2 à 5 ans. Parmi eux, 74,0 % sont scolarisés, soit une part très proche de celles de la région (73,8 %) et de la France métropolitaine (73,7 %).

Selon les EPCI, cette part varie de 71,4 % dans la CC Agly Fenouillèdes à 81,0 % dans la CC Pyrénées Cerdagne. Dans sept des douze EPCI du département, le taux de scolarisation des enfants est plus élevé qu'au niveau de l'Occitanie ou de la France métropolitaine.

Dans les Pyrénées-Orientales, près de 15 900 jeunes âgés de 15 à 17 ans sont scolarisés, soit 93,0 % des jeunes de même âge, comme dans la région (95,4 %) et au niveau national (96,0 %). Dans trois EPCI seulement, la part des jeunes scolarisés est plus élevée qu'au niveau national : la CC Pyrénées Catalanes (97,7 %), la CC Sud-Roussillon (96,5 %) et la CC Pyrénées Cerdagne (96,5 %). Pour les sept autres EPCI, le taux de scolarisation des 15-17 ans varie de 91,8 % à 95,1 %.

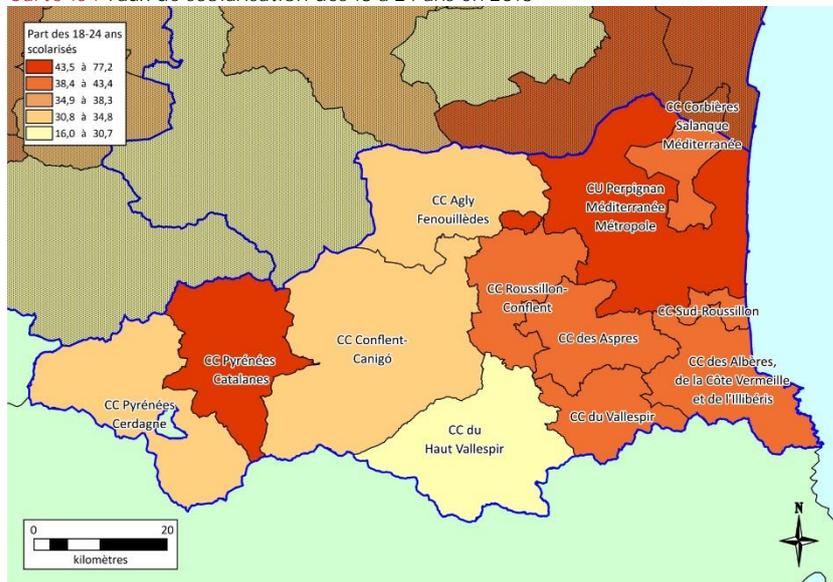
13 654 jeunes de 18-24 ans des Pyrénées-Orientales sont scolarisés soit 46,9 %, part nettement plus faible que dans la région (54 %) et en métropole (53 %). À l'intérieur du département, les écarts entre les EPCI sont importants : la part des jeunes scolarisés varie plus que du simple au double entre celle de la CC Haut Vallespir (27,8 %) et celle de la CC Pyrénées Catalanes (60,5 %), seul EPCI où la part des 18-24 ans scolarisés est plus élevée qu'au niveau régional ou de la France métropolitaine.

Carte 12 : Taux de scolarisation des 2 à 5 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 13 : Taux de scolarisation des 18 à 24 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Si la scolarisation des enfants de 2 à 5 ans et des jeunes de 15-17 ans du département est très proche des valeurs observées au niveau régional ou national, la part des 18-24 ans poursuivant des études est beaucoup plus faible que dans ces mêmes territoires.

Tableau 8 : Effectifs et parts (en %) d'enfants de 2 à 5 ans, de jeunes de 15 à 17 ans et de 18 à 24 ans scolarisés en 2018

	2 à 5 ans scolarisés		15 à 17 ans scolarisés		18 à 24 ans scolarisés	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Catalanes	155	76,8	215	97,7	312	60,5
CC Agly Fenouillèdes	147	71,4	161	94,2	90	32,2
CC Pyrénées Cerdagne	280	81,0	306	96,5	153	33,7
CC du Haut Vallespir	170	72,7	249	92,6	112	27,8
CC Conflent-Canigó	579	77,4	698	92,4	341	33,5
CC Corbières Salanque Méditerranée*	788	73,7	810	93,8	510	39,3
CC Roussillon-Conflent	645	75,6	690	92,6	445	41,2
CC des Aspres	693	74,2	741	95,1	489	41,1
CC du Vallespir	479	74,0	677	95,1	446	41,1
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris	1 396	73,4	1 738	94,9	1 090	38,7
CU Perpignan Méditerranée Métropole	8 877	73,5	8 974	91,8	9 187	46,6
CC Sud-Roussillon	609	77,3	729	96,7	534	40,7
Pyrénées-Orientales	14 698	74,0	15 857	93,0	13 654	44,1
Occitanie	184 705	73,8	199 728	95,4	251 756	53,9
France Métropolitaine	2 221 699	73,7	2 309 580	95,9	2 731 872	52,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

La scolarisation des enfants est recueillie lors du recensement. L'obligation d'instruction scolaire à 3 ans a été instituée à la rentrée 2020, ainsi qu'une obligation de formation pour les 16-18 ans.

Niveau d'études

► Une forte part d'habitants peu ou pas diplômés

En 2018, parmi les habitants des Pyrénées-Orientales âgés de 15 ans et plus et sortis du système scolaire, près de 110 200 sont peu ou pas diplômés (avec au plus le brevet des collèges), soit 30,2 %. Cette part est supérieure à celles de l'Occitanie et de la France métropolitaine (respectivement 26,6 % et 27,0 %).

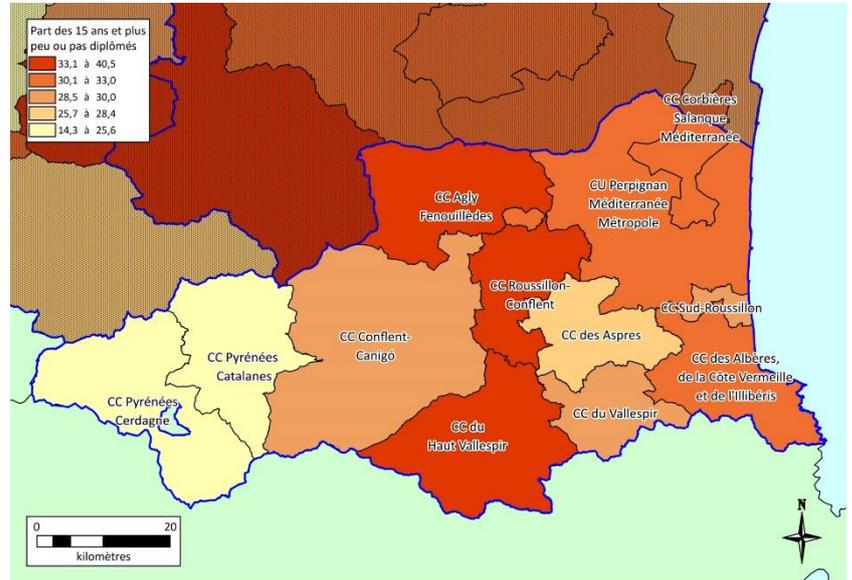
Selon les EPCI, la part des personnes, âgées de 15 ans ou plus et sorties du système scolaire en étant peu ou pas diplômées, varie de 18,0 % dans la CC Pyrénées Catalanes à 35,9 % la CC Agly Fenouillèdes. Au total, seuls trois EPCI (les CC Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne et des Aspres) présentent une part de leur population peu ou pas diplômée inférieure à la valeur en France métropolitaine.

Parmi les jeunes de 25 à 34 ans, la part des peu ou pas diplômés est de 17,5 % dans le département, inférieure de 5 points à celle de la région et de la valeur nationale.

À l'intérieur du département, les parts varient très fortement : elles sont comprises entre 11,7 % dans la CC Pyrénées Catalanes et 26,2 % dans la CC Agly Fenouillèdes. Onze des douze intercommunalités du département présentent des taux de peu ou pas diplômés parmi les 25-34 ans supérieurs au taux régional ou national.

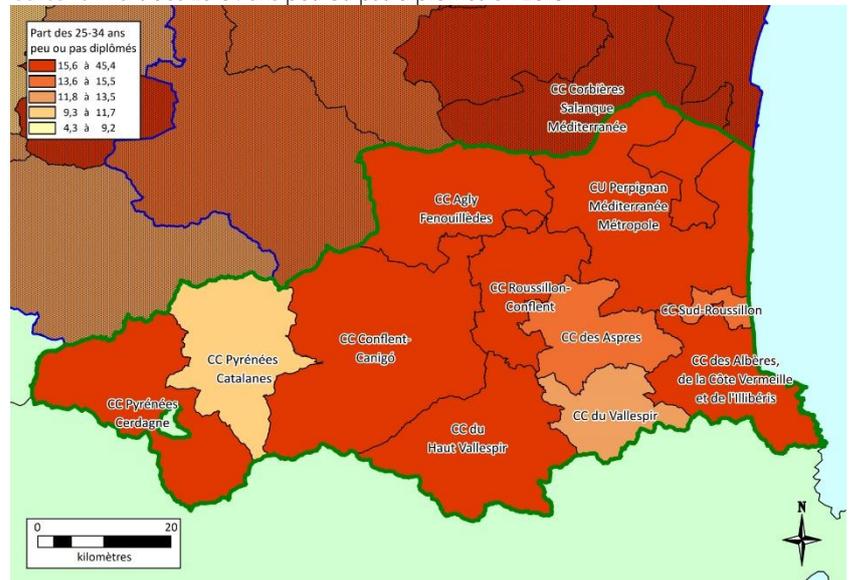
En 2018, un quart des habitants, âgés de 15 ans et plus et sortis du système scolaire ont *a minima* un niveau bac+2. Selon les EPCI, cette part varie de 19,4 % dans la CC Agly Fenouillèdes à 32,9 % dans la CC Pyrénées Catalanes.

Carte 14 : Taux des 15 ans et plus peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 15 : Part des 25-34 ans peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le département présente un niveau d'études inférieur à ceux de la région et de la France métropolitaine.
En Occitanie, seul le Tarn-et-Garonne présente un taux supérieur de personnes peu ou pas diplômées dans sa population.

Tableau 9 : Effectifs et parts (en %) des jeunes de plus de 15 ans et de 24 à 34 ans peu ou pas diplômés et ceux ayant un Bac+2 ou supérieur en 2018

	Peu ou pas diplômés				Bac+2 ou supérieur			
	15 ans et plus		25 à 34 ans		15 ans et plus		25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Catalanes	814	18,0	71	11,7	1 485	32,9	236	39,1
CC Agly Fenouillèdes	1 871	35,9	128	26,2	1 010	19,4	116	23,7
CC Pyrénées Cerdagne	1 631	24,4	120	15,6	1 993	29,8	283	36,8
CC du Haut Vallespir	2 891	35,3	130	21,7	1 647	20,1	155	25,8
CC Conflent-Canigó	4 815	29,6	274	17,3	4 075	25,1	522	33,0
CC Corbières Salanque Méditerranée*	5 231	31,5	428	19,2	3 610	21,8	656	29,4
CC Roussillon-Conflent	4 564	33,2	346	19,4	3 111	22,6	558	31,3
CC des Aspres	4 247	25,7	310	14,4	4 498	27,2	721	33,5
CC du Vallespir	4 868	29,7	205	13,2	3 985	24,3	474	30,7
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	13 497	30,2	702	16,3	10 531	23,6	1 415	32,8
CU Perpignan Méditerranée Métropole	61 335	30,4	4 807	18,1	52 515	26,0	9 479	35,7
CC Sud-Roussillon	5 666	30,1	257	13,6	4 564	24,2	722	38,4
Pyrénées-Orientales	110 162	30,2	7 728	17,5	91 978	25,2	15 201	34,5
Occitanie	1 169 708	26,6	77 290	12,7	1 360 391	31,0	272 642	44,9
France Métropolitaine	12 806 548	27,0	903 154	12,4	14 698 528	30,9	3 377 727	46,5

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est recueilli lors des recensements de population. Cette information est analysée uniquement pour les personnes qui ont quitté le système scolaire et qui sont âgées d'au moins 15 ans. Les personnes n'ayant pas de diplôme ou au plus le brevet des collèges sont considérées comme peu ou pas diplômées.

Population active

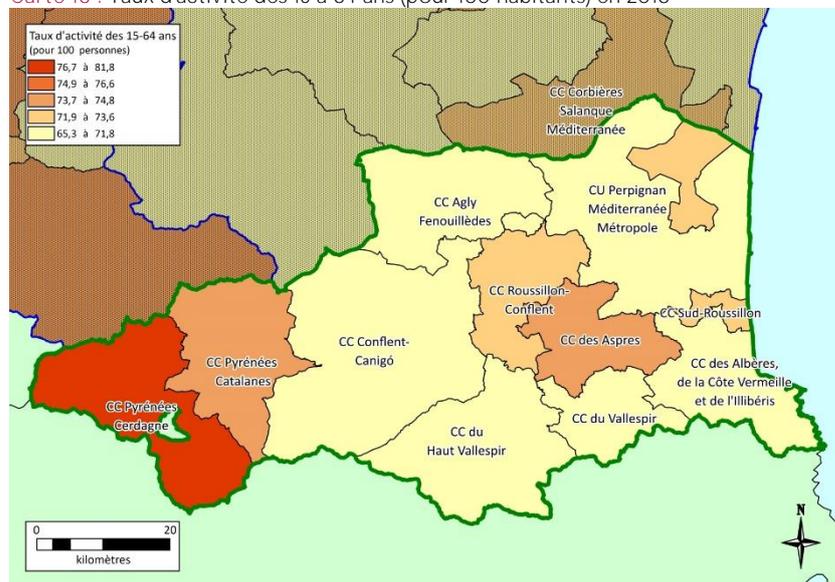
► Un taux d'activité proche de celui de la région

En 2018, les 192 000 habitants des Pyrénées-Orientales en activité ou en recherche d'emploi représentent 69,7 % de l'ensemble des habitants âgés de 15 à 64 ans (population en âge de travailler). Ce taux d'activité est inférieur à celui observé au niveau régional (72,9 %) ou au niveau national (74,3 %).

Selon les EPCI, la part des actifs parmi les 15-64 ans varie de 67,7 % dans la CC du Haut Vallespir à 76,7 % dans la CC Pyrénées Cerdagne. Ce territoire est ainsi le seul du département à présenter un taux d'activité supérieur au taux régional ou en France métropolitaine.

Parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans, 84,5 % sont actives (ayant un emploi ou en recherche d'emploi), soit également un taux inférieur au taux national (90,1 %) ou régional (88,8 %).

Carte 16 : Taux d'activité des 15 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Au niveau des EPCI, le constat n'est pas le même pour les 25-34 ans que pour les 15 ans et plus : c'est dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole que le taux d'activité des 25-34 ans est le plus faible (81,5 %) et dans la CC Sud-Roussillon qu'il est le plus élevé (93,4 %). Outre ce territoire, trois autres (les CC Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne et du Vallespir) présentent un taux d'activité des 25-34 ans supérieur au taux national.

Le département des Pyrénées-Orientales est celui présentant, en Occitanie, le plus faible taux d'activité, aussi bien parmi les 15-64 ans que parmi les 25-34 ans.

► **Tableau 10** : Effectifs et parts (en %) d'actifs de 15 à 64 ans et de 25 à 34 ans en 2018

	Actifs de 15 à 64 ans		Actifs de 25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Catalanes	2 929	74,3	583	92,6
CC Agly Fenouillèdes	2 453	70,1	440	87,8
CC Pyrénées Cerdagne	4 147	76,7	728	91,6
CC du Haut Vallespir	3 418	67,7	556	89,6
CC Conflent-Canigó	7 767	68,3	1 374	84,3
CC Corbières Salanque Méditerranée*	9 575	72,2	2 008	87,1
CC Roussillon-Conflent	7 943	73,2	1 611	88,2
CC des Aspres	9 806	74,1	1 986	89,7
CC du Vallespir	7 942	70,4	1 446	90,6
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	21 281	71,1	3 983	89,2
CU Perpignan Méditerranée Métropole	107 310	68,1	22 879	81,5
CC Sud-Roussillon	9 595	73,6	1 794	93,4
Pyrénées-Orientales	192 033	69,7	39 026	84,5
Occitanie	2 616 596	72,9	573 471	88,8
France Métropolitaine	29 946 345	74,3	6 917 450	90,1

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et celle à la recherche d'un emploi. Ces données sont issues du recensement.

► Le département d'Occitanie avec les deuxièmes plus fortes part d'employés et d'artisans d'Occitanie

Dans le département, comme en Occitanie et en France métropolitaine, parmi les actifs en emploi, les catégories sociales les plus représentées sont les employés (32,0 %), suivis des professions intermédiaires (25,8 %) et des ouvriers (18,7%).

Toutefois, parmi les actifs en emploi des Pyrénées-Orientales, on note une sur-représentativité des employés (32,0% vs 27,9 % dans la région et 27,3 % au niveau national), ainsi qu'une sous-représentation des cadres (11,7 % vs 17,1 % en Occitanie et 18,5 % au niveau national). À l'intérieur du département, la sur-représentation des employés se retrouve dans presque tous les EPCI avec des parts variant de 27,4 % dans la CC Agly-Fenouillèdes à 35,7 % dans la CC du Vallespir.

Selon les EPCI, la part des cadres varie de 6,0 % dans la CC Agly-Fenouillèdes à 12,9 % dans la CU Perpignan Méditer-

ranée Métropole. Ainsi, la sous-représentation des cadres concerne tous les EPCI des Pyrénées-Orientales.

La part des agriculteurs est de 1,6 % dans le département, proche du niveau national (1,5 %). Elle varie très fortement selon les EPCI : de 0,8 % dans la CC Sud-Roussillon à 13,0 %

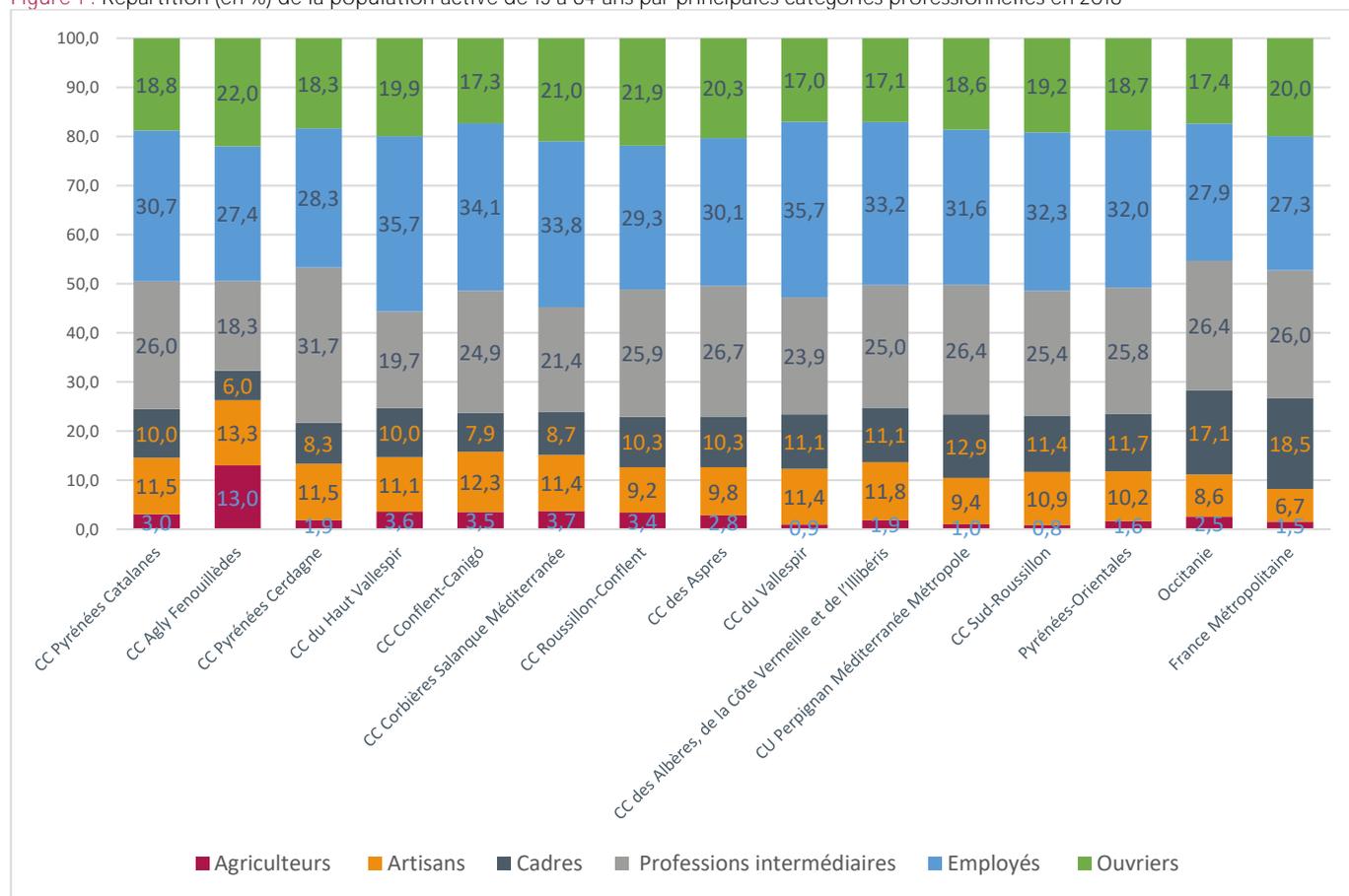
dans la CC Agly-Fenouillèdes. La part des agriculteurs est supérieure à celle du département dans les trois quarts des EPCI des Pyrénées-Orientales.

La part des artisans est supérieure dans les Pyrénées-Orientales (10,2 %) à celle de la région (8,6 %) et plus élevée qu'au niveau national (6,7 %). Elle varie de 9,2 % dans la CC Roussillon-Conflent à 13,3 % dans la CC Agly-Fenouillèdes. Elle

est supérieure à 10 % dans les trois quarts des intercommunalités des Pyrénées-Orientales et très proche de cette valeur dans les trois dernières. Dans tous les cas, elle est supérieure aux valeurs régionale et nationale.

Les Pyrénées-Orientales est le département d'Occitanie avec la 2^e plus forte part d'employés d'une part, d'artisans d'autre part, parmi les actifs en emploi. À l'inverse, il fait partie de ceux où les agriculteurs et les ouvriers sont les moins représentés.

Figure 1 : Répartition (en %) de la population active de 15 à 64 ans par principales catégories professionnelles en 2018



* parmi les habitants de la CC Pays de Nay, seulement 0,6% habitent dans les Pyrénées-Orientales
 Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Chômage

► Le plus fort taux de chômage des départements d'Occitanie

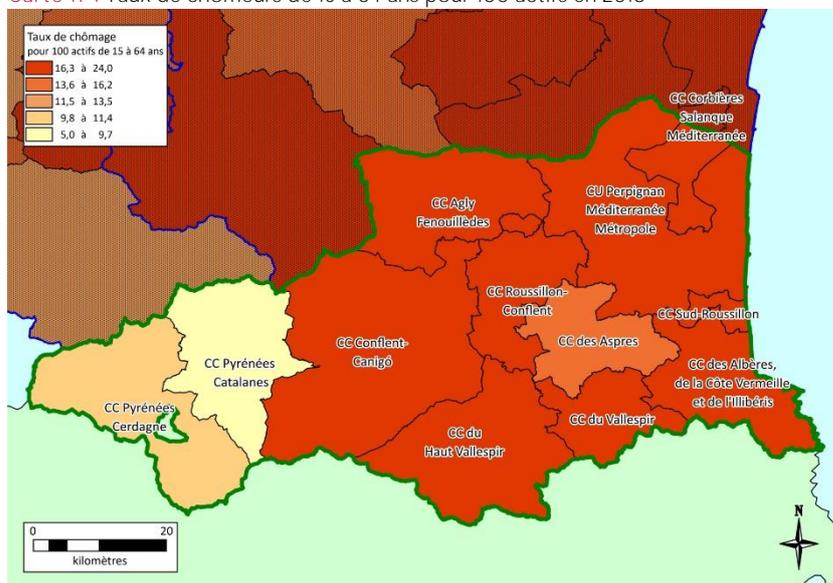
En 2018, selon les données du recensement, le département des Pyrénées-Orientales compte plus de 36 500 chômeurs, soit un taux de chômage de 19,0 % dans la population active des 15 à 64 ans ; ce taux est nettement supérieur au taux régional (14,6 %) et au taux national (13,0 %).

Selon les EPCI, le taux de chômage a une étendue de 14,6 points. La CC du Haut Vallespir présente le taux le plus élevé (22,8 %) et la CC Pyrénées Catalanes, le taux le plus faible (8,2 %). Avec la CC Pyrénées Cerdagne, ce sont les seuls territoires à avoir un taux de chômage inférieur à 10 % et aux valeurs régionale et nationale. Dans tous les autres territoires, le taux de chômage dépasse les 15 % et les valeurs des territoires de comparaison.

C'est dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole que, en effectif, les chômeurs sont les plus nombreux : plus de 21 400 soit 58,6 % des chômeurs âgés de 15 à 64 ans du département.

Le département des Pyrénées-Orientales présente le plus fort taux de chômage d'Occitanie, aussi bien pour les actifs de 15-64 ans que parmi les actifs de 15-24 ans. Ces valeurs élevées sont retrouvées dans tous les territoires excepté les CC Pyrénées Cerdagne et Pyrénées Catalanes.

Carte 17 : Taux de chômeurs de 15 à 64 ans pour 100 actifs en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Les jeunes actifs sont plus touchés par le chômage que l'ensemble des actifs. Dans les Pyrénées-Orientales, parmi les actifs âgés de 15-24 ans, plus de 7 300 sont au chômage, soit un taux de 39,2 % de jeunes chômeurs, nettement supérieur à la valeur nationale (26,5 %) ou régionale (30,1 %).

Selon les EPCI, le taux de chômage des jeunes actifs varie très fortement : de 12,6 % dans la CC Pyrénées Catalanes (seul territoire avec une valeur inférieure au taux national) à 44,6 % dans la CC du Haut Vallespir ; soit une étendue de 32 points.

Dans plus la majorité des territoires (10 sur 12), le chômage des jeunes est plus élevé que celui des jeunes de la région.

Tableau 11 : Effectifs et parts (en %) de personnes de 15 à 64 ans et des jeunes de 15 à 24 ans au chômage au sens du recensement en 2018

	Chômeurs de 15 à 64 ans		Chômeurs de 15 à 24 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Catalanes	239	8,2	30	12,6
CC Agly Fenouillèdes	495	20,2	71	38,8
CC Pyrénées Cerdagne	412	9,9	88	27,9
CC du Haut Vallespir	779	22,8	133	44,6
CC Conflent-Canigó	1 555	20,0	280	39,9
CC Corbières Salanque Méditerranée*	1 773	18,5	382	44,1
CC Roussillon-Conflent	1 346	17,0	292	41,2
CC des Aspres	1 546	15,8	303	36,9
CC du Vallespir	1 473	18,6	289	39,6
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	4 092	19,2	804	42,2
CU Perpignan Méditerranée Métropole	21 408	19,9	4 324	39,1
CC Sud-Roussillon	1 839	19,2	357	38,5
Pyrénées-Orientales	36 541	19,0	7 303	39,2
Occitanie	383 154	14,6	78 656	30,1
France Métropolitaine	3 880 154	13,0	813 394	26,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes qui se sont déclarées chômeurs (inscrites ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Précarité

► Un département marqué par la précarité

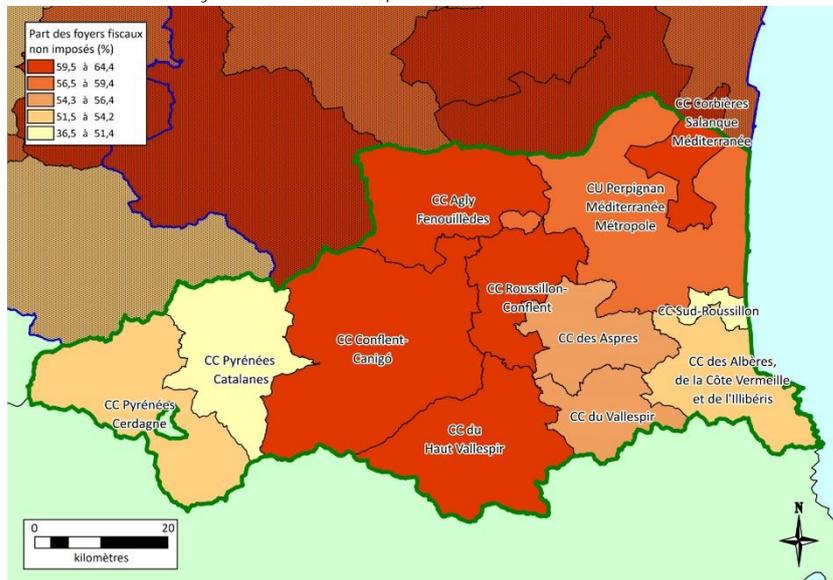
En 2019, 57,0 % des foyers fiscaux des Pyrénées-Orientales sont non imposés contre 49,5 % en France métropolitaine et 53,3 % en région Occitanie. Le taux le plus bas est observé dans la CC Pyrénées Catalanes (46,8 %), le plus élevé dans la CC Agly Fenouillèdes (62,9 %), suivie de trois territoires avec des taux de 60 ou 61 % (les CC du Haut Vallespir, Conflent-Canigó et Corbières Salanque Méditerranée).

En 2020, le taux de personnes couvertes par le RSA (bénéficiaire et ayants-droits) est de 9,6 %, supérieur aux valeurs régionale (6,7 %) et nationale (5,7 %). Seuls les CC Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne présentent des valeurs inférieures au taux national, respectivement 3,9 % et 3,3 %. Le taux le plus élevé est observé dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole (11,3 %).

En 2020, près de 24 000 ménages (22,6 % des allocataires) n'ont pas d'autres ressources que les prestations versées par la CAF et la MSA, contre 15,3 % en France métropolitaine et 17,3 % au niveau régional. Avec des taux entre 11 % et 12 %, les CC Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne sont les seuls territoires où ce taux est plus faible qu'au niveau national. Il atteint 28,2 % dans la CC du Haut Vallespir.

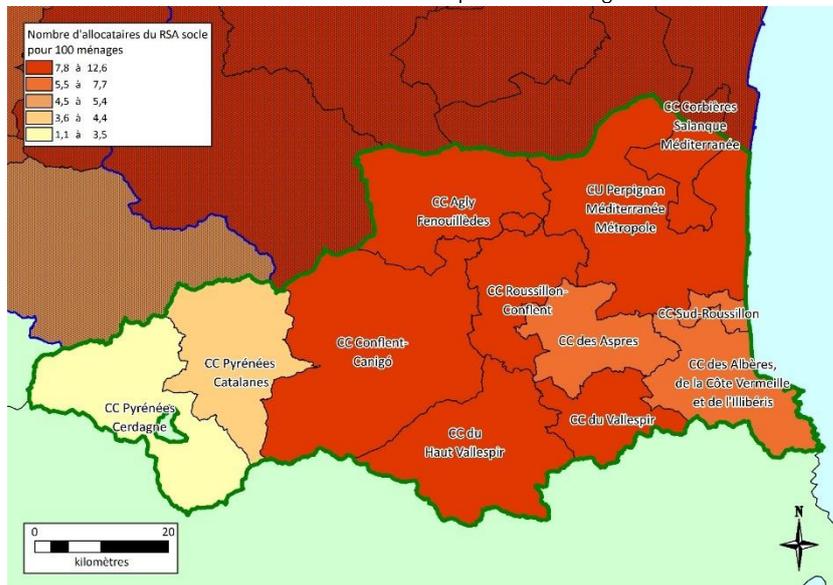
En 2020, 16,4 % de la population consommant des soins a des droits ouverts à la complémentaire santé solidaire (CSS ou C2S), plus qu'en France métropolitaine (10,9 %) ou en Occitanie (13,0 %). Tous les autres EPCI présentent des valeurs plus élevées que celle de la France métropolitaine.

Carte 18 : Part de foyers fiscaux non imposés en 2019



Source : Insee – Recensement de population 2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 19 : Nombre d'allocataires du RSA socle pour 100 ménages en 2020



Source : Insee – Recensement de population 2020
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Les indicateurs révèlent des situations de précarité parmi les plus importantes d'Occitanie. Ils traduisent aussi de forts contrastes dans le département avec une précarité plus prégnante autour de Perpignan, dans le Vallespir et le Fenouillèdes.

Tableau 12 : Part des foyers fiscaux non imposés (en %) en 2019, effectif et part d'allocataire (en %) du RSA socle en 2020, effectif et part (en %) d'allocataires dépendants à 100 % des allocations en 2020, et taux de bénéficiaires de la C2S (en%) en 2020

	Part foyers fiscaux non imposés	Ménages allocataires du RSA Socle		Ménages allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales		Taux de bénéficiaires C2S
		Effectif	Part	Effectif	Part	
CC Pyrénées Catalanes	46,8	116	3,9	137	12,0	6,9
CC Agly Fenouillèdes	62,9	295	9,7	244	19,6	14,2
CC Pyrénées Cerdagne	51,8	127	3,3	165	10,8	7,1
CC du Haut Vallespir	60,9	495	10,0	536	28,2	15,5
CC Conflent-Canigó	60,4	878	8,9	970	23,3	15,0
CC Corbières Salanque Méditerranée*	60,2	911	9,7	1 001	19,7	14,4
CC Roussillon-Conflent	59,8	649	8,0	722	18,7	12,0
CC des Aspres	54,9	641	6,6	711	15,9	9,9
CC du Vallespir	56,2	924	9,1	869	21,4	12,4
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris	54,2	1 748	6,5	1 823	17,0	10,3
CU Perpignan Méditerranée Métropole	57,9	14 407	11,3	16 289	25,4	20,0
CC Sud-Roussillon	50,3	703	6,2	707	15,6	9,8
Pyrénées-Orientales	57,0	21 626	9,6	23 964	22,6	16,4
Occitanie	53,3	184 229	6,7	208 199	17,3	13,0
France métropolitaine	49,5	1 643 180	5,7	1 852 505	15,3	10,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee- 2019- 2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

- Un foyer fiscal correspond à l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux. Un foyer fiscal est dit non imposé quand, du fait du niveau de revenu ou des réductions et crédits d'impôts, il n'a pas d'impôt sur le revenu à acquitter).
- Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Le RSA non majoré ou RSA socle correspond au versement de la prestation hors majoration pour parent isolé. Géré par le Département, le RSA est versé par la CAF ou la MSA : au niveau des quartiers de Béziers, seuls les versements par la CAF sont décomptés.
- La plupart des prestations versées par la CAF et la MSA sont soumises à condition de revenus. Ainsi, ces deux organismes peuvent déterminer, à partir des déclarations faites par les allocataires, la part de ceux n'ayant aucune autre ressource que les prestations versées.
- La Complémentaire santé solidaire (C2S) donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour les prothèses dentaires, les lunettes, les aides auditives... Elle est accordée sous condition de revenu. Elle peut être gratuite ou nécessiter une participation financière. Elle a remplacé la CMUC et l'ACS (aide à la complémentaire santé) en 2018.

► **Le taux de pauvreté le plus élevé d'Occitanie**

En 2018, dans les Pyrénées-Orientales, le revenu annuel médian disponible s'élève à 19 350 euros par unité de consommation, soit un revenu inférieur à ceux observés en région Occitanie (20 740 €) et en France métropolitaine (21 730 €).

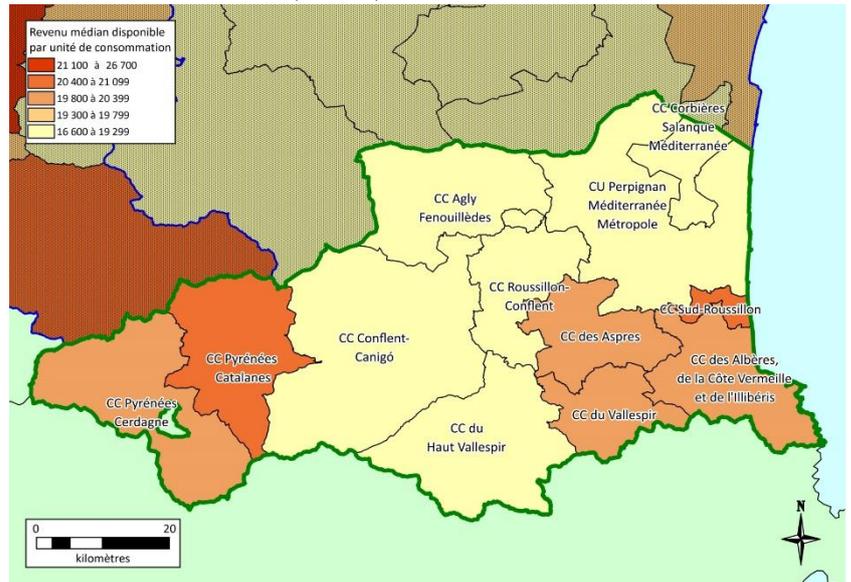
Parmi les EPCI du département, aucun ne présente de revenu annuel médian disponible supérieur à la valeur nationale et un seul, la CC Sud-Roussillon, avec 20 810 €, une valeur supérieure à la valeur régionale. Le revenu médian disponible le plus bas est retrouvé dans la CC Agly Fenouillèdes avec 16 920 €, soit 4 810 € de moins qu'au niveau national.

En 2018, 21,0 % des ménages des Pyrénées-Orientales vivent en-dessous du seuil de pauvreté contre 14,6 % en France métropolitaine et 17,2 % en Occitanie.

La valeur maximale est observée dans la CC Agly Fenouillèdes (28,4 %) et la minimale dans la CC Sud-Roussillon avec un taux de pauvreté près de deux fois plus faible (15,6 %).

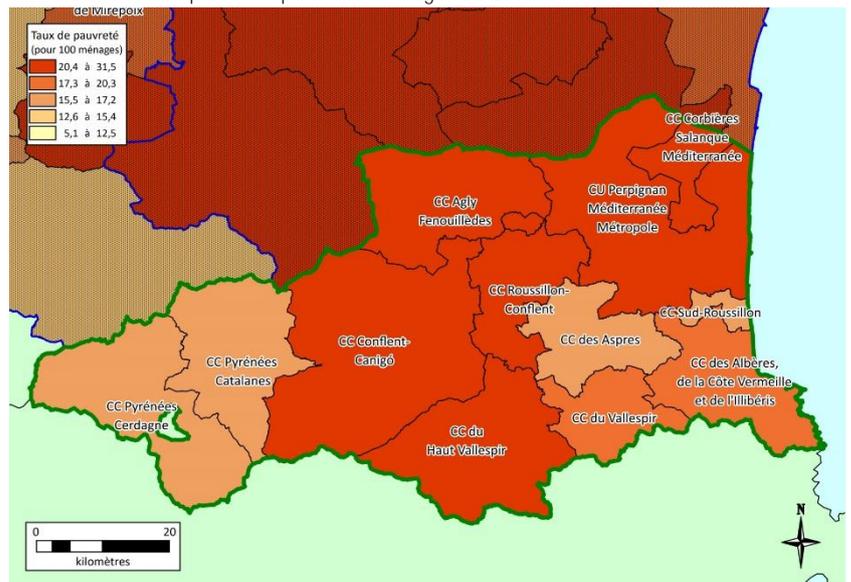
Le revenu annuel médian disponible dans les Pyrénées-Orientales est nettement inférieur à la valeur régionale. Seule l'Aude en Occitanie présente une valeur plus basse. Un écart important est observé entre les territoires extrêmes pour cet indicateur : 3 890 € d'écart entre la CC Agly Fenouillèdes et la CC Sud-Roussillon. Les Pyrénées-Orientales présentent le plus fort taux de pauvreté d'Occitanie.

Carte 20 : Revenu médian disponible par unité de consommation en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 21 : Taux de pauvreté pour 100 ménages en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 13 : Revenu annuel médian disponible par unité de consommation (en euros) et taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian (en %) en 2018.

	Revenu annuel médian disponible par UC	Taux de pauvreté
CC Pyrénées Catalanes	20 540	16,9
CC Agly Fenouillèdes	16 920	28,4
CC Pyrénées Cerdagne	20 360	15,8
CC du Haut Vallespir	18 070	24,3
CC Conflent-Canigó	18 460	23,1
CC Corbières Salanque Méditerranée*	18 830	21,3
CC Roussillon-Conflent	19 120	20,4
CC des Aspres	20 270	16,4
CC du Vallespir	19 960	17,8
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	20 220	17,3
CU Perpignan Méditerranée Métropole	19 020	22,9
CC Sud-Roussillon	20 810	15,6
Pyrénées-Orientales	19 350	21,0
Occitanie	20 740	17,2
France métropolitaine	21 730	14,6

Source : Insee - DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018,
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

- Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (salariée et indépendante et revenus de remplacement tels que le chômage, la préretraite, la retraite et la pension d'invalidité, ainsi que les pensions alimentaires et revenus du patrimoine) auxquels sont ajoutés les prestations sociales reçues, moins les impôts versés. Il est ensuite divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage pour évaluer le niveau de vie d'un ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans
- Le taux de pauvreté est déterminé chaque année au niveau national par l'Insee à partir du revenu disponible. Quand un ménage dispose, par unité de consommation, de moins de 60 % du revenu annuel médian France entière, il est considéré comme étant en situation de pauvreté. En 2018, dernière valeur connue, ce seuil est de 12 750 € par an (1 063 € par mois).

Adultes handicapés

► 10 300 bénéficiaires de l'AAH dans les Pyrénées-Orientales

En 2020, le département des Pyrénées-Orientales compte 10 300 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit un taux de 4,8 % allocataires pour 100 habitants âgés de 20 à 59 ans, contre 3,1 % en France métropolitaine et 4,1 % en région.

Dans quatre EPCI du département, les taux sont supérieurs à 5 % : variant de 5,1 % dans la CC Agly Fenouillèdes et la CU Perpignan Méditerranée Métropole à 6,5 % dans la CC du

Haut Vallespir. La plus faible part d'allocataires de l'AAH concerne la CC Pyrénées Catalanes (2,0 %).

La CU Perpignan Méditerranée Métropole regroupe 62 % des bénéficiaires du département, en surreprésentation par rapport à sa population totale (56 % de la population).

Avec 4,8 % d'allocataires de l'AAH dans la population des 20 à 59 ans, le département a un taux supérieur aux valeurs régionale et nationale. Ce taux varie plus que du simple au double entre les EPCI des Pyrénées-Orientales.

Tableau 14 : Nombre d'allocataires de l'AAH (CAF + MSA) et taux pour 100 personnes de 20 à 59 ans en décembre 2020.

	Nombre allocataires AAH	Taux allocataires AAH
CC Pyrénées Catalanes	62	2,0
CC Agly Fenouillèdes	137	5,1
CC Pyrénées Cerdagne	170	3,9
CC du Haut Vallespir	245	6,5
CC Conflent-Canigó	480	5,5
CC Corbières Salanque Méditerranée*	470	4,5
CC Roussillon-Conflent	305	3,6
CC des Aspres	410	3,9
CC du Vallespir	383	4,5
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	981	4,2
CU Perpignan Méditerranée Métropole	6 397	5,1
CC Sud-Roussillon	344	3,4
Pyrénées-Orientales	10 300	4,8
Occitanie	115 959	4,1
France Métropolitaine	1 011 095	3,1

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2020 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui garantit un minimum de ressources. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter d'éventuelles autres ressources. Elle est versée par la CAF ou la MSA.

Ménages

► Une proportion plus importante de familles monoparentales que dans les autres départements d'Occitanie

En 2018, on dénombre plus de 224 300 ménages dans les Pyrénées-Orientales.

La taille des ménages est de 2,1 personnes, comme en région, mais un peu plus petite que pour les ménages de France métropolitaine (2,2).

Près de deux ménages sur cinq (57 %) résident dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. La taille des ménages dans cette intercommunalité est similaire à la valeur départementale comme dans la CC Pyrénées Cerdagne. Trois intercommunalités, avec des valeurs comprises entre 2,2 et 2,3 présentent une taille des ménages supérieure : les CC Corbières Salanque Méditerranée, Roussillon-Conflent et des Aspres. La première est le seul territoire des Pyrénées-Orientales où la taille moyenne des ménages dépasse celle de la France métropolitaine. La CC du Haut Vallespir, avec 1,9 personne par ménage, présente la valeur la plus basse du département.

Dans les Pyrénées-Orientales, le nombre de ménages formés d'une seule personne approche 86 500, soit 38,5 % des ménages contre 38,1 % en Occitanie et 36,9 % en France métropolitaine.

Des contrastes sont marqués entre EPCI : plus de 4 ménages sur 10 sont formés d'une seule personne dans les CC Pyrénées Catalanes, du Haut Vallespir, Conflent-Canigó et la CU Perpignan Méditerranée Métropole alors que cette part n'est que de 29,8 % dans la CC Corbières Salanque Méditerranée.

Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans est de près de 21 000 dans le département.

Parmi les familles avec enfant(s), la part des familles monoparentales s'élève à 33,0 %, plus qu'au niveau régional (27,3 %) et ou national (24,9 %).

Au sein du département, les EPCI ont des taux variant nettement tout en étant tous supérieurs au taux en France métropolitaine : de 24,1 % dans la CC Pyrénées Cerdagne à 36,2 % dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole.

Le département présente une taille de ménages légèrement inférieure à la valeur nationale. Avec une part de 38,5 % de ménages d'une seule personne, le département est dans une situation médiane parmi les départements d'Occitanie. Plus d'un quart des familles avec des enfants de moins de 25 ans sont des familles monoparentales : c'est la proportion la plus élevée d'Occitanie avec des valeurs intercommunales variant de 12 points.

Tableau 15 : Nombre, population et taille des ménages en 2018 ; nombre et part des ménages d'une personne en 2018 ; nombre et part de familles monoparentales en 2018.

	Ménages ¹			Ménages d'une personne ²		Familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans ³	
	Nombre	Population	Taille moyenne	Nombre	Part parmi les ménages	Nombre	Part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans
CC Pyrénées Catalanes	2 964	5 883	2,0	1 270	42,9	201	26,1
CC Agly Fenouillèdes	3 060	6 144	2,0	1 210	39,5	221	30,5
CC Pyrénées Cerdagne	3 782	7 949	2,1	1 436	38,0	274	24,1
CC du Haut Vallespir	4 970	9 272	1,9	2 249	45,3	254	28,2
CC Conflent-Canigó	9 877	19 819	2,0	3 967	40,2	765	31,8
CC Corbières Salanque Méditerranée*	9 418	21 755	2,3	2 810	29,8	822	25,1
CC Roussillon-Conflent	8 121	18 204	2,2	2 619	32,3	840	30,0
CC des Aspres	9 654	21 304	2,2	3 116	32,3	904	28,2
CC du Vallespir	10 086	20 324	2,0	3 870	38,4	781	31,1
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	26 694	54 388	2,0	9 919	37,2	1 947	29,1
CU Perpignan Méditerranée Métropole	126 935	262 948	2,1	50 779	40,0	13 235	36,2
CC Sud-Roussillon	11 381	23 181	2,0	4 236	37,2	883	29,5
Pyrénées-Orientales	224 339	465 998	2,1	86 472	38,5	20 937	33,0
Occitanie	2 730 744	5 747 710	2,1	1 040 068	38,1	215 580	27,3
France Métropolitaine	28 996 752	63 386 124	2,2	10 686 740	36,9	2 253 402	24,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

¹ Au sens de l'Insee, un ménage correspond à l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées sont considérées « hors ménage ».

² Les ménages d'une personne correspondent aux personnes qui vivent seules dans leur résidence principale. Cela ne prend pas en compte les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées.

³ Le nombre de familles monoparentales parmi les ménages est issu des recensements de population. Les enfants présents dans le foyer sont comptabilisés en fonction de leur âge (moins ou plus de 25 ans). Les données présentées ici concernent les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans et leur part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans.

Partie 3

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Logements	40
Potentiel touristique	48
Bruit	49
Air	50

Logements

► Moins des deux tiers des logements sont des résidences principales

En 2018, le département des Pyrénées-Orientales compte plus de 345 000 logements.

La part des résidences principales s'élève à 63,3 %, contre 75,8 % en région et 82,1 % en France métropolitaine. Cette part varie très fortement entre la CC Pyrénées Catalanes (15,7 %) et la CC Aspres (82,5 %).

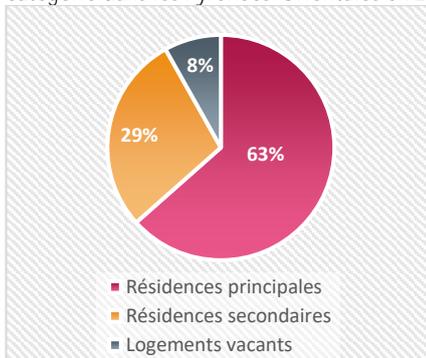
Les logements vacants sont près de 28 000, soit 8,1 % des logements, contre 8,0 % en France métropolitaine et 8,4 % en Occitanie. Les parts les plus élevées sont observées dans les CC Roussillon Conflent (11,7 %) et Conflent-Canigó (11,4 %).

Le département compte plus de 98 500 résidences secondaires, soit 28,6 % des logements contre 15,8 % en région et 9,9 % en France métropolitaine.

Quatre logements sur cinq sont des résidences secondaires dans la CC Pyrénées Catalanes et plus d'un sur deux dans la CC Pyrénées Cerdagne.

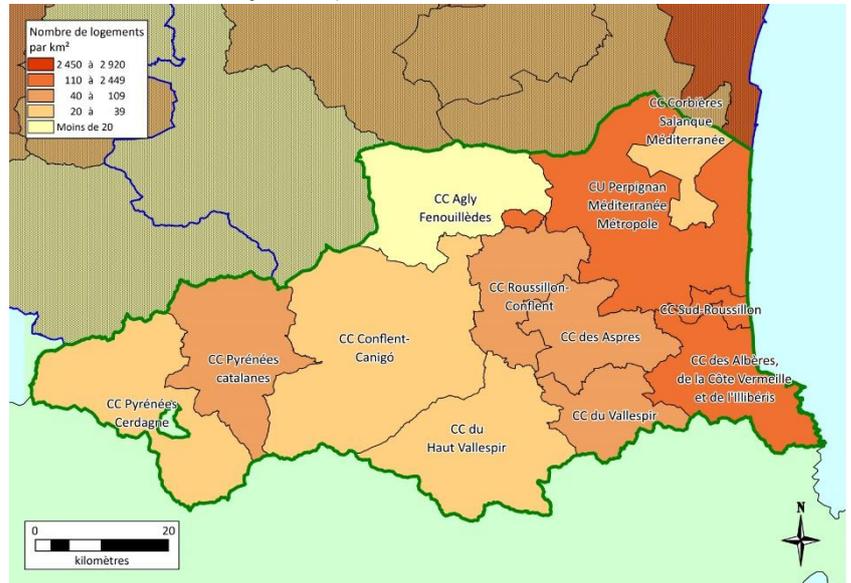
Le nombre de logements par kilomètre carré reflète les densités de population.

Figure 1 : Répartition des logements par catégorie dans les Pyrénées-Orientales en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 22 : Nombre de logements par kilomètre carré en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 23 : Part des résidences principales en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une destination des logements différenciée selon les dynamiques territoriales et sociodémographiques. Les résidences principales se concentrent à l'est du département alors que les EPCI situés en haute montagne ont les plus fortes parts de résidences secondaires.

Tableau 16 : Nombre de logements, effectifs et parts (en %) de résidences principales, secondaires et de logements vacants en 2018

	Nombre de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
		Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Catalanes	18 509	2 906	15,7	14 867	80,3	736	4,0
CC Agly Fenouillèdes	5 281	3 003	56,9	1 450	27,5	827	15,7
CC Pyrénées Cerdagne	10 844	3 733	34,4	6 450	59,5	661	6,1
CC du Haut Vallespir	10 897	4 922	45,2	4 943	45,4	1 032	9,5
CC Conflent-Canigó	15 784	9 713	61,5	4 310	27,3	1 761	11,2
CC Corbières Salanque Méditerranée*	12 461	9 182	73,7	2 295	18,4	984	7,9
CC Roussillon-Conflent	9 915	7 866	79,3	886	8,9	1 162	11,7
CC des Aspres	10 956	9 037	82,5	828	7,6	1 090	10,0
CC du Vallespir	13 118	9 950	75,8	1 933	14,7	1 235	9,4
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibéris	48 741	26 049	53,4	20 444	41,9	2 248	4,6
CU Perpignan Méditerranée Métropole	170 716	123 954	72,6	30 481	17,9	16 281	9,5
CC Sud-Roussillon	22 791	10 786	47,3	11 649	51,1	356	1,6
Pyrénées-Orientales	345 018	218 550	63,3	98 512	28,6	27 956	8,1
Occitanie	3 507 173	2 657 225	75,8	554 064	15,8	295 884	8,4
France Métropolitaine	34 613 124	28 415 185	82,1	3 414 756	9,9	2 783 183	8,0

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le nombre de logements est issu des Recensement de population réalisés par l'Insee. Les différentes catégories sont :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par le ménage ;
- les logements vacants : logements disponibles pour la vente ou la location, logements neufs achevés mais non encore occupés ;
- les logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont regroupées.

► **Moins des deux tiers des résidences principales sont des maisons**

En 2017, la part de maisons parmi les résidences principales dans les Pyrénées-Orientales s'élève à 63,2 %, contre 56,3 % en France métropolitaine et 63,3 % en région.

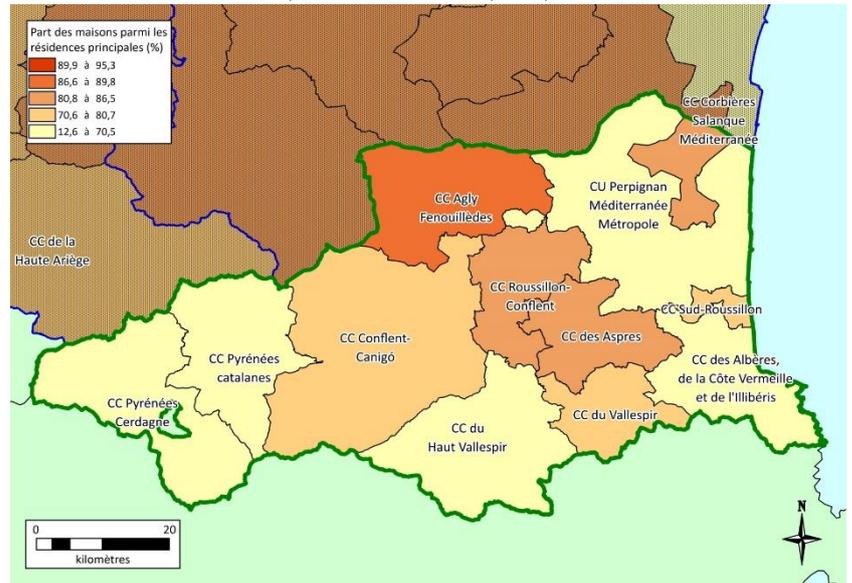
C'est l'EPCI urbain de la CU Perpignan Méditerranée Métropole qui présente la plus faible proportion de maisons parmi les résidences principales (54,7 %) mais des parts faibles sont également retrouvées dans des territoires à forte proportion de résidences secondaires comme la CC Pyrénées Catalanes (57,9 %) et la CC Pyrénées Cerdagne (66,5 %). À l'inverse, la majorité des résidences principales sont des maisons dans la CC Agly Fenouillèdes (87,4 %) et elles sont plus de 80 % dans trois autres EPCI.

En corolaire, le département compte 36,2 % d'appartements, signant une dynamique inverse à la part des maisons.

En 2021, près de 25 500 logements sociaux sont dénombrés, soit 11,6 % des résidences principales du département, part voisine de celle de la région et plus faible que celle de la France métropolitaine (18,1 %).

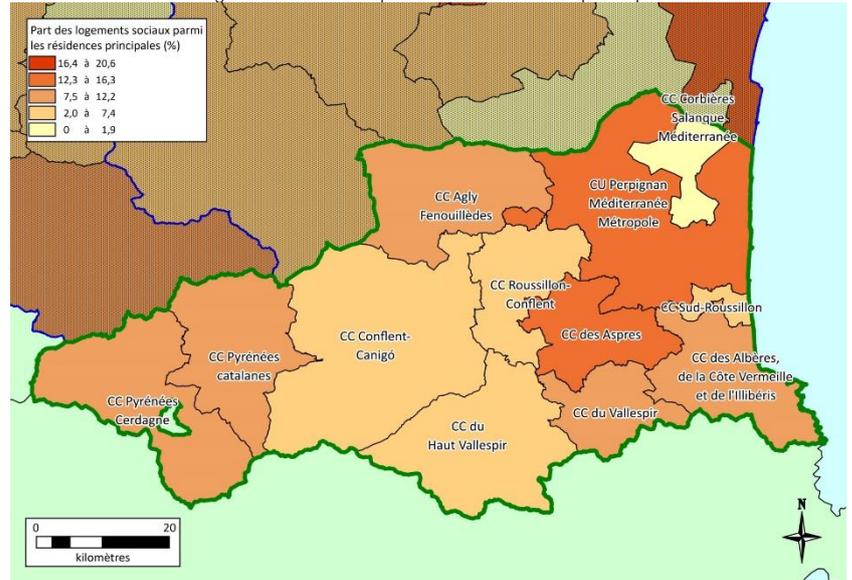
C'est la CU Perpignan Méditerranée Métropole qui compte la part la plus importante de logements sociaux (14,0 %). Mais des parts supérieures à 10 % sont aussi observées dans la CC Pyrénées Catalanes et des Aspres ; dans les autres EPCI, les parts de logements sociaux varient de 0,9 % à 9,6 %. Ces constats peuvent questionner la problématique de l'accès au logement.

Carte 24 : Parts des maisons parmi les résidences principales en 2017



Source : Insee – Recensement de population 2017
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 25 : Parts de logements sociaux parmi les résidences principales en 2021



Source : Insee – Répertoire du parc locatif des logements sociaux 2021
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le département des Pyrénées-Orientales a une proportion de maisons similaire aux territoires de comparaison. Seules la CU Perpignan Méditerranée Métropole et la CC du Haut Vallespir présentent une valeur inférieure à la valeur nationale.

Les logements sociaux restent en faible proportion dans le département. Seuls deux EPCI dépassent la valeur régionale ; aucun territoire ne dépasse la valeur nationale.

Tableau 17 : Répartition des types de logements parmi les résidences principales (en %) en 2017, nombre et part (en %) de logements sociaux en 2021

	Types de logements			Logements sociaux	
	Part de maisons	Part d'appartements	Part d'autres	Nombre	Part
CC Pyrénées Catalanes	57,9	41,7	0,5	318	10,9
CC Agly Fenouillèdes	87,4	12,2	0,4	257	8,6
CC Pyrénées Cerdagne	66,5	32,9	0,7	288	7,7
CC du Haut Vallespir	55,9	43,2	0,9	293	6,0
CC Conflent-Canigò	77,7	21,4	0,9	541	5,6
CC Corbières Salanque Méditerranée*	86,4	12,1	1,5	85	0,9
CC Roussillon-Conflent	85,5	14,1	0,4	470	6,0
CC des Aspres	82,5	17,1	0,5	1 145	12,7
CC du Vallespir	71,3	27,1	1,6	748	7,5
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès	69,6	29,6	0,7	2 489	9,6
CU Perpignan Méditerranée Métropole	54,7	44,8	0,4	17 341	14,0
CC Sud-Roussillon	74,4	25,3	0,3	776	7,2
Pyrénées-Orientales	63,2	36,2	0,6	25 452	11,6
Occitanie	63,3	36,0	0,7	313 047	11,8
France Métropolitaine	56,3	42,9	0,9	5 129 898	18,1

Source : Insee – Recensement de population 2017 et 2021

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

– Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu des Recensements de population réalisés par l'Insee.

– Le logement social comprend ici l'ensemble des logements détenus par les bailleurs d'habitat à loyer modéré (HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM). Aucune distinction n'est faite selon le conventionnement ou non des logements. Lors de la vente d'un logement social à un particulier, ce logement sort du parc social vers le parc des propriétaires occupants ou celui de la location dans le secteur libre. Le champ est ici plus restreint que celui des bailleurs publics.

► Six ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement

En 2018, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale s'élève à 59,7 % dans les Pyrénées-Orientales, soit près de six ménages sur 10, contre 57,6 % en France métropolitaine et 59,0 % en région.

Seules la CU Perpignan Méditerranée Métropole et la CC Pyrénées Catalanes présentent un taux inférieur (respectivement 55,0 % et 55,5 %) aux taux régional et national.

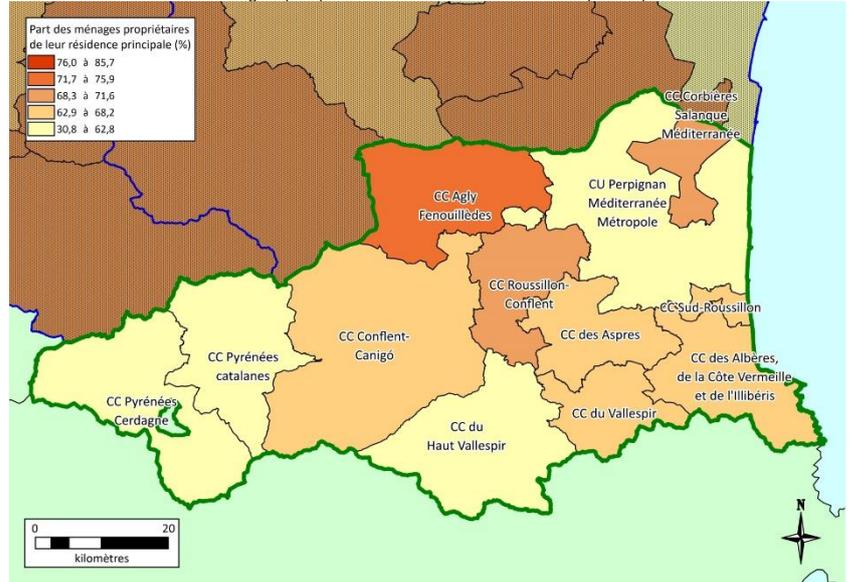
Pour les autres EPCI, les taux varient de 59,3 % dans la CC Pyrénées Cerdagne à 72,8 % pour la CC Agly-Fenouillèdes. C'est sur une ligne allant du Fenouillèdes aux Albères que l'on trouve les parts les plus élevées d'occupants propriétaires.

La part d'occupants locataires s'établit à 34,6 % contre 37 % en France métropolitaine et 35,2 % en Occitanie. Celle en logement HLM représente 9,1 % des ménages, comme en Occitanie, contre 14,7 % en France métropolitaine.

La CU Perpignan Méditerranée Métropole compte 39,5 % de locataires : 28,2 % des ménages sont locataires hors HLM et 11,3 % en HLM. C'est le seul territoire où la part des ménages en HLM dépasse la valeur régionale. Aucune intercommunalité ne présente de part d'occupants locataires en HLM dépassant la part nationale (9,1 %).

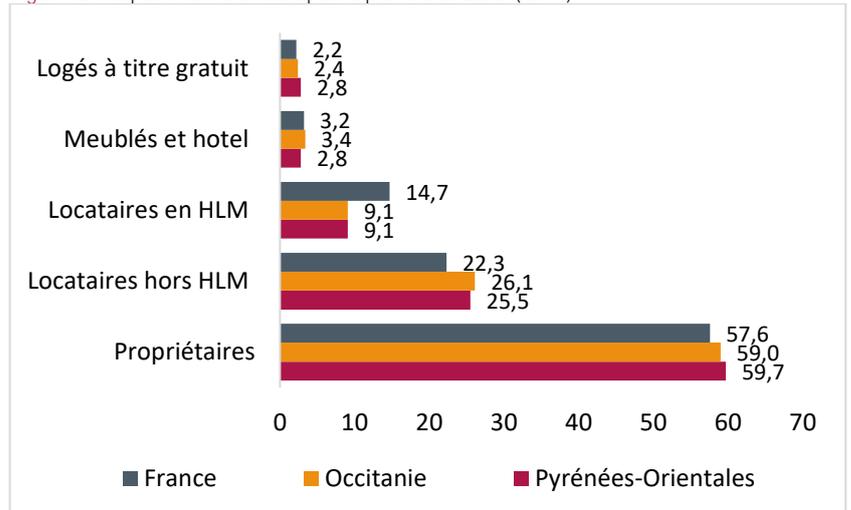
La plus faible proportion de locataires est observée dans la CC Agly Fenouillèdes (21,0 %), suivie par la CC Corbières Salanque Méditerranée (25,0 %).

Carte 26 : Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Figure 2 : Répartition des occupants par statut 2018 (en %)



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans les Pyrénées-Orientales, la répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement est très proche de la répartition régionale. Elle se distingue de la répartition nationale par une part de ménages en HLM nettement plus faible.

Tableau 18 : Nombre de résidences principales et répartition par statut d'occupation au 1^{er} janvier 2018

	Nombre de résidences principales	Part de propriétaires	Part de locataires hors HLM	Part de locataires en HLM	Part de meublés et hôtel	Part de logés à titre gratuit
CC Pyrénées Catalanes	2 906	55,5	19,3	8,1	10,7	6,4
CC Agly Fenouillèdes	3 003	72,8	15,6	5,4	1,8	4,5
CC Pyrénées Cerdagne	3 733	59,3	26,6	5,8	4,3	4,0
CC du Haut Vallespir	4 922	61,6	27,7	4,9	2,6	3,1
CC Conflent-Canigó	9 713	65,6	23,7	4,7	2,4	3,6
CC Corbières Salanque Méditerranée*	9 182	71,4	18,0	6,0	1,2	3,4
CC Roussillon-Conflent	7 866	68,8	22,3	4,6	1,1	3,1
CC des Aspres	9 037	67,9	19,4	9,0	1,3	2,4
CC du Vallespir	9 950	63,3	25,1	6,0	1,7	4,0
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris	26 049	65,0	21,8	7,5	2,2	3,5
CU Perpignan Méditerranée Métropole	123 954	55,0	28,2	11,3	3,2	2,4
CC Sud-Roussillon	10 786	67,7	21,5	4,4	3,3	3,0
Pyrénées-Orientales	218 550	59,7	25,5	9,1	2,8	2,8
Occitanie	2 657 225	59,0	26,1	9,1	3,4	2,4
France Métropolitaine	28 415 185	57,6	22,3	14,7	3,2	2,2

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee.

► Près de 8 800 logements suroccupés

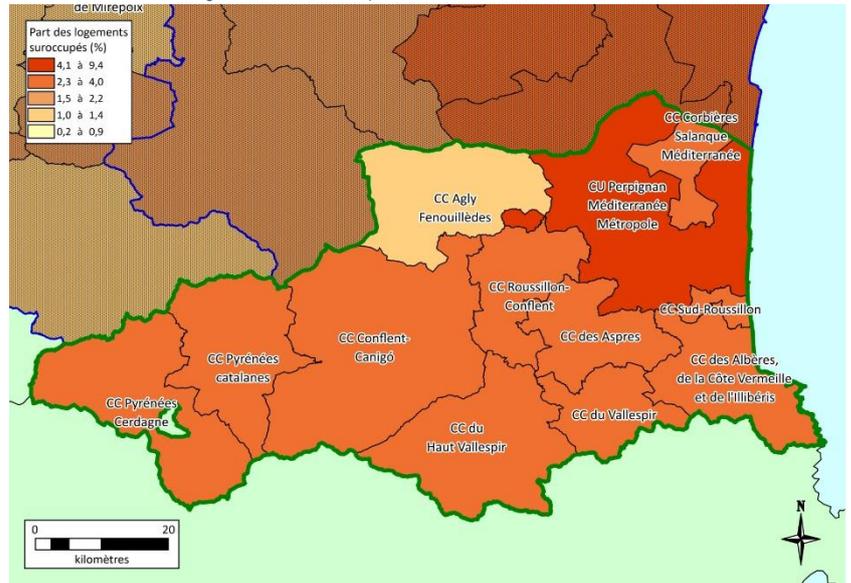
En 2018, le nombre de logements sur-occupés dans les Pyrénées-Orientales est de 8 719, soit 3,2 % des logements, contre 3,3 % en Occitanie et 4,7 % en France métropolitaine.

C'est dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole que la part des logements suroccupés est la plus élevée (4,8 %), plus élevée que celle de la France métropolitaine. Trois autres territoires présentent une part de logements suroccupés supérieure à la valeur régionale : les CC Pyrénées Catalanes, du Haut Vallespir et Corbières Salanque Méditerranée. À l'inverse, c'est dans la CC Agly Fenouillèdes que la part des logements suroccupés est la plus faible (1,5 %).

En 2018, plus de 249 000 logements construits avant 1991 sont dénombrés, soit 72,2 % du parc de logements départemental contre 68,9 % en région Occitanie et 74,2 % en France métropolitaine.

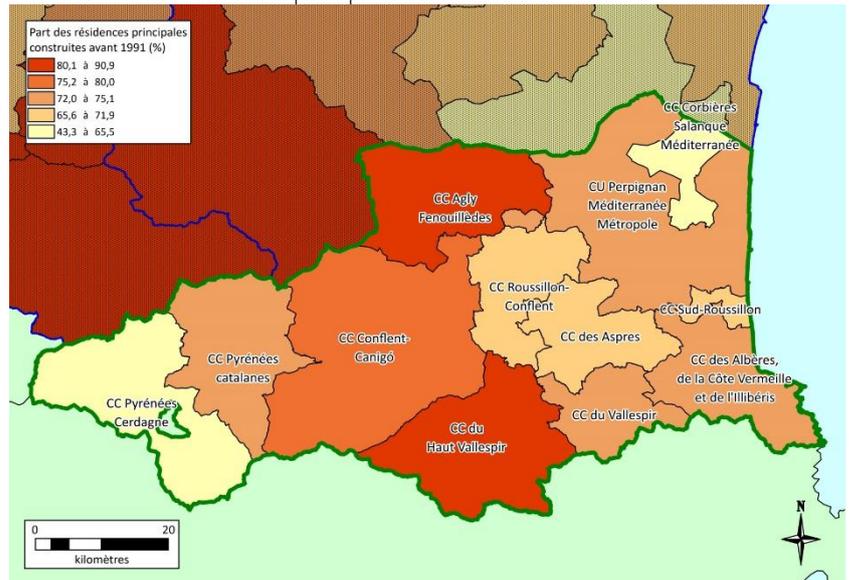
À l'échelle des EPCI, cette part varie fortement : elle est plus élevée que la part nationale dans trois territoires, atteignant 90,8 % dans la CC du Haut Vallespir alors qu'elle n'est que de 57,4 % dans la CC Pyrénées Cerdagne.

Carte 27 : Part de logements suroccupés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 28 : Part de résidences principales construites avant 1991



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

La part de logements suroccupés dans les Pyrénées-Orientales est voisine de la valeur régionale. Seule la CU Perpignan Méditerranée Métropole présente une part de suroccupation des logements supérieure à la valeur nationale. Près des trois quarts des logements ont été construits avant 1991 avec de forts contrastes infra-départementaux.

Tableau 19 : Effectifs et parts (en %) de logements suroccupés et de logements anciens en 2018

	Logements suroccupés		Logements anciens	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Catalanes	93	3,4	13 428	72,5
CC Agly Fenouillèdes	44	1,5	4 454	84,4
CC Pyrénées Cerdagne	105	2,8	6 220	57,4
CC du Haut Vallespir	159	3,4	9 895	90,8
CC Conflent-Canigó	308	3,2	12 379	78,4
CC Corbières Salanque Méditerranée*	358	3,8	7 541	60,5
CC Roussillon-Conflent	214	2,7	7 132	71,9
CC des Aspres	235	2,5	7 242	66,1
CC du Vallespir	253	2,6	9 652	73,6
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès	779	3,0	35 898	73,7
CU Perpignan Méditerranée Métropole	5 887	4,8	123 706	72,5
CC Sud-Roussillon	358	3,2	15 422	67,7
Pyrénées-Orientales	8 719	4,0	249 236	72,2
Occitanie	86 410	3,3	2 414 739	68,9
France Métropolitaine	1 284 883	4,7	25 670 659	74,2

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

– Un logement est considéré comme suroccupé au sens de l'Insee quand il ne dispose pas du nombre de pièces suivantes : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Cet indicateur est construit à partir des données collectées par l'Insee lors des recensements de population. Les studios occupés par une seule personne ne sont pas pris en compte.

– L'année d'achèvement du logement est recueillie lors du Recensement de population réalisé par l'Insee.

Potentiel touristique

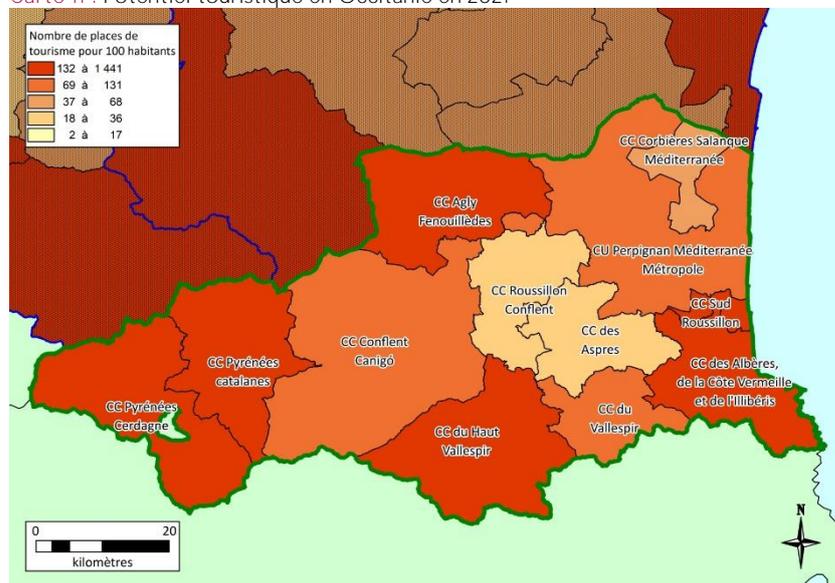
► Un équipement touristique plus important dans le littoral et en zone montagneuse

Le potentiel touristique est évalué à partir du nombre de places d'accueil touristique et du nombre de lits pour 100 habitants. Différents types de places sont pris en compte : chambres d'hôtel, emplacements de camping, lits dans une auberge de jeunesse, et résidences secondaires.

Dans les Pyrénées-Orientales, les EPCI ayant les potentiels touristiques les plus élevés se trouvent sur la côte, au sud de Perpignan, ainsi que dans les intercommunalités de montagne, aussi bien côté Pyrénées que Corbières.

Dans sept territoires des Pyrénées-Orientales, la capacité touristique est supérieure au nombre d'habitants. Le rapport peut atteindre 1 440 places pour 100 habitants dans la CC du Haut Vallespir. À l'inverse, la capacité touristique n'est que de 21 places pour 100 habitants dans la CC des Aspres.

Carte 11 : Potentiel touristique en Occitanie en 2021



Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le potentiel touristique des Pyrénées-Orientales est, rapporté à la population, le plus important d'Occitanie après la Lozère. Il se concentre sur le littoral et en zone montagneuse.

Bruit

► Des nuisances sur la moitié des EPCI du département

Dans le cadre de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français par la loi n°2005-1319, des projets de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et des cartes de bruit stratégiques (CBS) ont été élaborés dans chaque département. Un arrêté ministériel établit la liste des communes possédant les routes les plus bruyantes.

En 2019, le rapport du PPBE fait état des communes qui se trouvent le long des routes nationales, départementales et des voies ferrées. La CU Perpignan Méditerranée Métropole présente le plus de communes incluses (11). La moitié des EPCI des Pyrénées-Orientales n'ont pas de zones bruyantes dans leurs communes.

En étudiant le diagnostic du PPBE des 2^e et 3^e échéances 2018-2023, on compte 53 points noirs bruit (PNB) sur le réseau routier et 140 sur le réseau ferré. 300 personnes sont exposées à des nuisances sonores liées au trafic routier sur 24h et 200 personnes la nuit. Le trafic ferroviaire expose 374 personnes à des nuisances sonores sur 24 h dans le département et 467 la nuit.

Le département présente 34 communes ayant été intégrées au PPBE.

Le bilan des 2^e et 3^e échéances relève près de 200 PNB et près de 700 personnes sont exposées au bruit en 24h et 667 la nuit.

Tableau 20 : Nombre de communes incluses par EPCI dans le PPBE en 2019

	Nombre de communes incluses dans le PPBE
CC Pyrénées Catalanes	0
CC Agly Fenouillèdes	0
CC Pyrénées Cerdagne	0
CC du Haut Vallespir	0
CC Conflent-Canigó	5
CC Corbières Salanque Méditerranée	2
CC Roussillon-Conflent	6
CC des Aspres	4
CC du Vallespir	6
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	0
CU Perpignan Méditerranée Métropole	11
CC Sud-Roussillon	0

Source : Rapport du PPBE 2017-2023 des Pyrénées-Orientales
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PPBE a pour objectif d'identifier les bâtiments à usage d'habitation, d'enseignement ou de santé, compris partiellement ou totalement dans des fuseaux de bruit. Les fuseaux de bruit sont les zones où les valeurs limites acoustiques sont dépassées. Les zones ainsi déterminées sont nommées « points noirs du bruit » (PNB)

Tableau 21 : Nombre de Points Noirs de Bruit (PNB) et nombre de personnes exposées par jour diagnostiqués durant le PPBE 2017- 2023

	Nombre de PNB	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant 24h	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant la nuit
Trafic routier	53	300	200
Trafic ferroviaire	140	374	467

Source : Rapport du PPBE 2017-2023 en Aveyron
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PNB doit répondre aux exigences acoustiques : indicateurs de gêne due au bruit des réseaux routiers et ferroviaires nationaux dépassant, ou risquant de dépasser à terme, la valeur limite en Lden de 68 dB(A) pour le routier et 73dB(A) pour le ferroviaire, ou la valeur limite en Ln de 62 dB(A) pour le routier et 65dB(A) pour le ferroviaire. Enfin il doit se trouver le long d'une route ou d'une voie ferrée.

Air

► Un épisode de pollution aux PM10 dans les Pyrénées-Orientales

En 2020, la région Occitanie comptait 13 journées en épisode de pollution dont 11 journées de pollution aux particules PM10 et 2 journées de pollution à l'ozone (O₃).

Le département des Pyrénées-Orientales comptabilise 1 épisode de pollution lié aux PM10.

En termes d'exposition chronique, entre 150 et 200 personnes ont été exposées à un dépassement de la valeur limite de dioxyde d'azote dans le département et près de 2 000 personnes ont été exposées à un dépassement de la valeur cible de l'ozone.

Tableau 22 : Nombre de journées en épisode de pollution en 2020

	Nombre de journées en épisode de pollution	Dont PM10	Dont Ozone
Pyrénées-Orientales	1	1	0
Occitanie	13	11	2

Source : ATMO Occitanie- 2020 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

En moyenne, 292 jours ont été classés comme « très bon » à « bon » dans les Pyrénées-Orientales. Plus localement, les EPCI ont tous subi une journée avec un indice Atmo « mauvais ». De même, ils comptabilisent tous 7 journées avec un indice « médiocre » et 2 journées avec un indice « très bon ». La qualité de l'air n'est pas plus dégradée sur la CU Perpignan Méditerranée Métropole puisqu'elle compte même deux jours de plus que les autres EPCI avec un indice Atmo « Bon ».

Un épisode de pollution en 2020 dans le département et des indices Atmo équivalents pour tous les territoires, à l'exception de la CU Perpignan Méditerranée Métropole qui présente plus de journées ayant un indice « bon ».

Tableau 23 : Nombre annuel de jours classés dans chacune des 5 catégories de l'indice Atmo en 2020

	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
CC Pyrénées Catalanes	<i>non spé</i>				
CC Agly Fenouillèdes	1	7	66	290	2
CC Pyrénées Cerdagne	1	7	66	290	2
CC du Haut Vallespir	1	7	66	290	2
CC Conflent-Canigó	1	7	66	290	2
CC Corbières Salanque Méditerranée	1	7	66	290	2
CC Roussillon-Conflent	1	7	66	290	2
CC des Aspres	1	7	66	290	2
CC du Vallespir	1	7	66	290	2
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibéris	1	7	66	290	2
CU Perpignan Méditerranée Métropole	1	7	64	292	2
CC Sud-Roussillon	1	7	66	290	2

Source : ATMO Occitanie- 2020 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

En 2020 l'indice ATMO correspond au plus élevé des quatre sous-indices suivants : moyenne des maxima horaires pour le SO₂, NO₂, O₃ et moyenne des moyennes horaires pour les PM10. L'indice le plus mauvais est attribué à l'indice ATMO global de la journée.

Dans les Pyrénées-Orientales, on note que le secteur résidentiel représente la principale source d'émission de PM10 (57,3 %). La CU Perpignan Méditerranée Métropole, unique partenaire d'Atmo Occitanie, présente une part d'émission de PM10 par ce secteur inférieure à celle du département (44,2 %).

La source majeure de PM2,5 est très largement résidentielle dans le département (71,6 %), de même que dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole (61,5 %).

Les oxydes d'azote (NOx) sont émis principalement par les transports dans les Pyrénées-Orientales (78,9 %). Au sein de la CU Perpignan Méditerranée Métropole, la proportion est équivalente (80,5 %).

En ce qui concerne les gaz à effet de serre (GES), ils ont pour source principale les transports dans le département comme dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole (54,8 % et 54,4 % respectivement).

Du point de vue de la nature des indicateurs de pollution issus des différents secteurs d'activité, on remarque que les secteurs tertiaire et agricole sont peu représentés dans les émissions des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. L'industrie est à l'origine de l'émission de beaucoup de PM10 et GES dans le département. Enfin, la source résidentielle émet principalement des particules fines alors que les transports sont de forts émetteurs de NOx et de GES.

Les Pyrénées-Orientales présentent comme principale source d'émission de polluants particuliers le secteur résidentiel. Les NOx et les GES sont davantage émis par le secteur du transport.

Tableau 24 : Répartition sectorielle des émissions des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre en 2020

	Polluants	Agriculture	Tertiaire	Industrie	Résidentiel	Transport
CU Perpignan Méditerranée Métropole	PM10	1,4	0,3	29,9	44,2	24,2
	PM2,5	1,2	0,4	12,9	61,5	24
	NOx	2,8	2,7	8,5	5,5	80,5
	GES	1,3	4,7	21,9	17,8	54,4
Pyrénées-Orientales	PM10	2,1	0,4	20,2	57,3	20
	PM2,5	1,5	0,4	8,6	71,6	17,8
	NOx	4,2	3,5	6,3	7,1	78,9
	GES	3,8	5,8	13,6	21,9	54,8

Source : ATMO Occitanie- 2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Certains EPCI ne figurent pas dans l'analyse des données car ne sont pas partenaires de Atmo Occitanie.

Partie 4

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'ÉTAT DE SANTÉ

Mortalité toutes causes.....	54
Mortalité prématurée et évitable	56
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO	58
Mortalité par cancer.....	60
Mortalité par autres pathologies.....	64

Mortalité toutes causes

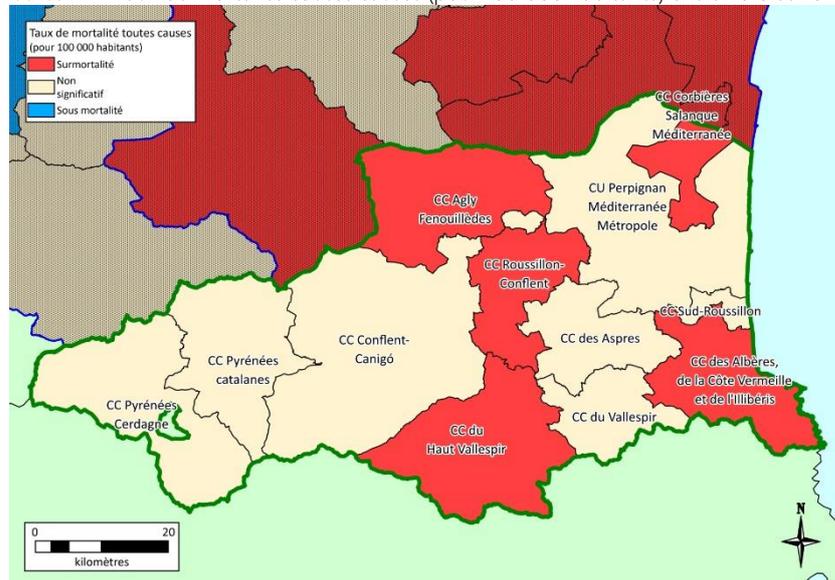
► Une mortalité toutes causes qui est plus élevée que la mortalité nationale

Les Pyrénées-Orientales présentent un taux de mortalité générale qui est significativement plus élevé que celui de la France métropolitaine, alors que l'Occitanie est en sous-mortalité, à structure par âge comparable. Cette surmortalité significative est retrouvée aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

À l'intérieur du département, on note une surmortalité significative dans cinq EPCI (les CC Agly Fenouillèdes, du Haut Vallespir, Corbières Salanque Méditerranée, Roussillon-Conflent et des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès) alors que dans les sept autres EPCI, la mortalité générale ne diffère pas de façon significative de la mortalité nationale, à structure par âge comparable. Tous les territoires présentent une surmortalité toutes causes pour l'ensemble de la population aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Il faut noter qu'un seul territoire présente une sous-mortalité significative par rapport au niveau national, ne concernant que les femmes, la CC Pyrénées catalanes.

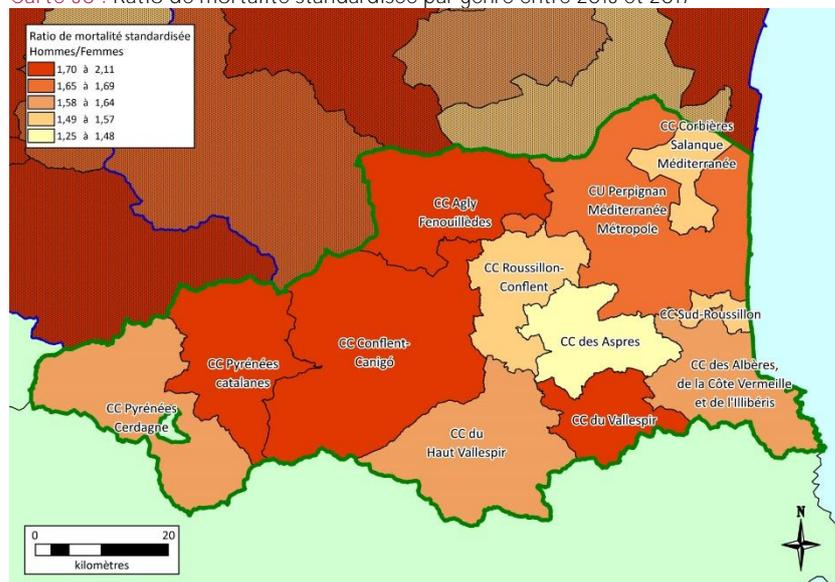
Quel que soit le territoire, la mortalité des hommes est plus importante que celle des femmes. Dans les Pyrénées-Orientales, le ratio de mortalité est un peu plus défavorable pour les hommes (1,65) que dans les territoires de comparaison (1,62 en Occitanie et en France hexagonale). Selon les EPCI des Pyrénées-Orientales, la surmortalité des hommes varie de 1,35 dans la CC des Aspres à 1,95 dans la CC Pyrénées Catalanes.

Carte 29 : Taux de mortalité toutes causes (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 30 : Ratio de mortalité standardisée par genre entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie.

Dans les Pyrénées-Orientales, la mortalité toutes causes est significativement supérieure à la mortalité nationale. Cela concerne aussi bien les hommes que les femmes. Cinq EPCI présentent une surmortalité significative.

Le ratio de mortalité hommes/femmes est un peu plus défavorable dans les Pyrénées-Orientales qu'en Occitanie ou en France métropolitaine. Cela est particulièrement marqué dans la CC Pyrénées catalanes, seul territoire à présenter une sous-mortalité significative pour les femmes.

Tableau 25 : Taux comparatifs de mortalité toutes causes, par sexe et ratio hommes/femmes entre 2013 et 2017

	Mortalité toutes causes			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ratio hommes/femmes
CC Pyrénées Catalanes	807	1 102	565	1,95
CC Agly Fenouillèdes	1 141	1 517	859	1,77
CC Pyrénées Cerdagne	860	1 121	690	1,63
CC du Haut Vallespir	1 134	1 420	898	1,58
CC Conflent-Canigó	939	1 256	714	1,76
CC Corbières Salanque Méditerranée *	1 048	1 300	866	1,50
CC Roussillon-Conflent	1 068	1 309	865	1,51
CC des Aspres	933	1 107	819	1,35
CC du Vallespir	973	1 312	732	1,79
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	963	1 226	765	1,60
CU Perpignan Méditerranée Métropole	919	1 214	719	1,69
CC Sud-Roussillon	969	1 215	774	1,57
Pyrénées-Orientales	948	1 230	748	1,65
Occitanie	897	1 154	712	1,62
France métropolitaine	923	1 193	734	1,62

Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende pour les TCM :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité prématurée et évitable

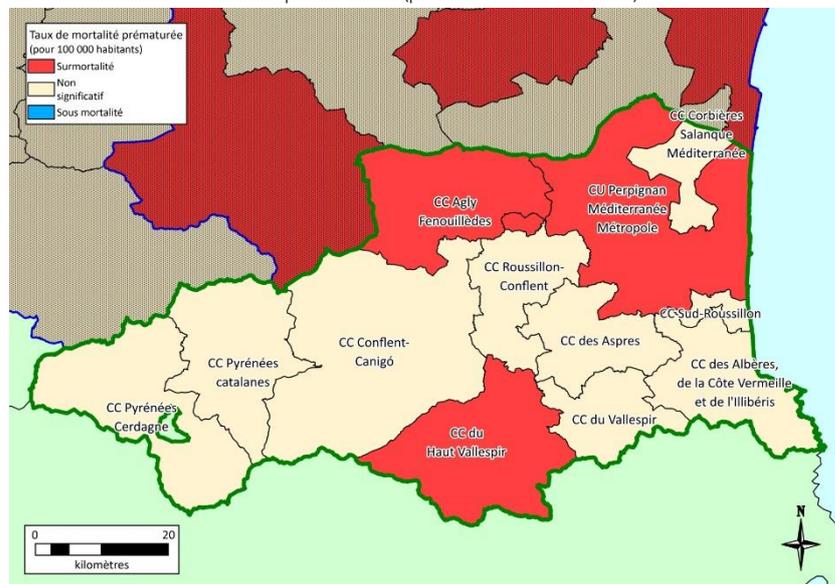
► Une surmortalité prématurée et une surmortalité évitable dans trois territoires des Pyrénées-Orientales

Le taux comparatif de mortalité prématurée, c'est-à-dire la mortalité survenant avant 75 ans, est significativement plus élevé dans les Pyrénées-Orientales qu'en France métropolitaine, à structure par âge comparable, alors que la région Occitanie est significativement en sous-mortalité prématurée par rapport au niveau métropolitain.

Au sein du département, on observe une surmortalité significative dans trois EPCI (les CC Agly Fenouillèdes et Haut Vallespir et CU Perpignan Méditerranée Métropole). Les autres territoires n'affichent pas de différence significative avec la valeur nationale.

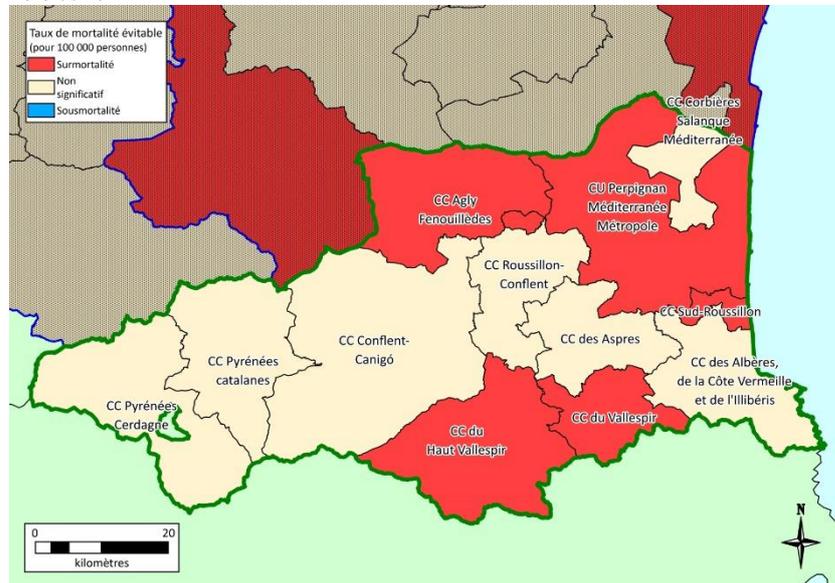
À structure d'âge comparable, la mortalité évitable par la prévention (voir définition dans "repères méthodologiques") est significativement plus élevée dans le département de celle observée au niveau national, alors que l'ensemble de la région est en sous-mortalité significative. Les trois mêmes EPCI qui sont en sous-mortalité prématurée, auxquels s'ajoutent la CC du Vallespir, sont en sous-mortalité évitable par la prévention. Aucun EPCI n'est en surmortalité évitable significative et les autres CC présentent des mortalités évitables qui ne diffèrent pas significativement de la mortalité nationale.

Carte 31 : Taux de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 32 : Taux de mortalité évitable par la prévention (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

On observe, à l'échelle des Pyrénées-Orientales, des différences significatives avec le niveau métropolitain avec des surmortalités prématurée et évitable. Trois territoires présentent à la fois une sous-mortalité évitable et une sous-mortalité prématurée ; un quatrième présente uniquement une surmortalité évitable.

Tableau 26 : Taux comparatifs de mortalité prématurée et évitable par la prévention entre 2013 et 2017

	Mortalité prématurée (avant 75 ans)	Mortalité évitable par la prévention
CC Pyrénées Catalanes	263	155
CC Agly Fenouillèdes	400	250
CC Pyrénées Cerdagne	282	191
CC du Haut Vallespir	453	272
CC Conflent-Canigó	330	201
CC Corbières Salanque Méditerranée *	339	204
CC Roussillon-Conflent	332	200
CC des Aspres	321	174
CC du Vallespir	334	230
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	330	211
CU Perpignan Méditerranée Métropole	341	206
CC Sud-Roussillon	346	225
Pyrénées-Orientales	339	208
Occitanie	302	180
France métropolitaine	319	194

Source : Inserm CépiDC 2013-2017, - Insee RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Au-delà de l'approche tous âges confondus, la mortalité dite prématurée permet d'analyser les décès survenant tôt dans la vie : pour cela, les décès survenant avant 75 ans sont pris en compte.

La mortalité évitable concerne les décès prématurés qui surviennent à la suite d'une pathologie ou un événement de santé qui aurait pu être prévenu (mortalité évitable par la prévention) ou par une prise en charge médicale (mortalité évitable par le traitement). Dans ce portrait de territoire, la mortalité évitable par la prévention est présentée. (pour plus de précisions, voir :

https://www.scoresante.org/uploadedFiles/SCORE-Sante/Fiches_methodo/FMSCORE_Morta_Evitable.pdf)

Admissions en ALD et hospitalisations en MCO

- Une incidence des ALD plus élevée qu'au niveau national et un taux d'hospitalisation significativement plus faible

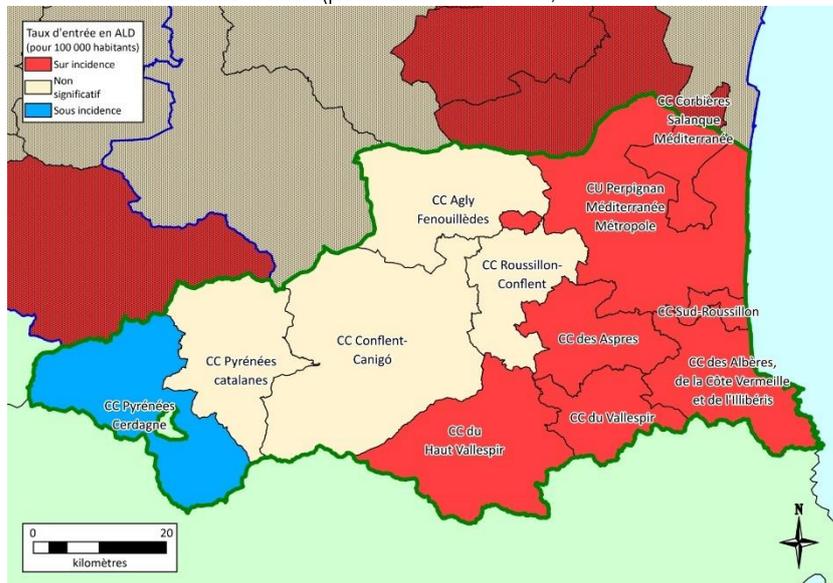
En 2020, on compte un peu plus de 13 300 nouvelles admissions en affection longue durée (ALD) dans les Pyrénées-Orientales. Le taux d'incidence des ALD est significativement supérieur à celui de la France métropolitaine, à structure d'âge comparable, comme c'est le cas en Occitanie.

Les sept intercommunalités de l'est du département présentent une sur incidence des ALD alors que, à l'ouest, la CC Pyrénées Cerdagne présente un taux comparatif d'entrée en ALD significativement inférieur au niveau national. Dans les quatre autres EPCI, au centre du département, les différences ne sont pas significatives.

Les Pyrénées-Orientales présentent un taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) significativement plus faible que ce qui est relevé en France hexagonale alors qu'en Occitanie, il est significativement plus élevé.

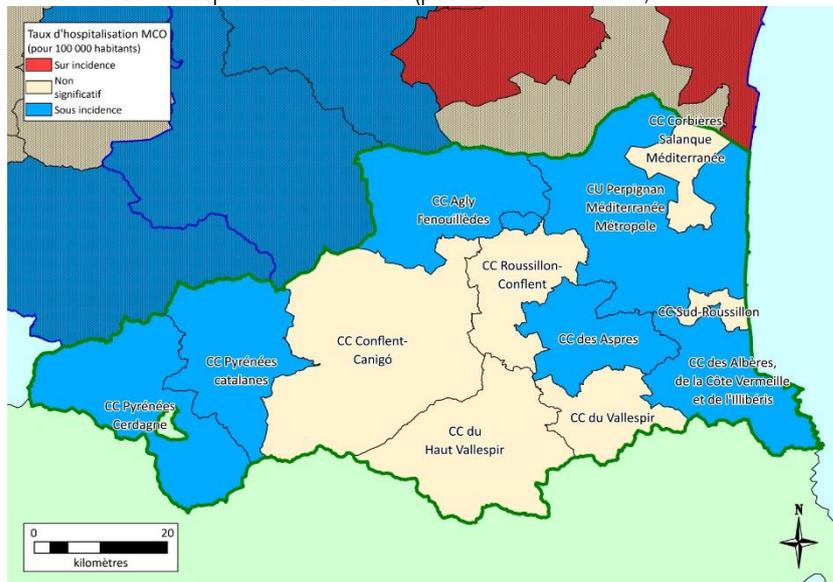
Au sein du département, dans six territoires, des taux comparatifs d'hospitalisation significativement inférieurs à la valeur nationale sont observés alors que dans les six autres, les différences ne sont pas significatives.

Carte 33 : Taux d'entrée en ALD (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 34 : Taux d'hospitalisation en MCO (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

L'incidence des admissions en ALD dans les Pyrénées-Orientales est significativement plus élevée qu'au niveau national. Les intercommunalités à l'est du département présentent cette sur incidence significative. Le département et six EPCI présentent des taux d'hospitalisation en MCO significativement inférieurs à ce que l'on observe à l'échelle de la France hexagonale.

Tableau 27 : Nombre d'admissions en ALD en 2020, taux standardisé d'incidence (TSI) des ALD en 2020 et taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique en 2020

	Nb d'admissions en ALD	TSI en ALD	TS d'hospitalisation en MCO
CC Pyrénées Catalanes	133	2 313	151
CC Agly Fenouillèdes	191	2 380	200
CC Pyrénées Cerdagne	172	1 934	123
CC du Haut Vallespir	336	2 767	248
CC Conflent-Canigó	555	2 282	244
CC Corbières Salanque Méditerranée *	583	2 571	253
CC Roussillon-Conflent	459	2 419	252
CC des Aspres	569	2 553	236
CC du Vallespir	651	2 548	252
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérís	1 816	2 672	227
CU Perpignan Méditerranée Métropole	7 197	2 534	239
CC Sud-Roussillon	759	2 628	250
Pyrénées-Orientales	13 331	2 540	236
Occitanie	142 528	2 341	252
France métropolitaine	1 416 325	2 252	250

Source : CCMMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - ATIH 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

– Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD en 2020. Le TSI est le taux d'incidence des ALD que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP de 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

– Le TS d'hospitalisation est le taux d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité par cancer

► Une surmortalité significative par cancer du poumon

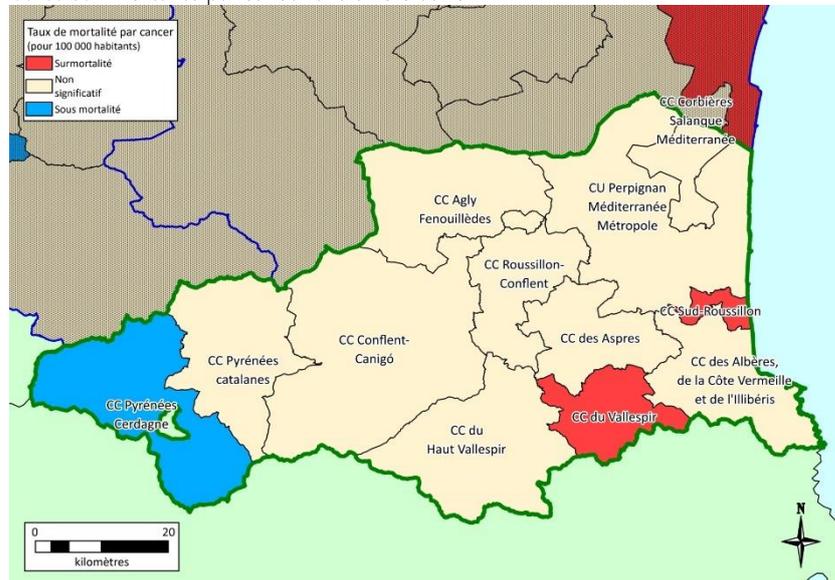
En 2013-2017, on compte près de 1 450 décès par cancer, toutes localisations confondues, en moyenne chaque année parmi les habitants des Pyrénées-Orientales, soit 27 % des décès du département. À structure par âge comparable, cette mortalité ne diffère pas significativement de la France métropolitaine, alors qu'une sous mortalité est observée au niveau régional.

À l'intérieur du département, un EPCI, la CC Pyrénées Cerdagne, présente une sous-mortalité par cancer significative comparée à la mortalité nationale et deux EPCI (les CC Sud-Roussillon et du Vallespir) une surmortalité par cancer. Les neuf EPCI restants n'affichent pas de valeur significativement différente de celle de l'Hexagone.

Entre 2013 et 2017, le cancer du poumon a été la cause du décès de 308 habitants des Pyrénées-Orientales en moyenne par an entre 2013 et 2017 (5,7 % des décès du département). Ce niveau de mortalité est significativement plus élevé que celui observé au niveau national alors qu'au niveau régional, la différence n'est pas significative.

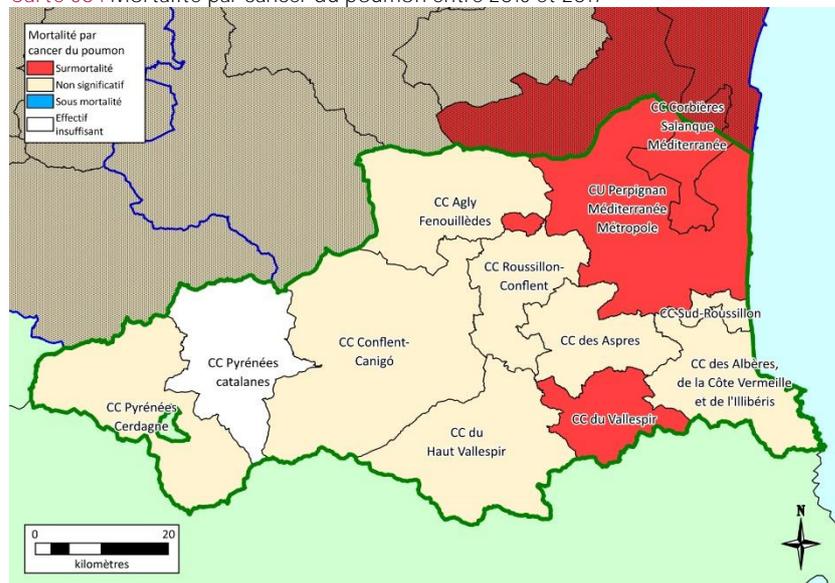
Au niveau départemental, la mortalité par cancer, toutes localisations confondues ne diffère pas du niveau national, alors qu'une surmortalité est observée par cancer du poumon. Dans la plupart des EPCI, les valeurs observées ne diffèrent pas de la mortalité tous cancers ou par cancer du poumon observée au niveau national.

Carte 35 : Mortalité par cancer entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 36 : Mortalité par cancer du poumon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans le département, aucun EPCI n'est en sous-mortalité significative par cancer du poumon comparée à la mortalité nationale et trois EPCI sont en surmortalité : les CC Corbières Salanque Méditerranée et du Vallespir ainsi que la CU Perpignan Méditerranée Métropole.

Tableau 28 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers toutes causes et pour le cancer du poumon entre 2013 et 2017

	Cancer total		Cancer du poumon	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Catalanes	12	237,6	SS	SS
CC Agly Fenouillèdes	25	269,4	4	43,4
CC Pyrénées Cerdagne	17	188,7	5	56,6
CC du Haut Vallespir	45	272,1	9	57,2
CC Conflent-Canigó	66	236,7	12	43,6
CC Corbières Salanque Méditerranée *	62	279,1	15	66,6
CC Roussillon-Conflent	52	256,3	12	59,0
CC des Aspres	53	253,7	11	52,3
CC du Vallespir	82	285,6	21	76,3
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	204	257,1	40	53,0
CU Perpignan Méditerranée Métropole	752	251,2	166	56,2
CC Sud-Roussillon	83	282,6	17	59,4
Pyrénées-Orientales	1 433	255,1	308	56,0
Occitanie	14 929	239,9	3 056	49,8
France métropolitaine	158 076	253,6	31 240	50,0

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS : secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► Une mortalité par cancer du côlon et par cancer du sein qui ne diffère pas de la mortalité nationale

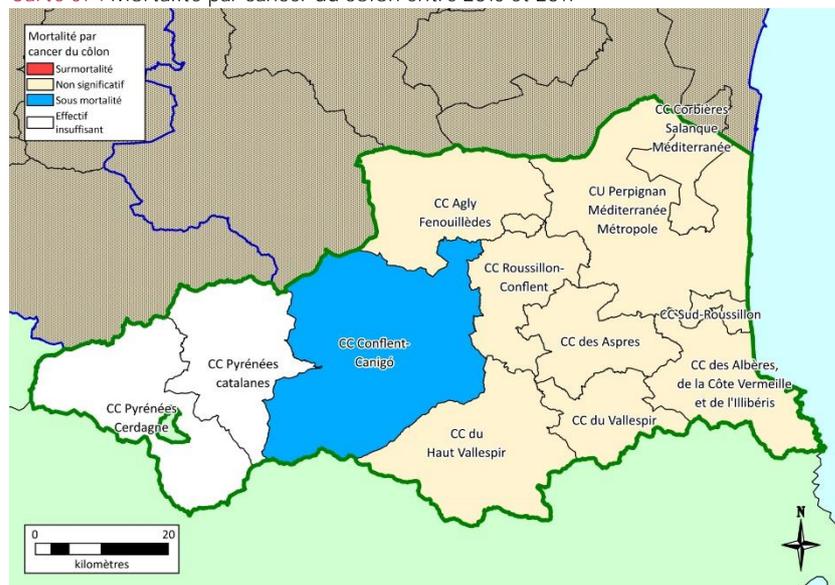
Le cancer du côlon entraîne chaque année 153 décès dans le département, soit 2,8 % des décès. Les Pyrénées-Orientales présentent un taux de mortalité par cancer qui ne diffère pas significativement de celui de la France métropolitaine à structure d'âge comparable, contrairement à l'Occitanie qui est en sous-mortalité significative.

À l'échelle des EPCI, on constate qu'un seul territoire présente une sous-mortalité significative par cancer du côlon : la CC Conflent Canigó. Dans la plupart des autres EPCI, la mortalité ne diffère pas significativement de la mortalité nationale et dans deux territoires, les effectifs sont insuffisants pour être analysés.

Le cancer du sein a provoqué 105 décès en moyenne par an dans les Pyrénées-Orientales. Le taux comparatif de mortalité dans le département ne diffère pas significativement de celui de la France métropolitaine alors qu'une sous-mortalité significative par cancer du sein est observée en Occitanie.

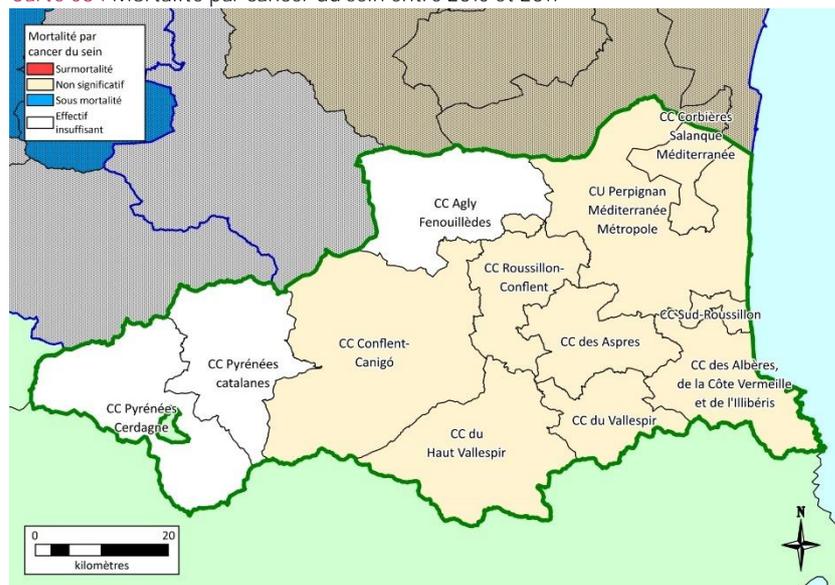
Aucune surmortalité n'est observée au sein des EPCI du département. Dans les autres territoires, soit la différence de taux de mortalité avec celui de la France métropolitaine n'est pas significative, soit les effectifs de décès par cancer du sein sont insuffisants pour être analysés.

Carte 37 : Mortalité par cancer du côlon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 38 : Mortalité par cancer du sein entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

La mortalité par cancer du côlon dans les Pyrénées-Orientales ne diffère pas de celle de la France métropolitaine. La CC Conflent Canigó présente une sous-mortalité significative.
Pour le cancer du sein, tant à l'échelle du département que des territoires, la mortalité ne diffère pas significativement de celle observée au niveau national.

Tableau 29 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers du côlon et du sein entre 2013 et 2017

	Cancer du côlon		Cancer du sein	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Catalanes	SS	SS	SS	SS
CC Agly Fenouillèdes	3	28,1	SS	SS
CC Pyrénées Cerdagne	SS	SS	SS	SS
CC du Haut Vallespir	5	27,0	3	19,5
CC Conflent-Canigó	6	19,5	5	20,0
CC Corbières Salanque Méditerranée *	7	31,5	4	17,7
CC Roussillon-Conflent	6	30,6	3	15,6
CC des Aspres	5	23,9	5	22,5
CC du Vallespir	8	28,1	7	22,9
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris	22	26,6	15	19,3
CU Perpignan Méditerranée Métropole	84	27,5	54	18,2
CC Sud-Roussillon	9	31,0	7	22,4
Pyrénées-Orientales	153	26,7	105	19,0
Occitanie	1 711	27,2	1 118	18,1
France métropolitaine	17 324	27,9	12 366	19,8

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Mortalité par autres pathologies

► Des mortalité par maladies cardiovasculaires ou respiratoires dans le département qui ne diffèrent pas du niveau national

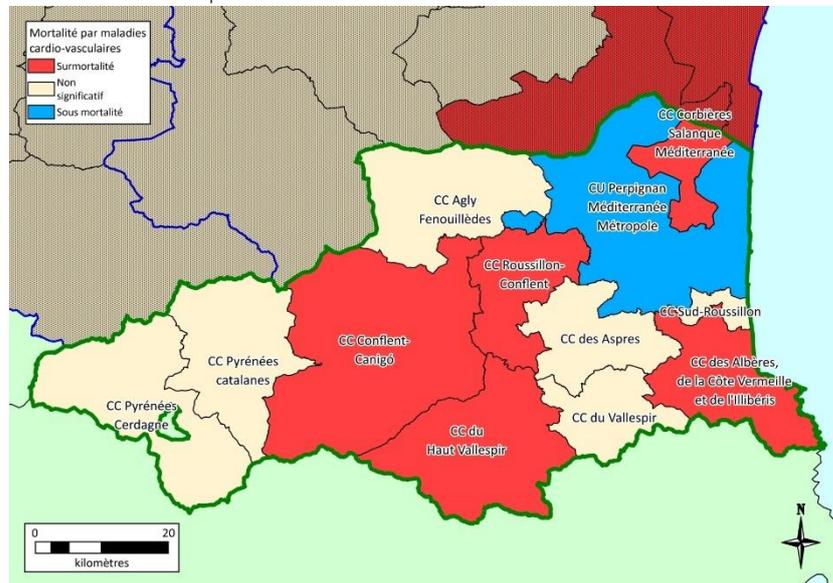
Les maladies cardiovasculaires causent en moyenne chaque année près de 1 350 décès dans les Pyrénées-Orientales, soit 25 % du total des décès. Le département ne présente pas de mortalité significativement différente de celle de la France hexagonale, à structure par âge comparable, contrairement à la région où l'on observe une sous-mortalité significative par maladies cardiovasculaires.

Au sein des Pyrénées-Orientales, 5 EPCI, situés à l'est et au centre du département, présentent des surmortalités significatives comparées à celle de la France hexagonale, à structure par âge comparable : les CC du Haut Vallespir, Conflent-Canigó, Corbières Salanque Méditerranée, CC Roussillon-Conflent et des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès. La CU Perpignan Méditerranée Métropole présente une sous-mortalité significative. Dans les six autres EPCI, la mortalité par maladies cardiovasculaires ne diffère pas de façon significative de la mortalité nationale.

Les maladies de l'appareil respiratoire sont à l'origine de 388 décès d'habitants des Pyrénées-Orientales en moyenne chaque année (ce qui représente 7,2 % des décès du département). Dans les Pyrénées-Orientales, la mortalité par maladies de l'appareil respiratoire ne diffère pas significativement de celle de la France métropolitaine, alors que l'Occitanie est en sous-mortalité.

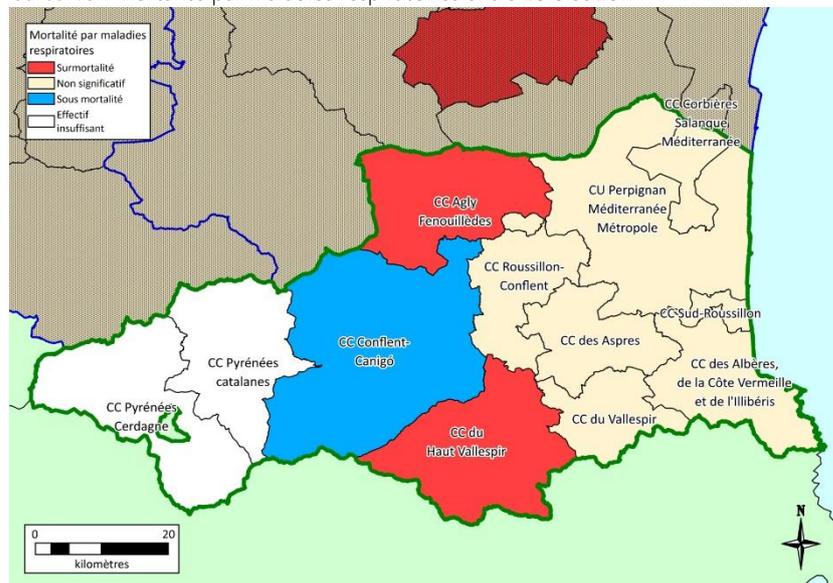
Le département ne présente pas de différence significative par rapport à la France hexagonale en ce qui concerne les mortalités par maladies cardiovasculaires ou de l'appareil respiratoire. On note une surmortalité significative par maladies cardiovasculaires dans cinq territoires et par maladies respiratoires dans deux territoires.

Carte 39 : Mortalité par maladies cardiovasculaires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 40 : Mortalité par maladies respiratoires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Deux EPCI présentent une surmortalité par maladies respiratoires par rapport à la France métropolitaine : la CC Agly Fenouillèdes et celle du Haut Vallespir alors que, dans la CC Conflent Canigó, une sous-mortalité est observée. Dans les autres territoires, les différences ne sont pas significatives ou le nombre de décès par maladies de l'appareil respiratoire est trop faible pour être analysé.

Tableau 30 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire et respiratoire entre 2013 et 2017

	Maladies de l'appareil circulatoire		Maladies de l'appareil respiratoire	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Catalanes	9	228,0	ss	ss
CC Agly Fenouillèdes	31	271,4	11	99,7
CC Pyrénées Cerdagne	27	272,4	ss	ss
CC du Haut Vallespir	52	281,0	17	86,0
CC Conflent-Canigó	82	274,6	15	51,9
CC Corbières Salanque Méditerranée *	59	270,3	17	78,4
CC Roussillon-Conflent	65	300,3	16	74,2
CC des Aspres	49	253,1	11	59,7
CC du Vallespir	72	240,0	23	77,7
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	202	249,0	50	61,1
CU Perpignan Méditerranée Métropole	652	212,2	206	67,0
CC Sud-Roussillon	67	234,0	20	70,3
Pyrénées-Orientales	1 345	232,9	388	67,0
Occitanie	14 241	224,2	3 978	62,5
France métropolitaine	139 776	227,9	39 677	64,7

Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

► Une sous-mortalité par pathologies liées à la consommation d'alcool

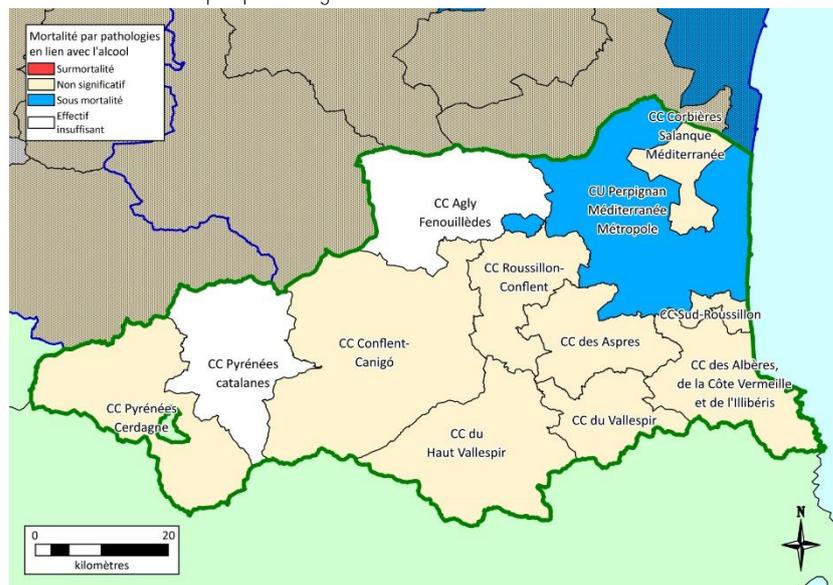
Les pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque sont responsables chaque année en moyenne de 137 décès dans les Pyrénées-Orientales (soit 2,5 % des décès toutes causes du département). Le taux comparatif de mortalité (TCM) des Pyrénées-Orientales est significativement inférieur à celui de la France hexagonale, comme c'est le cas pour la région.

Au sein du département, un seul EPCI, la CU Perpignan Méditerranée Métropole, est en sous-mortalité significative comparée à la mortalité nationale pour les pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque et les onze autres EPCI ont des mortalités qui ne diffèrent pas significativement de la mortalité de l'Hexagone, à structure d'âge comparable ou présentent des effectifs insuffisants.

Concernant les pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque, elles sont à l'origine de 785 décès d'habitants des Pyrénées-Orientales en moyenne chaque année (soit 14,6 % des décès du département). Ce niveau de mortalité ne diffère pas significativement de ce qui est observé au niveau métropolitain alors que l'Occitanie présente une sous-mortalité.

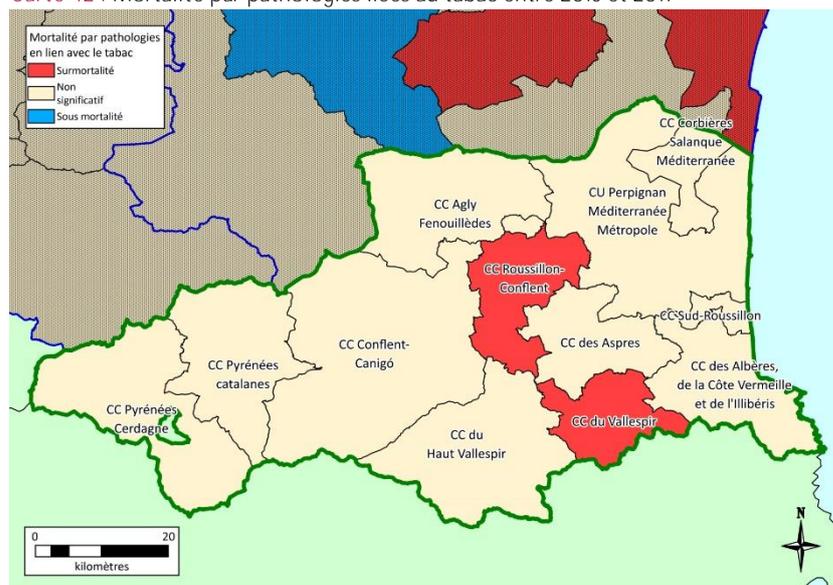
Dans la quasi-totalité des EPCI (10 sur 12), les TCM ne diffèrent pas significativement de celui de la France métropolitaine. Deux territoires, la CC Roussillon Conflent et celle du Vallespir, présentent une surmortalité significative par pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque.

Carte 41 : Mortalité par pathologies liées à l'alcool entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 42 : Mortalité par pathologies liées au tabac entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Les Pyrénées-Orientales présentent une sous-mortalité significative par rapport à la France métropolitaine du fait des pathologies induites par l'alcool alors que la différence n'est pas significative pour celles induites par le tabac. Parmi les douze EPCI du département, un présente une sous-mortalité pour les pathologies en lien avec l'alcool et deux une surmortalité pour celles en lien avec le tabac.

Tableau 31 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les pathologies liées à l'alcool et au tabac entre 2013 et 2017

	Pathologies liées à l'alcool		Pathologies liées au tabac	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Catalanes	SS	SS	6	126,4
CC Agly Fenouillèdes	SS	SS	14	136,4
CC Pyrénées Cerdagne	3	31,3	15	158,3
CC du Haut Vallespir	5	31,3	28	163,0
CC Conflent-Canigó	6	24,1	39	138,0
CC Corbières Salanque Méditerranée *	5	21,4	34	151,9
CC Roussillon-Conflent	4	22,0	36	169,8
CC des Aspres	5	22,0	26	127,9
CC du Vallespir	7	26,1	48	163,8
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	20	26,9	113	143,7
CU Perpignan Méditerranée Métropole	73	25,6	396	131,7
CC Sud-Roussillon	9	31,4	43	148,3
Pyrénées-Orientales	137	25,8	785	139,0
Occitanie	1 345	22,1	8 257	131,9
France métropolitaine	17 811	28,3	83 892	135,3

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS : secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► Une surmortalité significative par suicide ou par accident domestique

Les accidents de la circulation entraînent 23 décès en moyenne par an dans les Pyrénées-Orientales, en 2013-2017. Cette mortalité par accident de la circulation ne diffère pas significativement de celle en France métropolitaine, à structure par âge comparable, alors que l'Occitanie présente une surmortalité.

Dans la quasi-totalité des EPCI du département (9 sur 12), le nombre annuel moyen de décès par accident de la circulation est trop faible pour calculer un taux standardisé. Dans les trois territoires où cette analyse est possible (la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès, la CU Perpignan Méditerranée Métropole et la CC Sud-Roussillon), la mortalité ne diffère pas de façon significative de la mortalité nationale.

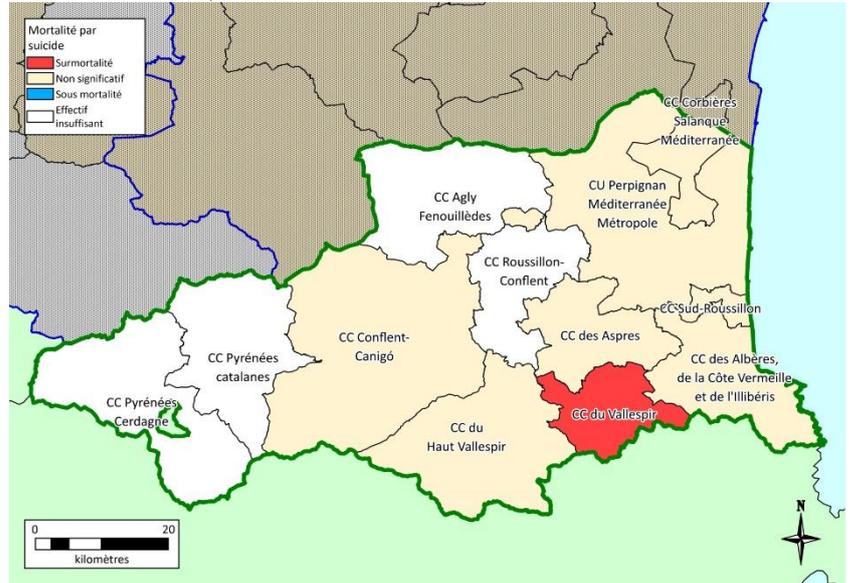
Dans les Pyrénées-Orientales, les suicides sont à l'origine de 78 décès en moyenne chaque année, soit 1,4 % des décès du département.

Le département présente un TCM significativement supérieur à celui de la France métropolitaine, alors que la région présente une sous-mortalité significative. On compte un seul EPCI avec une surmortalité significative : la CC du Vallespir. Les autres EPCI ne présentent pas des valeurs significativement différentes de la valeur nationale ou ont des effectifs de décès par suicide insuffisants pour être analysés.

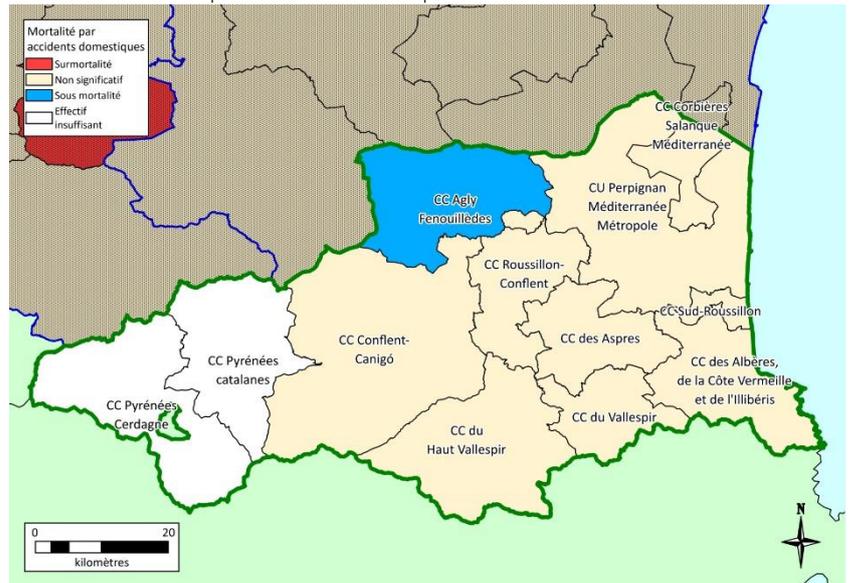
En moyenne chaque année, les accidents de la vie courante (AVC) ont occasionné 224 décès dans les Pyrénées-Orientales. Dans le département, la mortalité par accident de la vie courante est significativement plus élevée que celle observée au niveau national alors qu'une sous mortalité est retrouvée au niveau de l'Occitanie.

Au sein du département, on compte un seul EPCI avec une sous-mortalité significative : la CC Agly-Fenouillèdes. Dans neuf EPCI, les différences ne sont pas significatives et dans deux, le nombre de décès par accident de la vie courante est trop faible pour être analysé.

Carte 43 : Mortalité par suicide entre 2013 et 2017



Carte 44 : Mortalité par accident domestique entre 2013 et 2017



Une mortalité liée aux accidents de la circulation qui n'est pas significativement différente de celle de la France métropolitaine alors que des surmortalités par suicide et par accident de la vie courante sont retrouvées à l'échelle du département.

Tableau 32 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les accidents de la circulation, les suicides et les accidents de la vie courante entre 2013 et 2017

	Accidents de la circulation		Suicide		Accidents de la vie courante	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Catalanes	SS	SS	SS	SS	SS	SS
CC Agly Fenouillèdes	SS	SS	SS	SS	6	51,6
CC Pyrénées Cerdagne	SS	SS	SS	SS	SS	SS
CC du Haut Vallespir	SS	SS	3	24,2	10	52,9
CC Conflent-Canigó	SS	SS	4	18,0	11	40,4
CC Corbières Salanque Méditerranée *	SS	SS	5	21,3	10	47,5
CC Roussillon-Conflent	SS	SS			10	47,7
CC des Aspres	SS	SS	3	14,1	10	51,5
CC du Vallespir	SS	SS	6	27,6	16	57,1
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibéris	4	7,4	10	16,8	29	38,0
CU Perpignan Méditerranée Métropole	10	3,6	40	14,7	113	38,0
CC Sud-Roussillon	2	9,6	3	13,8	8	29,1
Pyrénées-Orientales	23	4,9	78	16,0	224	40,3
Occitanie	333	5,7	760	12,8	2 333	37,2
France métropolitaine	2 843	4,4	8 822	13,8	22 766	36,9

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Partie 5

ÉTAT DE SANTÉ PAR GROUPE DE POPULATION

Mère et enfant (0- 1 an).....	72
Enfants et adolescents (1- 17 ans).....	74
Jeunes adultes (18-24 ans).....	76
Adultes (25-64 ans).....	78
Personnes âgées (65 ans et plus).....	80

Mère et enfant (0- 1 an)

► Un taux de recours à l'IVG plus élevé qu'au niveau national, particulièrement chez les jeunes de 15 à 24 ans

En France métropolitaine, on dénombre en moyenne chaque année plus de 195 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans). Parmi ces IVG (instrumentales ou médicamenteuses), plus des trois quarts sont réalisées à l'hôpital. Près d'un tiers des IVG effectuées en France métropolitaine concerne des jeunes femmes de 15 à 24 ans (31,6 %).

L'Occitanie regroupe au total 10 % des IVG de France métropolitaine. Elle présente une part d'IVG réalisées en ville plus élevée par rapport à l'Hexagone (29,8 % contre 23,7 %).

En moyenne dans les Pyrénées-Orientales, un peu plus de 1 800 IVG sont réalisées par an, soit 19,8 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans alors que la valeur régionale est de 15,9 pour 1 000 et la valeur nationale de 14,0.

Dans le département, on enregistre une part d'IVG réalisées à l'hôpital plus importante que dans les territoires de comparaison : plus de 8 IVG sur 10 sont réalisées à l'hôpital (84,0 %) contre 70,2 % dans la région et 76,3 % en France métropolitaine.

En moyenne chaque année, 21 IVG ont été réalisées pour les habitantes de la CC Agly Fenouillèdes alors que ce nombre dépasse les 1 050 dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole chez les femmes en âge de procréer. Tous les EPCI des Pyrénées-Orientales présentent des taux de recours à l'IVG supérieurs à la valeur en France métropolitaine. Seule la CC Sud-Roussillon présente un taux de recours à l'IVG inférieur à la valeur en Occitanie.

Les parts des IVG réalisées en ville (médicamenteuses uniquement) parmi les territoires qui composent le département sont très contrastées : cette part varie entre 10,2 % dans la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris et 30,8 % dans la CC Conflent-Canigó. La majorité des EPCI (10 sur 12) présentent des proportions inférieures à celles de l'Hexagone et un seul une valeur supérieure à celle de la région.

Chez les 15-24 ans des Pyrénées-Orientales, 638 IVG/an ont été réalisées en moyenne, soit plus du tiers des IVG des 15-49 ans (35,0 %). Cela représente 19,8 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 24 ans, taux supérieur à la valeur régionale de 18,6 pour 1 000 et à valeur nationale (16,5 pour 1 000). Au niveau des EPCI, seule la CC Pyrénées Catalanes présente un taux de recours à l'IVG des 15-24 ans inférieur au taux métropolitain ou régional.

Pour les habitantes des Pyrénées-Orientales ayant entre 15 et 24 ans, la part des IVG réalisées en ville est proche de celle observée parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans. En effet, chez les 15-24 ans, 17,7 % sont faites en ville et 82,3 % à l'hôpital. De même que pour les femmes de 15 à 49 ans, la part des IVG à l'hôpital des jeunes femmes est plus élevée que celle observée en Occitanie, la différence

avec la France métropolitaine étant minime.

Les EPCI présentent des parts d'IVG chez les 15-24 ans effectuées à l'hôpital allant de 72,7 % dans la CC du Vallespir à 95,5 % dans la CC Agly Fenouillèdes

La plupart des territoires (huit sur douze) présentent des proportions d'IVG à l'hôpital supérieures à la valeur nationale.

Dans les Pyrénées-Orientales, le recours des femmes à l'IVG est plus fréquent qu'à l'échelle régionale ou nationale aussi bien pour l'ensemble des femmes que pour celles ayant entre 15 et 24 ans.

Au sein du département, les taux de recours à l'IVG peuvent être contrastés, quel que soit l'âge des femmes.

On note, une part des IVG réalisées en ville moins importante qu'en région ou en France.

Tableau 33 : Nombre annuel moyen d'interruptions volontaires de grossesse entre 2018 et 2020

	Femmes de 15 à 49 ans				Femmes de 15 à 24 ans			
	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital
CC Pyrénées Catalanes	27	23,6	18,5	81,5	4	14,8	23,1	76,9
CC Agly Fenouillèdes	21	20,8	16,1	83,9	7	36,3	4,5	95,5
CC Pyrénées Cerdagne	25	14,7	10,7	89,3	10	27,4	6,9	93,1
CC du Haut Vallespir	27	20,3	12,2	87,8	8	27,2	16,0	84,0
CC Conflent-Canigó	74	20,9	30,8	69,2	21	25,0	24,2	75,8
CC Corbières Salanque Méditerranée *	101	22,8	14,5	85,5	35	34,4	14,3	85,7
CC Roussillon-Conflent	86	22,9	22,0	78,0	29	31,6	18,2	81,8
CC des Aspres	92	21,2	14,8	85,2	27	27,7	16,3	83,8
CC du Vallespir	68	19,8	27,6	72,4	26	30,2	27,3	72,7
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	180	19,4	10,2	89,8	56	25,4	8,9	91,1
CU Perpignan Méditerranée Métropole	1057	19,4	14,8	85,2	339	23,4	11,6	88,4
CC Sud-Roussillon	65	15,7	16,4	83,6	20	20,4	6,7	93,3
Pyrénées-Orientales	1 822	19,8	16,0	84,0	638	19,8	17,7	82,3
Occitanie	19 413	15,9	29,8	70,2	6 158	18,6	24,5	75,5
France métropolitaine	195 084	14,0	23,7	76,3	61 625	16,5	17,9	82,1

Source: SNDS (PMSI-DCIR) 2018- 2020 - Insee RP 2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Les données présentées ci-dessus sont des données domiciliées, c'est-à-dire rapportées au lieu de domicile des personnes concernées. Elles ont été extraites du PMSI en considérant en diagnostic principal les avortements médicaux ou les actes liés à des difficultés liées à une grossesse non désirée. Elles concernent les IVG réalisées par les établissements de santé, qu'elles soient chirurgicales ou médicamenteuses. Les données sur les IVG de ville sont issues du DCIR et sont uniquement médicamenteuses.

- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des indicateurs

Enfants et adolescents (1- 17 ans)

► Une part d'enfants et de jeunes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans les Pyrénées-Orientales plus élevée qu'en France métropolitaine

En 2019, près de 1 450 enfants et jeunes âgés de 1 à 17 ans ont été pris en charge pour une maladie psychiatrique dans les Pyrénées-Orientales, ce qui représente 7,9 % de ceux pris en charge à l'échelle de l'Occitanie.

Le nombre de personnes de 1 à 17 ans prises en charge est compris à l'échelle de l'EPCI entre 9 personnes (CC Pyrénées Cerdagne) et 926 personnes dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire regroupe près des deux tiers (64,9 %) des enfants et adolescents pris en charge pour une maladie psychiatrique dans les Pyrénées-Orientales.

Dans les Pyrénées-Orientales, le taux de prise en charge pour ces pathologies s'élève à 1,7 % des personnes de la même tranche d'âge prises en charge au moins une fois en 2019. Ce taux est identique au taux régional et plus élevé que la valeur relevée dans l'Hexagone (1,5 %).

En étudiant les territoires qui composent le département, on observe que seule la CU Perpignan Méditerranée Métropole présente un taux de prise en charge pour une

maladie psychiatrique supérieur à celui de l'Occitanie et cinq autres territoires, un taux supérieur à la valeur nationale : les CC du Haut Vallespir, Conflent-Canigó, Roussillon-Conflent, des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès et Sud-Roussillon.

En 2020, on compte dans les Pyrénées-Orientales 685 enfants et jeunes de 1 à 17 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 8,3 % des hospitalisés pour cette cause et de même âge de la région Occitanie.

Dans les différents EPCI : les valeurs sont comprises entre 6 personnes hospitalisées dans la CC Pyrénées Cerdagne et 402 personnes dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole.

Le taux d'hospitalisés pour lésion traumatique dans le département s'élève à 0,8 % des enfants et des jeunes de 1 à 17 ans, très proche de ce qui est relevé dans la région et la France métropolitaine (0,7 %).

Les EPCI présentent des proportions comprises entre 0,4 % dans la CC Pyrénées Cerdagne et 1,0 % dans la CC Conflent-Canigó et la CC Corbières Salanque Méditerranée. La CC Pyrénées Cerdagne est le seul EPCI à

présenter une valeur inférieure au taux régional ou métropolitain.

Le département présente un taux d'enfants et de jeunes de 1 à 17 ans pris en charge pour une pathologie psychiatrique un peu plus élevé que celui de la France métropolitaine et identique à celui de la région. La moitié des EPCI présentent des valeurs plus élevées que celle de France métropolitaine et un seul supérieur au taux régional.

Près de 700 habitants de 1 à 17 ans sont hospitalisés en court séjour pour une lésion traumatique dans les Pyrénées-Orientales. La CU Perpignan Méditerranée regroupe près des deux cinquièmes de ces personnes.

Le taux d'hospitalisés dans le département est très proche de ceux de l'Occitanie et l'Hexagone. Le maximum est observé dans la CC Conflent-Canigó et la CC Corbières Salanque Méditerranée

Tableau 34 : Nombres et taux (en %) des 1 à 17 ans pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019 et hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 1 à 17 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC Pyrénées Catalanes	12	1,4	8	0,7
CC Agly Fenouillèdes	14	1,5	7	0,7
CC Pyrénées Cerdagne	9	0,7	6	0,4
CC du Haut Vallespir	19	1,7	17	1,3
CC Conflent-Canigó	47	1,6	36	1,0
CC Corbières Salanque Méditerranée *	64	1,5	46	1,0
CC Roussillon-Conflent	59	1,7	27	0,7
CC des Aspres	44	1,1	31	0,7
CC du Vallespir	34	1,1	29	0,9
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris	134	1,6	83	0,9
CU Perpignan Méditerranée Métropole	926	1,9	402	0,8
CC Sud-Roussillon	60	1,6	29	0,7
Pyrénées-Orientales	1 427	1,7	685	0,8
Occitanie	18 033	1,7	8 207	0,7
France Métropolitaine	181 470	1,5	95 608	0,7

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019,2020
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

- *Pathologies psychiatriques* : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- *Les lésions traumatiques* comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 (S00-T98) Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

Jeunes adultes (18-24 ans)

► Des taux de prises en charge pour maladie psychiatrique et d'hospitalisation pour lésion traumatique supérieurs aux valeurs régionale et de la France métropolitaine

En 2019, le département comptait près de 890 personnes âgées de 18 à 24 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 8,2 % des prises en charge de la région. Les valeurs dans les EPCI sont inférieures aux limites du secret statistique dans les CC Pyrénées Catalanes et Agly Fenouillèdes et atteignent 589 jeunes adultes dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole, soit les deux tiers (66,8 %) des personnes concernées dans le département.

Le taux de jeunes adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans le département s'élève à 2,1 % de la population des 18-24 ans. Cette valeur est inférieure aux taux retrouvés dans l'Hexagone et la région (2,3 %).

À l'échelle des EPCI, on remarque que de nombreux territoires (six sur les 10 non couverts par le secret statistique) présentent des taux de personnes de 18 à 24 ans prises en charge pour maladie psychiatrique supérieurs à ceux de la France métropolitaine et de l'Occitanie. Le taux

le plus élevé est retrouvé dans la CC du Haut Vallespir (4,8 %) et le plus bas dans la CC Roussillon Conflent (1,7 %).

En 2020, on compte dans les Pyrénées-Orientales 559 jeunes de 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Ce nombre représente 8,8 % des personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie.

Les effectifs sont contrastés entre les territoires du département. Les valeurs sont inférieures aux limites du secret statistique dans les CC Agly Fenouillèdes et Pyrénées Cerdagne et atteignent 330 jeunes adultes dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole, soit les trois cinquièmes (59,0 %) des personnes concernées dans le département.

Le taux d'hospitalisés pour lésion traumatique dans les Pyrénées-Orientales s'élève à 1,8 %, supérieur à ce qui est observé dans la région (1,4 %) et en France métropolitaine

(1,2 %). À l'échelle infra-départementale, tous les territoires non couverts par le secret statistique présentent des taux d'hospitalisation pour lésion traumatique des 18-24 ans supérieurs à celui de la France métropolitaine ou de l'Occitanie. La valeur la plus élevée, 4,0 %, est observée dans la CC Haut Vallespir.

Le département présente un taux de jeunes pris en charge pour des pathologies psychiatriques supérieur à ce que l'on observe en région et en France hexagonale. La majorité des territoires des Pyrénées-Orientales présentent des taux supérieurs à la valeur nationale. Le taux de jeunes hospitalisés pour lésion traumatique dans les Pyrénées-Orientales est supérieur aux valeurs régionale et nationale. La totalité des territoires sont dans cette situation.

Tableau 35 : Nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans pris en charge pour maladies psychiatriques (MP) en 2019 ; nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 18 à 24 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC Pyrénées Catalanes	ss	ss	10	1,9
CC Agly Fenouillèdes	ss	ss	ss	ss
CC Pyrénées Cerdagne	14	3,1	ss	ss
CC du Haut Vallespir	21	4,8	16	4,0
CC Conflent-Canigó	33	2,9	27	2,7
CC Corbières Salanque Méditerranée *	34	2,4	33	2,5
CC Roussillon-Conflent	21	1,7	23	2,1
CC des Aspres	43	3,1	34	2,9
CC du Vallespir	19	1,6	32	2,9
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès	63	2,0	68	2,4
CU Perpignan Méditerranée Métropole	589	2,8	330	1,7
CC Sud-Roussillon	28	2,1	36	2,7
Pyrénées-Orientales	882	2,6	559	1,8
Occitanie	10 772	2,3	6 323	1,4
France Métropolitaine	115 195	2,3	61 715	1,2

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019,2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

ss : Secret statistique

Adultes (25-64 ans)

► Plus d'adultes pris en charge pour une maladie psychiatrique, un cancer ou une maladie cardiovasculaire dans les Pyrénées-Orientales qu'en France métropolitaine

En 2019, le département comptait plus de 13 600 personnes de 24 à 64 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 9,8 % de l'effectif de la région.

Les valeurs des EPCI varient entre 102 personnes dans la CC Pyrénées Catalanes et plus de 8 600 adultes dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole, ce territoire rassemblant 63,2 % des personnes concernées dans les Pyrénées-Orientales.

Le taux d'adultes pris en charge pour ces pathologies s'élève à 5,9 % dans les Pyrénées-Orientales, soit plus élevé qu'en Occitanie ou en France métropolitaine (respectivement 4,8 % et 4,3 % d'adultes pris en charge). Les EPCI présentent des taux allant du simple au double : il est de 3,7 % dans la CC Pyrénées Catalanes, alors qu'il s'élève à 7,4 % dans la CC Haut Vallespir. Les trois quarts des territoires présentent des taux supérieurs à la valeur métropolitaine.

On dénombrait, en 2019 dans les Pyrénées-Orientales, plus de 8 200 personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour un cancer, ce qui représente 8,6 % des prises en charge pour cancer de la région. Au sein du département, l'effectif le plus faible est retrouvé dans la CC Pyrénées Catalanes avec 88 adultes pris en charge pour un cancer, alors qu'ils sont plus de 4 660 dans cette situation dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire rassemble près des trois cinquièmes (56,6 %) des personnes concernées dans les Pyrénées-Orientales.

Le taux de personnes prises en charge pour un cancer dans le département s'élève à 3,6 % des adultes de 25 à 64 ans. Ce taux identique à ce qui est observé dans la région est plus élevé qu'en France métropolitaine (3,1 %).

Dix des douze EPCI présentent des valeurs supérieures à ce qui est observé sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Concernant les prises en charge pour maladies cardiovasculaires (MCV), le département en recense plus de 10 500 chez les 25-64 ans. Cette valeur représente 9,4 % de l'effectif de la région. Les territoires qui composent les Pyrénées-Orientales présentent des valeurs comprises entre 124 personnes dans la CC Pyrénées Catalanes et près de 6 000 adultes dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire regroupe près des trois cinquièmes des habitants concernés du département.

Les Pyrénées-Orientales présentent un taux d'adultes pris en charge pour une MCV de 4,6 %. Ce taux est supérieur à ceux de la région (3,9 %) et de la France métropolitaine (3,7 %). La totalité des EPCI, exceptée la CC Pyrénées Cerdagne, présentent des valeurs supérieures à celle de la France métropolitaine. La maximale est observée dans la CC Agly Fenouillèdes (5,7 %).

Enfin, les adultes qui ont été pris en charge pour un diabète dans le département sont près de 9 300 en 2019, soit 8,7 % de ceux pris en charge en Occitanie.

Les territoires au sein du département présentent des effectifs qui varient de 51 personnes dans la CC Pyrénées

Catalanes à près de 5 700 adultes dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire regroupe les trois cinquièmes (61,0 %) des habitants concernés du département.

Le taux d'adultes pris en charge pour un diabète est de 4,1 % dans les Pyrénées-Orientales, identique à la valeur en France métropolitaine et supérieur à celui en Occitanie (3,7 %). Les EPCI ont des valeurs comprises entre 1,6 % dans la CC Pyrénées Catalanes et 4,4 % dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Seuls deux autres territoires que ce dernier présentent des taux supérieurs à la valeur nationale : la CC du Haut Vallespir et la CC Corbières Salanque Méditerranée.

Le département présente des taux d'adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques, des cancers ou des maladies cardiovasculaires supérieurs à ceux de la région et de l'Hexagone. La grande majorité des EPCI ont des valeurs supérieures à la valeur nationale pour ces trois prises en charge. Le département présente un taux de prise en charge pour diabète supérieur à la valeur régionale mais identique à la valeur nationale.

Tableau 36 : Nombres et taux (en %) des 25 à 64 ans pris en charge pour maladie psychiatrique, cancer, maladies cardiovasculaires et diabète en 2019

	Personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour :							
	maladie psychiatrique		cancer		maladies cardiovasculaires		diabète	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC Pyrénées Catalanes	102	3,7	88	2,7	124	3,9	51	1,6
CC Agly Fenouillèdes	138	5,1	107	3,5	175	5,7	124	4,1
CC Pyrénées Cerdagne	201	5,4	127	2,7	151	3,3	99	2,1
CC du Haut Vallespir	288	7,4	183	4,2	240	5,5	184	4,2
CC Conflent-Canigó	565	6,6	335	3,5	373	3,9	305	3,2
CC Corbières Salanque Méditerranée *	464	4,3	379	3,4	515	4,6	470	4,2
CC Roussillon-Conflent	416	4,7	294	3,3	392	4,3	366	4,1
CC des Aspres	578	5,3	394	3,5	469	4,2	364	3,2
CC du Vallespir	509	5,5	366	3,9	486	5,1	322	3,4
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	1 310	5,2	994	3,9	1 203	4,8	1018	4,0
CU Perpignan Méditerranée Métropole	8 608	6,4	4 662	3,6	5 992	4,7	5 669	4,4
CC Sud-Roussillon	470	4,3	393	3,6	502	4,6	440	4,0
Pyrénées-Orientales	13 628	5,9	8 232	3,6	10 502	4,6	9 299	4,1
Occitanie	138 675	4,8	96 196	3,3	112 275	3,9	107 474	3,7
France Métropolitaine	1 363 958	4,3	1 022 936	3,1	1 215 772	3,7	1 340 023	4,1

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

- *Pathologies psychiatriques* : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- *Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.*

Personnes âgées (65 ans et plus)

► Un taux de vaccination contre la grippe des seniors inférieur au taux régional dans tous les territoires des Pyrénées-Orientales

En 2019, le département comptait plus de 7 000 personnes de 65 ans et plus ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 8,7 % de celles prises en charge dans la région.

Les effectifs dans les EPCI sont compris entre 64 personnes dans la CC Pyrénées Catalanes et près de 4 000 dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole, ce territoire rassemblant 56,2 % des personnes concernées dans les Pyrénées-Orientales.

Le taux des seniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques s'élève à 5,4 % des 65 ans et plus dans les Pyrénées-Orientales, soit un taux inférieur à ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale (5,8 %).

Les EPCI présentent des taux qui varient entre 4,5 % des seniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans la CC Agly Fenouillèdes et 6,9 % dans la CC Haut Vallespir.

Parmi les 12 EPCI du département, deux présentent des taux plus élevés que ceux de la région et de l'Hexagone : les CC Pyrénées Cerdagne et du Haut Vallespir.

En 2020, on compte dans les Pyrénées-Orientales près de 3 000 habitants de 65 ans et plus hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif repré-

sente 8,5 % des personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie.

Les valeurs au sein des EPCI sont comprises entre 4 personnes dans la CC Pyrénées Catalanes et près de 1 500 dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole, soit un habitant sur deux du département (50,1 %).

Les taux de personnes âgées prises en charge pour des pathologies psychiatriques est moins élevé dans les Pyrénées-Orientales par rapport à ce qui est observé en Occitanie et France hexagonale. La plupart des EPCI sont dans cette situation.

Le même constat peut être fait pour le taux de prise en charge pour lésion traumatique.

Le département présente un taux de vaccination contre la grippe parmi les seniors inférieur à la valeur régionale et ceci dans tous les EPCI.

Le taux de personnes de 65 ans et plus hospitalisées pour lésion traumatique dans les Pyrénées-Orientales s'élève à 2,3 %. Il est inférieur à ce qui est observé en France métropolitaine (2,6 %) et en Occitanie (2,7 %). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 0,4 % dans la CC Pyrénées Catalanes et 3,2 % dans les CC Conflent-Canigó et du Vallespir. Quatre territoires sur les douze du département présentent des valeurs inférieures à celle de la France métropolitaine.

La vaccination contre la grippe a été effectuée pour moins de 6 habitants des Pyrénées-Orientales âgés de 65 ans et plus sur 10 (57,9 %) ; proportion inférieure à ce qui est observé à l'échelle de la région (61,8 %).

Les EPCI ont des taux compris entre 50,1 % de vaccinés dans la CC Pyrénées Catalanes et 61,5 % dans la CC Sud-Roussillon. Aucune intercommunalité ne présente un taux de seniors vaccinés contre la grippe supérieur à celui observé sur l'ensemble de l'Occitanie.

Tableau 37 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019, des hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020 et taux des vaccinés contre la grippe en 2020

	Personnes de 65 ans et plus				
	prises en charge pour maladie psychiatrique		hospitalisées pour lésion traumatique		vaccinées contre la grippe (%)
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	
CC Pyrénées Catalanes	64	5,8	4	0,4	50,1
CC Agly Fenouillèdes	88	4,5	58	2,9	58,1
CC Pyrénées Cerdagne	104	6,2	30	1,7	58,7
CC du Haut Vallespir	227	6,9	111	3,1	55,1
CC Conflent-Canigó	327	5,6	197	3,2	51,4
CC Corbières Salanque Méditerranée *	240	4,8	98	2,0	60,8
CC Roussillon-Conflent	216	5,2	93	2,2	58,1
CC des Aspres	228	4,7	87	1,9	61,0
CC du Vallespir	311	4,7	201	3,2	53,3
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris	883	4,9	422	2,4	56,2
CU Perpignan Méditerranée Métropole	3 958	5,7	1 487	2,3	58,7
CC Sud-Roussillon	360	4,8	168	2,3	61,5
Pyrénées-Orientales	7 043	5,4	2 967	2,4	57,9
Occitanie	80 513	5,8	35 067	2,7	61,8
France Métropolitaine	782 466	5,8	33 1821	2,6	Non spé

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019- 2020 - ATIH-PMSI 2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 (S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.
- Vaccination : population de 65 ans et plus affiliée au RG (hors SLM), MSA, RSI, bénéficiaire d'une vaccination antigrippale en 2020

► Des taux de prise en charge pour maladies cardiovasculaires, diabète et maladie d'Alzheimer ou apparentée moins élevés dans le département qu'en France métropolitaine

Dans les Pyrénées-Orientales, les personnes de 65 ans et plus prises en charge pour un cancer sont près de 20 700 en 2019, soit 10,0 % de l'effectif de l'Occitanie. Les valeurs au sein des EPCI varient entre 178 personnes dans la CC Pyrénées Catalanes et près de 11 200 séniors dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire rassemble 54,1 % des personnes concernées du département.

Le taux de prise en charge pour cancer dans les Pyrénées-Orientales s'élève à 16,8 % des personnes âgées de 65 ans et plus. Ce taux est supérieur à ce qui est retrouvé en région et proche de la valeur en France métropolitaine (15,7 % et 16,6 % respectivement). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 11,8 % dans la CC Pyrénées Cerdagne et 17,3 % dans la CC des Aspres. Cinq des 12 EPCI présentent des taux supérieurs à celui de la France métropolitaine.

Les prises en charge pour les maladies cardiovasculaires (MCV) sont plus importantes que pour les cancers chez les 65 ans et plus. Dans les Pyrénées-Orientales, on dénombre près de 34 300 prises en charge, soit 1,7 fois plus que pour les cancers. La région présente plus de 370 000 personnes âgées prises en charge pour MCV, dont 9,2 % habitent dans le département. Les territoires des Pyrénées-Orientales affichent des valeurs comprises entre 271 personnes dans la CC Pyrénées Catalanes et près de 18 400 séniors dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Plus de la moitié des EPCI ont des valeurs supérieures à 1 000 personnes. Le département présente un taux de prise en charge pour MCV (27,8 %) moins élevé que ceux de l'Occitanie (28,1 %)

et l'Hexagone (28,5 %). Les territoires qui composent le département présentent des valeurs comprises entre 23,3 % dans la CC Pyrénées Cerdagne et 29,4 % dans la CC Corbières Salanque Méditerranée. On ne compte que trois territoires ayant des taux plus élevés que celui de la France métropolitaine.

En 2019, près de 21 900 personnes âgées sont prises en charge pour un diabète dans les Pyrénées-Orientales, soit 9,6 % de l'effectif de la région. Les valeurs oscillent entre 102 personnes dans la CC Pyrénées Catalanes et plus de 12 250 dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire rassemble près des trois cinquièmes (56,0 %) des personnes concernées du département.

Dans le département, 17,7 % des personnes de 65 ans et plus sont prises en charge pour un diabète. Ce taux est intermédiaire entre les valeurs en France métropolitaine ou en Occitanie (respectivement 18,3 % et 17,2 %). Trois EPCI présentent des valeurs supérieures à celle de la France métropolitaine pour cet indicateur et un autre une valeur supérieure à celle de la région.

Les maladies d'Alzheimer et autres démences (MAAD) ont concerné plus de 6 200 personnes dans les Pyrénées-Orientales, ce qui représente 8,2 % des séniors occitans avec MAAD. Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 37 personnes dans la CC Pyrénées Catalanes et près de 3 400 dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole.

Le taux de personnes âgées prises en charge pour une MAAD dans le département (5,0 %) est moins élevé que ce qui est observé dans l'Hexagone (5,5 %) et la région (5,8 %). Parmi les EPCI, les valeurs sont comprises entre 3,3 % dans la CC Pyrénées Catalanes et 7,0 % dans la CC Agly Fenouillèdes. Ce territoire est le seul à présenter un taux supérieur à celui de la France métropolitaine.

Le taux de prise en charge des séniors pour cancer est supérieur aux valeurs régionale et métropolitaine alors que l'inverse est noté pour les maladies cardiovasculaires et les maladies d'Alzheimer et autres démences. Pour les prises en charge pour diabète, le taux est intermédiaire entre les valeurs régionale et en France métropolitaine. Pour toutes ces prises en charge, la majorité des EPCI présentent des taux inférieurs au taux en France métropolitaine.

Tableau 38 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète et maladie d'Alzheimer et autres démences (MAAD) en 2019

	Personnes de 65 ans et plus prises en charge pour :							
	cancer		maladies cardio-vasculaires		diabète		maladie d'Alzheimer et autres démences	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC Pyrénées Catalanes	178	15,7	271	23,9	102	9,0	37	3,3
CC Agly Fenouillèdes	294	14,7	575	28,8	364	18,2	140	7,0
CC Pyrénées Cerdagne	214	11,8	422	23,3	224	12,4	90	5,0
CC du Haut Vallespir	538	15,2	922	26,0	569	16,0	167	4,7
CC Conflent-Canigó	902	14,9	1 647	27,1	914	15,1	314	5,2
CC Corbières Salanque Méditerranée *	741	15,4	1 421	29,4	939	19,5	253	5,2
CC Roussillon-Conflent	686	16,4	1 244	29,8	749	17,9	225	5,4
CC des Aspres	808	17,3	1 309	28,0	937	20,0	186	4,0
CC du Vallespir	1 090	17,1	1 689	26,6	1 007	15,8	249	3,9
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	3 048	17,0	4 872	27,2	2 871	16,0	845	4,7
CU Perpignan Méditerranée Métropole	11 175	17,1	18 361	28,2	12 252	18,8	3 391	5,2
CC Sud-Roussillon	1 228	17,0	1 975	27,4	1 226	17,0	389	5,4
Pyrénées-Orientales	20 673	16,8	34 275	27,8	21 872	17,7	6 207	5,0
Occitanie	207 468	15,7	370 832	28,1	226 962	17,2	75 981	5,8
France Métropolitaine	2 151 092	16,6	3 692 723	28,5	2 371 205	18,3	717 383	5,5

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019

Exploitation : CREAI-ORS Occitan

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

► État de santé par groupe de population

Partie 6

OFFRE DE SOINS

Accessibilité potentielle localisée	86
Densités des professionnels de santé.....	88
Organisation des soins de premier recours	90
Établissements de soins	92
Accès aux maternités.....	94

Accessibilité potentielle localisée

- L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes dans les Pyrénées-Orientales plus favorable qu'aux niveaux national et régional.

En 2018, un habitant des Pyrénées-Orientales a accès en moyenne à 4,5 consultations ou visites de médecins généralistes contre 3,9 en France (hors Mayotte) et 4,3 en région Occitanie.

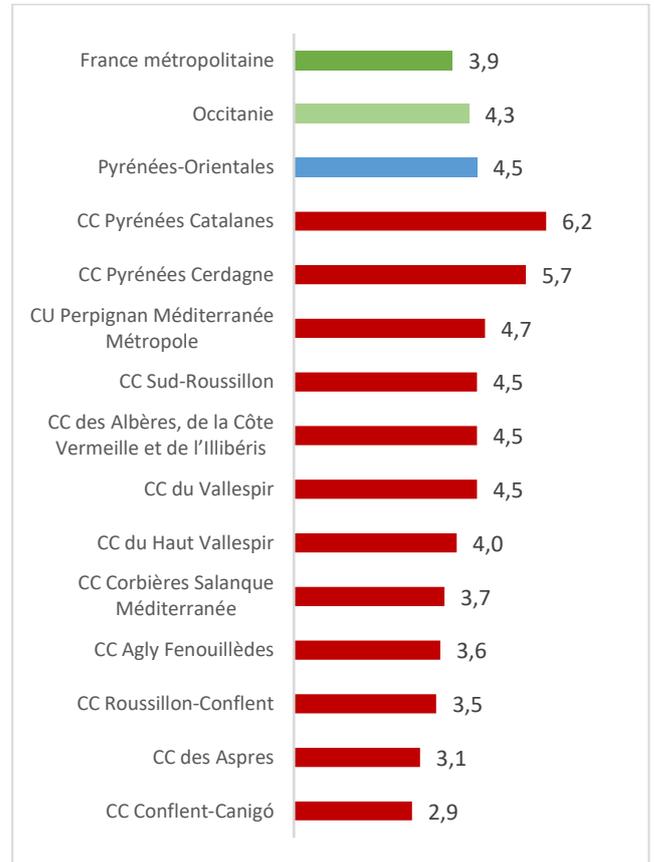
Lorsqu'il s'agit d'un médecin généraliste de moins de 65 ans, l'accessibilité moyenne par habitant est de 3,9 consultations comme en Occitanie, contre 3,5 en France.

Il est particulièrement difficile de consulter un médecin généraliste dans la CC Conflent Canigó : chacun des près de 50 500 habitants de ce territoire, soit 4,3 % de la population départementale, a un accès à moins de 3 consultations par an. Cette situation peut possiblement se dégrader dans les années à venir, la valeur de l'APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans étant de 2,7.

Dans la majorité des EPCI (sept sur dix), l'accès à un médecin généraliste est plus favorable, soit 4 consultations annuelles par habitant ou plus. Ces territoires regroupent près de 392 500 habitants, soit 82,4 % des habitants des Pyrénées-Orientales.

Dans la moitié des EPCI du département, la valeur de l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée est supérieure à la valeur régionale et dans sept sur douze, à la valeur nationale.

Figure 3 : APL aux médecins généralistes - 2018



* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie dans les Pyrénées-Orientales de cet EPCI

Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Les Pyrénées-Orientales présentent des accessibilités potentielles localisées supérieures aux valeurs régionale et nationale. Pour les généralistes de moins de 65 ans, l'APL des Pyrénées Orientales est similaire à celle de la région et supérieure à la valeur nationale. Les EPCI présentent pour la moitié d'entre eux des valeurs supérieures à celle de la région. Plus de huit habitants sur dix ont potentiellement accès à 4 consultations ou plus par an.

Tableau 39 : Indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) 2018 aux médecins généralistes tous âges et ceux de moins de 65 ans

	APL aux médecins généralistes	APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans
CC Pyrénées Catalanes	6,2	6,2
CC Agly Fenouillèdes	3,6	3,2
CC Pyrénées Cerdagne	5,7	4,6
CC du Haut Vallespir	4,0	3,1
CC Conflent-Canigó	2,9	2,7
CC Corbières Salanque Méditerranée *	3,7	3,4
CC Roussillon-Conflent	3,5	3,3
CC des Aspres	3,1	2,8
CC du Vallespir	4,5	3,8
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérís	4,5	4,2
CU Perpignan Méditerranée Métropole	4,7	4,1
CC Sud-Roussillon	4,5	4,3
Pyrénées-Orientales	4,5	3,9
Occitanie	4,3	3,9
France métropolitaine	3,9	3,5

Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS : populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. L'indicateur est calculé en nombre de consultations ou visites accessibles par habitant standardisé sur l'âge, rendant comparable l'accessibilité de communes ayant des populations d'âges très différents.

Densités des professionnels de santé

► La plus forte densité en médecins généralistes de la région

Les Pyrénées-Orientales affichent en 2021 une densité de 111,9 médecins généralistes libéraux (ou mixtes) pour 100 000 habitants, contre 85,2 en France métropolitaine et 96,9 en région Occitanie. Cette densité est la plus élevée observée parmi les treize départements d'Occitanie.

À l'échelle infra-départementale, les EPCI présentent des densités très disparates variant de 58,4 pour la plus faible dans la CC Sud-Roussillon à 205,7 pour la plus élevée dans la CC du Haut Vallespir.

Ces densités ne sont pas toutes corrélées à l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée.

– Dans la CC du Haut-Vallespir la densité est supérieure à la valeur départementale, pour autant l'indicateur APL y est inférieur à la valeur départementale.

– À l'inverse, la densité de médecins dans la CC Sud-Roussillon est nettement inférieure à la densité départementale alors que l'indicateur d'APL sur ces territoires indique une accessibilité aussi favorable que dans le département pris dans son ensemble.

Néanmoins, que ce soit la densité ou l'indicateur d'APL relatif aux médecins généralistes, les valeurs dans les EPCI des Pyrénées-Orientales restent majoritairement supérieures aux valeurs régionale ou nationale.

La densité d'infirmiers libéraux est de 442 pour 100 000 habitants dans les Pyrénées-Orientales, contre 196 en France métropolitaine et 317,5 en région Occitanie. Tous les territoires présentent des densités supérieures à celle de France métropolitaine, variant de 265 dans la CC Pyrénées Cerdagne à 683 dans la CC du Vallespir. Seuls deux des EPCI présentent une densité en infirmiers inférieure à la densité régionale ou nationale.

En 2021, la densité en masseurs-kinésithérapeutes (MK) libéraux est de 192,7 professionnels pour 100 000 habitants dans les Pyrénées-Orientales, nettement supérieure à la valeur en France métropolitaine ou en Occitanie, respectivement 104,1 et 145,3.

Les densités de professionnels libéraux présentées sont toutes supérieures aux densités nationales et, à l'exception des chirurgiens-dentistes, aux valeurs régionales. Au sein du département, de fortes disparités de densité sont observées avec, à chaque fois, plusieurs territoires présentant des densités inférieures aux valeurs nationales

Ces densités varient de 108,1 dans la CC Roussillon-Conflent à 338,1 dans la CC Pyrénées Catalanes. La totalité des EPCI présentent une situation favorable avec des densités supérieures à la valeur en France métropolitaine et les trois quarts à la valeur en Occitanie.

En 2021, on dénombre 61,0 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants contre 54,7 en France métropolitaine et 67,0 en région Occitanie.

Un peu plus de la moitié des EPCI présentent une densité en chirurgiens-dentistes supérieure à la densité nationale. La densité la plus basse est observée dans la CC des Aspres (22,6 pour 100 000) et la plus élevée dans la CC du Vallespir (73,7 pour 100 000).

Tableau 40 : Densités des professionnels de santé libéraux (pour 100 000 habitants) en 2021

	Densité			
	Médecins généralistes	Infirmiers libéraux	Masseurs kinésithérapeutes libéraux	Chirurgiens-dentistes libéraux
CC Pyrénées Catalanes	168,0	302,4	338,1	67,2
CC Agly Fenouillèdes	94,1	423,3	109,7	31,4
CC Pyrénées Cerdagne	126,8	265,2	266,9	69,2
CC du Haut Vallespir	205,7	473,2	164,6	72,0
CC Conflent-Canigó	107,0	471,8	170,2	38,9
CC Corbières Salanque Méditerranée *	69,4	351,4	121,5	39,0
CC Roussillon-Conflent	75,7	589,1	108,1	27,0
CC des Aspres	99,6	543,1	203,6	22,6
CC du Vallespir	122,8	682,6	265,7	73,7
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris	111,2	507,6	242,1	59,2
CU Perpignan Méditerranée Métropole	118,4	463,7	187,0	69,2
CC Sud-Roussillon	58,5	413,5	175,4	58,5
Pyrénées-Orientales	111,9	442,3	192,7	61,0
Occitanie	96,9	317,5	145,3	67,0
France métropolitaine	85,2	196,4	104,1	54,7

Sources : Drees / Asip-Santé - RPPS - 2021

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Densités de médecins généralistes, d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens-dentistes à exercice libéral ou mixte (hors remplaçants) pour 100 000 habitants.

Organisation des soins de premier recours

- La CU Perpignan Méditerranée Métropole regroupe près des deux cinquièmes des pharmacies et près des deux tiers des laboratoires du département

En 2021, les Pyrénées-Orientales comptent 172 pharmacies d'officine, soit 8,7 % des pharmacies de la région (comparativement, la population des Pyrénées-Orientales représente 8,1 % de la population régionale - RP 2018).

Tous les EPCI voient au moins 4 pharmacies d'officine sur implantées sur leur territoire.

Avec 98 pharmacies, la CU Perpignan Méditerranée Métropole regroupe 56 % des pharmacies du département, suivie par la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès avec 20 pharmacies.

On dénombre 36 laboratoires de biologie médicale, soit 8,1 % des laboratoires de la région.

On retrouve ce type d'équipement dans les trois quarts des EPCI du département. Avec 23 laboratoires, la CU Perpignan Méditerranée Métropole concentre 64 % de l'offre départementale. .

Les Pyrénées-Orientales disposent de pharmacies d'officine au sein de chaque. Les deux cinquièmes sont localisés sur la CU Perpignan Méditerranée Métropole. L'offre en laboratoires est principalement concentrée dans ce même EPCI.

Tableau 41 : Nombre de pharmacies en 2021 et de laboratoires de biologie médicale en 2022

	Pharmacies	Laboratoires de biologie médicale
CC Pyrénées Catalanes	4	0
CC Agly Fenouillèdes	4	0
CC Pyrénées Cerdagne	4	1
CC du Haut Vallespir	5	1
CC Conflent-Canigó	7	1
CC Corbières Salanque Méditerranée *	6	0
CC Roussillon-Conflent	5	1
CC des Aspres	6	2
CC du Vallespir	9	2
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	20	4
CU Perpignan Méditerranée Métropole	98	23
CC Sud-Roussillon	6	1
Pyrénées-Orientales	172	36
Occitanie	1 988	443
France métropolitaine	Non communiqué	4 528

Sources : Source : FINESS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

- Les nombres de pharmacies correspondent aux nombres de pharmacies ouvertes en 2021.
- Les nombres de laboratoires de biologie médicale ont été extraits grâce au FINESS à la date de mars 2022.

Fin juin 2022, les Pyrénées-Orientales comptent 2 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en fonctionnement, c'est-à-dire ayant signé l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

Il s'agit de la CPTS Agly Pyrénées Corbières Méditerranée, à cheval sur l'Ariège et l'Aude et qui recouvre, dans les Pyrénées-Orientales, 35 communes dans deux EPCI (CC Agly Fenouillèdes et CU Perpignan Méditerranée Métropole) et de la CPTS Conflent Canigó couvrant 45 communes dans l'EPCI du même nom et 1 commune dans la CC Agly Fenouillèdes. Au total, ces deux CPTS couvrent un territoire regroupant 65 375 habitants, soit 13,7 % de la population du département.

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont au nombre de 40 (socles et antennes confondus), soit 9,1 % des MSP d'Occitanie. Deux EPCI, la CC des Aspres et celle du Vallespir n'ont aucune MSP sur leur territoire et deux autres EPCI n'ont que des antennes de MSP (la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus et la CC Sud-Roussillon).

Les MSP socles sont au nombre de 15 dans les Pyrénées-Orientales, ce qui représente 6,4 % des MSP socles de la région. Elles sont présentes dans 8 des 12 intercommunalités. Les effectifs varient entre 1 MSP dans 4 territoires et 4 MSP socles dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole.

En ce qui concerne les antennes des MSP, il y en a 25 dans le département, soit 13,4 % de celles d'Occitanie. On les retrouve dans 10 des 12 EPCI, notamment, les deux dépourvues de MSP socle. On dénombre jusqu'à 7 antennes de MSP dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole.

Il existe 2 CPTS en activité dans le département recouvrant 3 EPCI. La majorité des EPCI et de la population ne sont pas couverts par une CPTS. Les MSP, socles ou antennes, sont présentes dans dix territoires. La CC des Aspres et celle du Vallespir sont les seules intercommunalités sans MSP.

Tableau 42 : Nombre de CPTS, de MSP socles et antennes en 2022

	CPTS en fonctionnement	MSP socles	MSP antennes
CC Pyrénées Catalanes	0	2	1
CC Agly Fenouillèdes	2	2	2
CC Pyrénées Cerdagne	0	1	3
CC du Haut Vallespir	0	1	2
CC Conflent-Canigó	1	1	4
CC Corbières Salanque Méditerranée *	1	3	3
CC Roussillon-Conflent	0	1	1
CC des Aspres	0	0	0
CC du Vallespir	0	0	0
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	0	0	1
CU Perpignan Méditerranée Métropole	0	4	7
CC Sud-Roussillon	0	0	1
Pyrénées-Orientales	2	15	25
Occitanie	23	252	186
France métropolitaine	Non spé	Non spé	Non spé

Sources : Source : DGOS 2022 - FINESS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) est extrait de l'état des lieux effectué par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en juin 2022). Le nombre de Maisons de santé pluridisciplinaires a été extrait du FINESS en mars 2022.

Établissements de soins

► Un taux d'équipement en SSR et psychiatrie supérieur aux valeurs régionales

En 2020, on dénombre 1 294 lits en hospitalisation complète de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) dans les Pyrénées-Orientales, 272 lits pour 100 000 habitants, soit un taux d'équipement voisin de celui de la région (289 lits pour 100 000 habitants).

Des établissements de santé disposant de ce type de lits sont présents dans 4 territoires avec des valeurs comprises entre 15 lits dans la CC Pyrénées Cerdagne et 1 183 lits dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Ce dernier EPCI concentre 91 % des lits du département.

On dénombre 274 places en hospitalisation partielle en MCO en 2020 dans les Pyrénées-Orientales, 47 pour 100 000 habitants, taux inférieur à la valeur régionale (49 pour 100 000). Sur les 12 EPCI du département, neuf territoires n'ont aucune place. L'offre dans les trois autres EPCI est comprise entre 14 places dans les CC Conflent Canigó et 195 places dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Ce dernier territoire offre près de neuf places sur dix du département (87,1 %).

Dans les Pyrénées-Orientales, les services de soins de suite et de réadaptation (SSR) ont une capacité de 1 549 lits pour les hospitalisations complètes et 142 places en hospitalisation partielle. Cela correspond à des taux de 326 lits et 30 places pour 100 000 habitants quand les valeurs régionales sont respectivement de 188 lits et 25 places pour 100 000 habitants.

Au niveau des territoires, un peu plus de la moitié (7 sur 12) proposent des lits ou places en SSR. La CU Perpignan Méditerranée Métropole en offre le plus avec 717 lits disponibles, soit 46 % de la capacité du département. 401 lits de SSR sont installés dans la CC Pyrénées Cerdagne et 152 dans la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris. Parmi les 142 places d'hospitalisation partielle en SSR, 125 sont localisées dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole et 17 dans CC Pyrénées Cerdagne. Les autres EPCI ne présentent aucune place.

Le taux d'équipement en lits et places de MCO des Pyrénées-Orientales est un peu inférieur à la valeur régionale. Cette offre en MCO est pour l'essentiel concentrée dans le territoire de la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Le taux d'équipement en SSR est nettement supérieur à la valeur régionale. Rapporté à la population, les Pyrénées-Orientales disposent d'une offre en psychiatrie supérieure à la valeur régionale, tant au niveau des lits que des places. Cette offre est principalement présente dans la CC des Aspres. Au sein du département, les capacités de prise en charge des patients en HAD sont regroupées dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole.

Les services de psychiatrie des Pyrénées-Orientales proposent 599 lits pour les prises en charge à temps complet, soit 126 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 114). Les places en psychiatrie sont au nombre de 239 pour les prises en charge à temps partiel, ce qui représente 50 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 44). Cette offre est concentrée sur quatre territoires. Les capacités pour les prises en charge à temps complet sont comprises entre 280 lits dans la CC des Aspres et 80 lits dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole. Le nombre de places d'hospitalisation partielle en psychiatrie varie entre 20 places dans la CC Sud-Roussillon et

191 places dans la CC des Aspres. Ainsi, cette intercommunalité regroupe 47 % des lits et 80 % des places en psychiatrie du département.

Les capacités de prise en charge des patients en hospitalisation à domicile (HAD) sont déployées à partir de la CU Perpignan Méditerranée Métropole avec 105 places, soit 22 places pour 100 000 habitants, taux inférieur à la valeur régionale (26 places pour 100 000 habitants).

Tableau 43 : Nombre de lits et places en hospitalisation en MCO, SSR et PSY en 2020 ; nombre total de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD en 2020 ; taux d'équipement départemental et régional en 2020 (pour 100 000 habitants)

	MCO		SSR		Psychiatrie		Places en HAD
	Lits	Places	Lits	Places	Lits	Places	
CC Pyrénées Catalanes	0	0	68	0	0	0	0
CC Agly Fenouillèdes	0	0	0	0	0	0	0
CC Pyrénées Cerdagne	15	0	401	17	120	0	0
CC du Haut Vallespir	0	0	95	0	0	0	0
CC Conflent-Canigó	56	14	20	0	0	0	0
CC Corbières Salanque Méditerranée *	0	0	0	0	0	0	0
CC Roussillon-Conflent	0	0	0	0	0	0	0
CC des Aspres	0	0	0	0	280	191	0
CC du Vallespir	40	15	96	0	0	0	0
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus	0	0	152	0	0	0	0
CU Perpignan Méditerranée Métropole	1 183	195	717	125	80	28	105
CC Sud-Roussillon	0	0	0	0	119	20	0
Pyrénées-Orientales	1 294	224	1 549	142	599	239	105
Occitanie	16 998	2 891	11 064	1 467	6 732	2 561	1 531
<i>Taux d'équipement (lits ou places pour 100 000 habitants)</i>							
<i>Pyrénées-Orientales</i>	<i>271,6</i>	<i>47,0</i>	<i>325,2</i>	<i>29,8</i>	<i>125,7</i>	<i>50,2</i>	<i>22,0</i>
<i>Occitanie</i>	<i>288,8</i>	<i>49,1</i>	<i>188,0</i>	<i>24,9</i>	<i>114,4</i>	<i>43,5</i>	<i>26,0</i>

Sources : SAE 2020 - Bordereaux ID et MCO, SSR, PSY
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Repères méthodologiques

Les capacités sont classées selon l'autorisation rattachée à l'unité d'hospitalisation à laquelle elles appartiennent :

– *Hospitalisation complète* : elle se définit selon la nature de l'unité d'accueil. Il s'agit d'unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également, dans les données présentées, les unités fermées le week-end (hospitalisation dite « de semaine »).

– *Hospitalisation partielle* : elle concerne l'accueil de jour ou de nuit et les unités ayant des activités d'anesthésie, de chirurgie ambulatoire ou de médecine ambulatoire. Elle fait partie, avec l'hospitalisation à domicile (HAD), des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Accès aux maternités

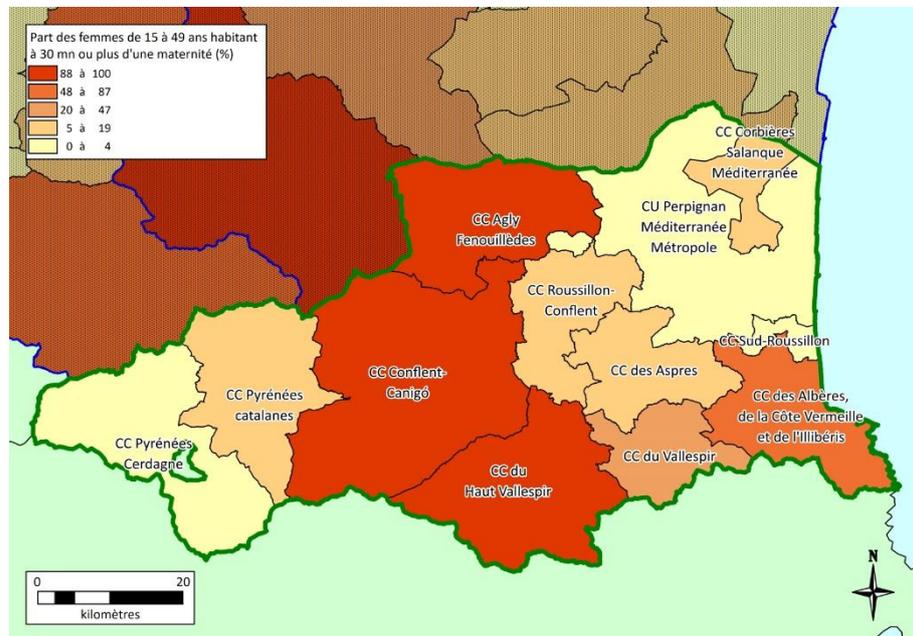
- La totalité des habitantes des CC Agly Fenouillèdes, du Haut Vallespir et Conflent-Canigó résident à 30 minutes ou plus d'une maternité

Plus des quatre cinquièmes (83,5 %) des femmes en âge de procréer (15-49 ans) dans les Pyrénées-Orientales résident à moins de 30 minutes d'une maternité. Elles sont à peine plus nombreuses dans cette situation qu'au niveau de l'Occitanie (82,8 %). La proportion de femmes proches d'une maternité atteint ou avoisine les 100 % dans deux EPCI : la CU Perpignan Méditerranée Métropole, la CC Sud-Roussillon et la CC Pyrénées Cerdagne (avec la maternité de l'hôpital transfrontalier de Puigcerdà). À l'inverse, aucune femme (ou presque) de 15 à 45 ans ne se trouve à moins de 30 minutes d'une maternité dans trois EPCI : les CC Agly Fenouillèdes, CC du Haut Vallespir et CC Conflent-Canigó.

Les femmes situées à plus de 30 minutes et moins de 44 minutes d'une maternité sont minoritaires : 12,8 % des habitantes des Pyrénées-Orientales de 15 à 49 ans, proportion un peu inférieure à celle de l'Occitanie (13,5 %).

Au sein des EPCI, les proportions de femmes de 15 à 49 ans habitant à plus de 30 min d'une maternité sont contrastées : dans trois EPCI, cette proportion est nulle ou inférieure à 5 % alors que, à l'inverse, elle dépasse les 60 % dans la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès et les 99 % dans trois EPCI (les CC Agly Fenouillèdes, CC du Haut Vallespir et CC Conflent-Canigó).

Carte 45 : Part des femmes de 15 à 49 ans habitant à 30 min et plus d'une maternité en 2018



Source : Insee –Odomatrix- 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans les Pyrénées-Orientales, 3,7 % des femmes de 15 à 49 ans sont à au moins 45 minutes d'une maternité, comme au niveau de la région (3,7 %). Dans sept EPCI, cette proportion est nulle ou très faible (moins de 1 %). Elle dépasse le tiers des femmes dans trois EPCI et atteint presque les deux tiers (62,8 %) dans la CC Agly Fenouillèdes.

Plus des quatre cinquièmes des femmes en âge de procréer dans le département sont à moins de 30 minutes d'une maternité. Cependant, dans certains EPCI comme les CC Agly Fenouillèdes, CC du Haut Vallespir et CC Conflent-Canigó, la totalité ou presque des femmes habitent à plus de 30 minutes d'une maternité. Dans la CC Agly-Fenouillèdes près des deux tiers des femmes sont en situation plus défavorable, à 45 minutes ou plus d'une maternité.

Tableau 44 : Nombres et parts de femmes (en %) de 15 à 49 ans situées à moins de 30, de 30 à 44 minutes et à 45 minutes et plus d'une maternité en 2022

	Nombre de femmes de 15 à 49 ans				Part parmi les femmes de 15 à 49 ans		
	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus	Total	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus
CC Pyrénées Catalanes	966	172	1	1 139	84,8	15,1	0,1
CC Agly Fenouillèdes	0	367	619	986	0,0	37,2	62,8
CC Pyrénées Cerdagne	1 709	0	0	1 709	100,0	0,0	0,0
CC du Haut Vallespir	0	892	458	1 350	0,0	66,1	33,9
CC Conflent-Canigó	19	2 076	1 436	3 530	0,5	58,8	40,7
CC Corbières Salanque Méditerranée *	4 008	317	273	4 599	87,2	6,9	5,9
CC Roussillon-Conflent	3 114	661	14	3 789	82,2	17,4	0,4
CC des Aspres	3 884	539	17	4 441	87,5	12,1	0,4
CC du Vallespir	1 788	1 595	0	3 383	52,8	47,2	0,0
CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris	3 672	4 735	861	9 267	39,6	51,1	9,3
CU Perpignan Méditerranée Métropole	54 032	766	0	54 798	98,6	1,4	0,0
CC Sud-Roussillon	4 177	0	0	4 177	100,0	0,0	0,0
Pyrénées-Orientales	77 196	11 802	3 406	92 404	83,5	12,8	3,7
Occitanie	1 027 934	167 511	46 342	1 241 786	82,8	13,5	3,7

Source : Insee – Odomatix - 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Pyrénées-Orientales de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située dans les Pyrénées-Orientales.

Partie 7

OFFRE MEDICO-SOCIALE

Enfants et adolescents	98
Adultes	99
Personnes âgées	100

Enfants et adolescents

- Un taux d'équipement en ITEP inférieur à la valeur régionale et supérieur pour les places en IEM ou EEAP

Le département compte 440 places dans 8 instituts médico-éducatifs (IME), soit 7,8 % des places de l'Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 4,2 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, très proche du taux régional de 4,3 places d'IME pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans.

Les places en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) sont au nombre de 100 réparties dans deux établissements, ce qui représente 4,1 % des places disponibles en région. Le taux d'équipement en places d'ITEP est de 1,0 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans dans les Pyrénées-Orientales, le plus faible d'Occitanie avec le Tarn-et-Garonne. Le taux d'équipement régional en places d'ITEP est de 1,0 place pour 1 000.

Les places disponibles en IEM ou EEAP dans le département sont, proportionnellement à la population, parmi les plus nombreuses des départements d'Occitanie. À l'inverse, le taux d'équipement en places d'IME ou ITEP est moins favorable. Les places de SESSAD, rapportées à la population, sont plus nombreuses dans les Pyrénées-Orientales qu'en région.

Trois instituts d'éducation motrice/établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés (IEM/EEAP) sont implantés dans les Pyrénées-Orientales et proposent 121 places. Cet effectif représente 11,5 % des places qui existent en région. Cela correspond à un taux d'équipement de 1,2 place pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, supérieur au taux régional (0,8 place pour 1 000).

Aucun institut d'éducation sensorielle (IES) ou établissement expérimental pour enfants en situation de handicap n'est implanté dans les Pyrénées-Orientales.

En 2022, on compte dans les Pyrénées-Orientales 450 places réparties dans seize services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD), soit 9,2 % des places de la région. Le taux d'équipement en places de SESSAD est supérieur dans les

Pyrénées-Orientales à la valeur régionale, respectivement 4,3 et 3,7 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans.

Tableau 45 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans en établissements médico-sociaux pour les enfants et adolescents en situation de handicap en 2022

	Pyrénées-Orientales		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans
Établissements				
IME	8	440	4,2	4,3
ITEP	2	100	1,0	1,8
IEM-EEAP	3	121	1,2	0,8
IES	0	0	0,0	0,6
Établissements expérimentaux	0	0	0,0	0,02
Services				
SESSAD	16	450	4,3	3,7

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

IME : Institut Médicoéducatif

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IEM- EEAP : Institut d'éducation motrice - Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

IES : Institut d'éducation sensorielle

SESSAD : Service de soins et d'éducation spécialisée à domicile

Adultes

► Des taux d'équipement pour adultes en situation de handicap moins élevés qu'en Occitanie

En 2022, 14 établissements d'accueil médicalisés (MAS ou FAM) (EAM) sont implantés dans les Pyrénées-Orientales. Ils proposent un total de 514 places, soit 7,8 % des places de ce type en Occitanie. Le taux d'équipement en places d'EAM est de 2,4 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans les Pyrénées-Orientales. Ce taux est très proche de celui observé en Occitanie (2,3 places pour 1 000).

On dénombre 16 établissements d'accueil non médicalisés (foyers d'hébergement ou de vie) (EANM) implantés dans les Pyrénées-Orientales pour 538 places, soit 5,7 % des places de ce type en Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 2,5 places d'EAM pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans les Pyrénées-Orientales ; ce taux est moins élevé qu'en Occitanie (3,3 places pour 1 000).

On ne recense ni établissement d'accueil temporaire pour adultes en situation de handicap, ni établissement expérimental dans les Pyrénées-Orientales.

Les places disponibles dans le département pour les adultes en situation de handicap sont, rapportées au nombre d'habitants, moins nombreuses dans les Pyrénées-Orientales que dans l'ensemble de l'Occitanie, et ce, quel que soit le type d'établissement ou de service.

En 2022, on compte dans les Pyrénées-Orientales 9 structures et 729 places en établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), soit 6,9 % des places de la région. Cela correspond à un taux d'équipement de 3,4 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans pour un taux régional de 3,7 places pour 1 000.

On dénombre 243 places dans 9 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) dans le département, soit 4,8 % des places en Occitanie. Le taux d'équipement en places de SAVS est de 1,1 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans les Pyrénées-Orientales ; ce taux est inférieur en Occitanie avec 1,8 place pour 1 000.

Les Pyrénées-Orientales comptent 4 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) proposant 59 places, ce qui représente 2,4 % des places en région. Cela correspond à un taux d'équipement de 0,3 place pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, identique au taux régional.

Tableau 46 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en établissements médico-sociaux pour les adultes en situation de handicap en 2022

	Pyrénées-Orientales		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans
Établissements				
EAM	14	514	2,4	2,3
EANM	16	538	2,5	3,3
Accueil temporaire	0	0	0,0	0,02
Établissements expérimentaux	0	0	0,0	0,1
ESAT	9	729	3,4	3,7
Services				
SAVS	9	243	1,1	1,8
SAMSAH	4	59	0,3	0,3

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EAM : Établissement d'accueil médicalisé (Maison d'accueil spécialisée et foyer d'accueil médicalisé)

EANM : Établissement d'accueil non médicalisé (Foyer d'hébergement et foyer de vie)

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Personnes âgées

► Le plus faible taux d'équipement en établissement médico-social pour personnes âgées d'Occitanie

En 2022, 51 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont implantés dans les Pyrénées-Orientales, offrant un total de 4 298 places, soit 7,1 % des places de la région. Le taux d'équipement des Pyrénées-Orientales est de 72,2 places d'EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans et plus, inférieur au taux régional qui est de 95,8 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus.

Le taux d'équipement des Pyrénées-Orientales en places d'EHPAD est inférieur à la valeur observée en Occitanie. De plus, ce département n'offre pas de places en EHPA. L'offre un peu plus importante en places en résidences autonomie ne vient pas compenser cette offre limitée. Au total, les Pyrénées-Orientales ont le plus faible taux d'équipement en places d'hébergement médico-sociales d'Occitanie.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) sont absents dans les Pyrénées-Orientales

On recense 9 résidences autonomie pour 545 206 places au total, soit 10,2 % des places de la région. Le taux d'équipement des Pyrénées-Orientales est de 9,2 places en résidence autonomie, un peu supérieur au taux régional (8,5 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus).

Tableau 47 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus en établissements médico-sociaux pour personnes âgées en 2022

	Pyrénées-Orientales		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants 75 ans et plus	Places pour 1 000 habitants 75 ans et plus
Établissements				
EHPAD	51	4 298	72,2	95,8
EHPA	0	0	--	0,8
Résidences autonomie	9	545	9,2	8,5

Source : FINISS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées avec ou sans perception de crédit de la part de l'assurance maladie (AM).

8. ANNEXES

Définitions et méthodologie

PARTIE 1 - DÉMOGRAPHIE

Grille communale de densité de l'Insee : Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de densité intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

Les données de population sont issues des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli 2018).

Indice conjoncturel de fécondité (ICF) : l'ICF, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la fécondité une année donnée.

Espérance de vie à la naissance : représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle d'hommes et de femmes. Il est certain qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés une année donnée. L'espérance de vie sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la mortalité une année donnée.

Indice de vieillissement : nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans des proportions équivalentes sur le territoire ; plus l'indice est faible, plus la population est jeune et, inversement, plus l'indice est élevé, plus la population est vieillissante.

PARTIE 2 - CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

Personnes peu ou pas diplômées (Insee, RP2018) : le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. Les catégories de diplômes utilisées sont les suivantes, les trois premières caractérisant les personnes peu ou pas diplômées :

- aucun diplôme :

- pas de scolarité ou scolarité achevée avant l'école primaire ;
- scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
- scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;

- Certificat d'études primaires (CEP) :

- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB :

- CAP, BEP ou diplôme équivalent ;

- Baccalauréat, brevet professionnel ;

- BTS, DUT, deug, Deust, diplôme de niveau bac+ 2 ou équivalent ;

- licence, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;

- Master, DEA, DESS, diplôme de niveau bac+5, doctorat de santé ;

- Doctorat de recherche (hors santé).

Taux d'activité : nombre de personnes actives de 15-64 ans pour 100 personnes de 15-64 ans. La population active comprend les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

Taux de chômage au sens du recensement : nombre de personnes de 15-64 ans qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) et en recherche d'emploi, rapporté à la population active au sens du recensement (population active occupée et chômeurs se déclarant en recherche d'emploi). Ce taux de chômage diffère des taux de chômage localisés et du taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) également publiés par l'Insee (mais non disponibles à un niveau territorial fin).

Part des foyers fiscaux non imposés : nombre des foyers fiscaux n'ayant pas payé d'impôt sur le revenu rapporté à l'ensemble des foyers fiscaux soumis à l'impôt sur le revenu.

Taux de ménages allocataires du RSA : nombre de ménages allocataires du RSA rapporté à l'ensemble des ménages. Le RSA s'adresse aux personnes âgées de 25 ans et plus ou aux personnes âgées de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge né ou à naître. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du RSA assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître.

C2S : la complémentaire santé solidaire (C2S ou CSS) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour la demander, un dossier est à constituer (formulaires et justificatifs). Une fois attribuée, la C2S est accordée pour un an. Le renouvellement doit être demandé chaque année. Le taux de bénéficiaires est calculé sur la population totale. La C2S a remplacé la CMUc et l'ACS en novembre 2019.

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie (revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation) est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian national (dénommé seuil de pauvreté et exprimé en euros : 1 063 euros par mois en 2018).

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) : L'AAH est attribuée aux personnes atteintes d'un taux minimum d'incapacité et disposant de ressources modestes afin de leur assurer une certaine autonomie financière. La CDAPH ouvre les droits et la CAF vérifie les conditions administratives avant son versement.

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Taux standardisés de mortalité, d'incidence et de prévalence des affections de longue durée (ALD) et des séjours hospitaliers.

Les taux présentés sont standardisés sur l'âge à partir de la population France entière au recensement de 2018 (RP 2018).

Le taux standardisé correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région, ...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018.

Les classes d'âge prises en compte pour la standardisation sont les suivantes :

- pour la mortalité : moins de 1 an, 1-4 ans, 5-9 ans, ..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge ;
- pour les ALD : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 19 classes d'âge.
- pour les séjours hospitaliers : : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge

$$\sum_{i=1}^x P_i \frac{Z_i}{N_i} \times 100\,000$$

Taux standardisé =

Où :

X : le nombre de classes d'âge considérées

l : étendue de la classe d'âge considérée

P_i : part de la classe d'âge i dans la population de référence
(population de la classe d'âge i / population tous âges)

Z_i : nombre annuel moyen de décès, d'ALD ou de séjours de la classe d'âge i

N_i : population moyenne de la classe d'âge i

La population utilisée pour le calcul des taux par âge (nécessaires au calcul des taux standardisés) est une population moyenne de la période considérée (année N). Cette moyenne est obtenue à partir des données du recensement de la population (RP : population au 1^{er} janvier depuis 2013) : pour des données annuelles, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année considérée ($N = (RP_n + RP_{n+1}) / 2$) et pour les données quinquennales, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année centrale (par exemple, l'année 2015 est l'année centrale pour la période 2013- 2017).

Remarque : les taux standardisés sont exprimés pour 100 000 habitants

Incidence des ALD : nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD sur une période donnée ;

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Le code de la CIM10 (Classification Internationale des Maladies - 10^{ème} révision) est utilisé pour l'analyse de la mortalité, pour la morbidité hospitalière ou pour certaines affections de longue durée détaillées. Pour l'analyse globale des affections de longue durée (appartenant à la liste des 30 ALD prises en charge à 100 % par la sécurité sociale) c'est le **numéro d'ALD** qui est utilisé.

Cancers

Ensemble des tumeurs malignes : CIM10=C00-C99 et ALD n°30 – Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

Cancer des bronches et du poumon : CIM10=C34

Cancer du côlon : CIM10=C18

Cancer du sein : CIM10=C50

Maladies cardiovasculaires

Ensemble des maladies : CIM10=I00-I99 et ALD n°1, 3, 5, 13 (l'ALD n°12 concernant l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des ALD30 en juin 2011)

Maladies de l'appareil respiratoire

Ensemble des maladies : CIM10=J00-J99

Asthme : CIM10=J45

Diabète : CIM10=E10-E14 et ALD n°8 - Diabète de type 1 et diabète de type 2

La mortalité par diabète est analysée en diagnostic principal, en diagnostic associé ou en comorbidité.

Accidents de la circulation

Traumatismes suite à un accident de la circulation : CIM10=V01-V04, V06, V09-V80, V87, V89, V99

Santé mentale

Suicide : CIM10=X60-X84

Affections psychiatriques : CIM10= F10-F99, Q90-Q99

Neurologie

Maladie d'Alzheimer et autres démences : CIM10=F00 et ALD n° 15 - maladie d'Alzheimer et autres démences

La mortalité par maladie d'Alzheimer est analysée en diagnostic principal et en diagnostic associé.

PARTIE 5 - ETAT DE SANTE PAR GROUPES DE POPULATION

Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Les IVG peuvent être effectuées selon deux méthodes : chirurgicale ou médicamenteuse. Les IVG chirurgicales ont exclusivement lieu en établissement de santé alors que les IVG médicamenteuses peuvent être effectuées en établissement de santé, en soins de ville ou bien en centre de soin et en centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF), depuis le décret du 6 mai 2009.

PARTIES 6 et 7-OFFRE DE SOINS / OFFRE MEDICO-SOCIALE

Pour les enfants

IME (institut médico-éducatif) : ils accueillent des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience.

ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) : établissements accueillant des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans déficience intellectuelle. L'enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, soit en intégration dans des classes d'établissements scolaires proches.

IEM : ces établissements accueillent des enfants présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie. Certains établissements sont spécialisés dans l'accueil des enfants polyhandicapés. Il existe également des établissements d'éducation sensorielle pour déficients visuels et pour déficients auditifs.

Pour les adultes

FAM (foyer d'accueil médicalisé) : ces foyers accueillent des adultes handicapés qui ont besoin d'un suivi médical régulier. Ces établissements proposent un accompagnement pour effectuer les actes essentiels de la vie courante, une surveillance médicale et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie. Les FAM sont financés à la fois par l'assurance maladie et par les départements.

MAS (maison d'accueil spécialisée) : ces établissements médico-sociaux reçoivent des adultes lourdement handicapés qui ne peuvent effectuer seuls les actes essentiels de la vie, et dont l'état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants. Les soins ne sont pas intensifs. Il s'agit essentiellement d'une surveillance médicale régulière avec recours à un médecin en cas d'urgence et de la poursuite des traitements et des rééducations d'entretien et de soins de nursing.

Foyer de vie, foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés : certains accueillent des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler, mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle. Ces foyers de « vie » peuvent offrir un accueil à la journée ou à temps complet. D'autres établissements assurent l'hébergement des travailleurs handicapés exerçant une activité pendant la journée en milieu protégé ou ordinaire.

ESAT (établissement et service d'aide par le travail) : il s'agit de structures de travail adapté, dans lesquelles des personnes handicapées exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et bénéficient d'un soutien social et éducatif.

Pour les personnes âgées

EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : maison de retraite médicalisée. Dans un EHPAD vous trouverez un ensemble de services tels que la restauration, les soins médicaux et des assistances diverses selon le degré de dépendance de la personne. Les EHPAD accueillent des personnes autonomes à très dépendantes.

USLD (unité de soins de longue durée) : structure d'hébergement et de soins dédiée aux personnes âgées en perte d'autonomie. Dans une USLD, les résidents nécessitent une surveillance médicale quotidienne. L'USLD est plus équipée en matériel et personnel médical qu'un EHPAD.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) : résidence destinée aux personnes autonomes de plus de 60 ans. Ce n'est pas un établissement médical, cependant, dans certaines résidences du personnel médical est présent sur place, comme des aides-soignants ou des infirmiers. Autrement, les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs.

TABLE DES MATIÈRES

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE.....	4
Nombre d'habitants et densité.....	6
Taux d'accroissement de la population.....	8
Indicateur conjoncturel de fécondité.....	10
Espérance de vie à la naissance.....	12
Jeunesse.....	14
Personnes âgées.....	16
Pyramide des âges.....	19
Scolarisation.....	22
Niveau d'études.....	24
Population active.....	26
Chômage.....	30
Précarité.....	32
Adultes handicapés.....	36
Ménages.....	37
Logements.....	40
Potentiel touristique.....	48
Bruit.....	49
Air.....	50
Mortalité toutes causes.....	54
Mortalité prématurée et évitable.....	56
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO.....	58
Mortalité par cancer.....	60
Mortalité par autres pathologies.....	64
Mère et enfant (0- 1 an).....	72
Enfants et adolescents (1- 17 ans).....	74
Jeunes adultes (18-24 ans).....	76
Adultes (25-64 ans).....	78
Personnes âgées (65 ans et plus).....	80
Accessibilité potentielle localisée.....	86
Densités des professionnels de santé.....	88
Organisation des soins de premier recours.....	90
Établissements de soins.....	92
Accès aux maternités.....	94
Enfants et adolescents.....	98
Adultes.....	99
Personnes âgées.....	100